

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 13 septembre 2022

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 13 septembre 2022

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 13 septembre 2022, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

Ordre du jour	99
Première partie	111
Prestation de serment de Mme Clara Schaffer (Vert'libéral) en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire	111
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Vincent Brayer, démissionnaire	111
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Sarah Neumann, démissionnaire	112
Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire.	112
Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale (CPPR), en remplacement de Mme Céline Misiego, démissionnaire	113
Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale (CPPR), en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire	113
Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt, en remplacement de M. Yvan Salzman, démissionnaire	114
Communications	
Démission du Conseil de Mme Muriel Chenux Mesnier, avec effet au 30.09.2022	114
Absence de M. Xavier Company	115
Séance du Conseil communal du 13 septembre 2022 – demandes de traitement prioritaire.....	115
Désignation de M. Eric Constantin en qualité de chef du Service production et solutions énergétiques des Services industriels de Lausanne (SIL).....	116
Résolutions de M. Johann Dupuis et Mme Ariane Morin du 15 février 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... »	117
Question n° 10 de Mme Céline Misiego, déposée le 8 février 2022 « Allô Lausanne »	119
Pétition de M. Maxime Meier et consorts « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne ».....	120
Communications – Dépôts	
Question écrite de Mme Anouck Saugy « Manifestations lausannoises : sur un malentendu, cela peut-il marcher ? »	121
Question écrite de Mme Angélique Chatton et consorts « Green IT – vers un numérique plus sobre en matières premières et énergie »	121
Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts « Face à l'inflation galopante, la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant deux ans la perception des taxes communales sur l'électricité	121
Postulat de Mme Denise Gemasio et consorts « Mobilité douce sur la route : sécurité pour toutes et tous »	121
Postulat de Mme Denise Gemasio « Faisons la nique au courrier électronique »	122

Postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »	122
Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs »	122
Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis »	122
Interpellation de Mme Virginie Cavalli et consort « Lausanne, ville riche en échanges scolaires trans-Röstigraben »	122
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « Plateforme 10, le nouvel îlot de chaleur urbain de Lausanne ? »	122
Interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts « Encourager la souveraineté numérique suisse »	123
Interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts « Risques cybers et protection des données personnelles »	123
Interpellation de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ? »	123
Interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts : « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »	123
Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »	123
Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité »	124
Questions orales	124
Maison Gaudard : Réalisation d'une maison de la culture et de l'innovation numérique	
Demande d'un crédit d'ouvrage	
Préavis N° 2022/10 du 14 avril 2022	
Discussion	130
Musiques actuelles Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie Création d'une 2^e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard	
Préavis N° 2022/15 du 5 mai 2022	
Discussion	131
Demande de crédits complémentaires pour les préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 », N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » et N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales »	
Préavis N° 2022/13 du 28 avril 2022	
Discussion	133
Vidéosurveillance du stade de la Tuilière	
Préavis N° 2021/42 du 16 septembre 2021	
Discussion	134

Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal

Préavis N° 2022/08 du 24 mars 2022

Discussion 136

Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II »

Préavis N° 2022/09 du 7 avril 2022

Discussion 136

Postulat de de Mme Séverine Graff : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »

Rapport 137

Discussion 139

Pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons »

Rapport 139

Discussion 142

Réponse au Postulat de M. Alix Olivier Briod « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2022/03 du 17 février 2022

Discussion 142

Postulat de Mme Ariane Morin et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la Ville »

Rapport 143

Discussion 145

Postulat de Mme Maimouna Mayoraz : « Eviter des morts inutiles - interdisons le plaquage ventral »

Développement..... 146

Discussion préalable 147

Postulat de Mme Romane Benvenuti et crts : « Un toit pour touxtes, toute l'année »

Développement..... 147

Discussion préalable 148

Postulat de Mme Christine Goumaz et crts : « Vote par procuration »

Développement..... 148

Discussion préalable 149

Postulat de Mme Françoise Piron : « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »

Développement..... 149

Discussion préalable 150

Postulat de M. Samson Yemane et crts : « Histoire coloniale - Lausanne : pour une ville inclusive et non discriminante »

Développement..... 150

Discussion préalable 150

Postulat de Mme Céline Misiego : « Pour des nouvelles places profondément lausannoises ? »

Développement.....	151
Discussion préalable	151

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier (soc.) et consorts : « Pour un accès libre aux musées lausannois... »

Développement.....	152
Discussion préalable	152

Postulat de Mme Onaï Raymond (soc.) et consorts : « Chasseurs d'appartements, stop aux abus ! »

Développement.....	153
Discussion préalable	154
Deuxième partie	155

Interpellation urgente de Mme Denise Gemesio et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier ». Interpellation urgente de Mme Séverine Graff et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? »

Interpellation urgente de Mme Denise Gemesio et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier » - Développement.....	155
Réponse de la Municipalité	157
Interpellation urgente de Mme Severine Graff et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? » - Développement	159
Réponse de la Municipalité	160
Discussion	162

Interpellation urgente de Mme Feryel Kilani et consorts « Accueil de jour préscolaire : La Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? »

Développement.....	167
Réponse de la Municipalité	169
Discussion	170

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1 Prestation de serment de Mme Clara Schaffer (Vert'libéraux) remplaçante de Mme Graziella Schaller, démissionnaire.
- 2 Prestation de serment de Mme Audrey Petoud (soc.) remplaçante de M. Vincent Brayer démissionnaire.
- 3 Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Vincent Brayer (Soc.), démissionnaire
- 4 Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Sarah Neumann (Soc.), démissionnaire
- 5 Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Graziella Schaller (Vert'libéraux), démissionnaire
- 6 Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Céline Misiego (EàG), démissionnaire
- 7 Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de Mme Graziella Schaller (Vert'libéraux), démissionnaire
- 8 Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et taxes spéciales, en remplacement de M. Yvan Salzman (Soc.), démissionnaire

B. ANNONCES ET INTERPELLATIONS

C. QUESTIONS ORALES

D1. OJ INTENTIONNEL - RAPPORTS

- 21 [PREA22/009](#) Préavis N° 2022/10 : « Maison Gaudard : Réalisation d'une maison de la culture et de l'innovation numérique - Demande d'un crédit d'ouvrage ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Oleg Gafner TRAITEMENT PRIORITAIRE MUNI**
-

- 22 [PREA22/012](#) Préavis N° 2022/15: «Musiques actuelles. Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie. Création d'une 2e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard.».

(CD) Rapporteur-trice de commission : Oleg Gafner TRAITEMENT PRIORITAIRE MUNI

-
- 23 [PREA22/004](#) Préavis N° 2022/13 « Demande de crédits complémentaires pour les préavis N° 2019/51, N° 2016/56 et N° 2020/45 ». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Eric Bettens TRAITEMENT PRIORITAIRE MUNI**
-
- 24 [PREA21/024](#) Préavis N° 2021/42 : « Vidéosurveillance du stade de la Tuilière ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Musa Kamenica TRAITEMENT PRIORITAIRE MUNI**
-
- 25 [PREA22/007](#) Préavis N° 2022/08 - Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal (EJQ) **Rapporteur-trice de commission : Olivier MARMY - TRAITEMENT PRIORITAIRE MUNI**
-
- 26 [PREA22/008](#) Préavis N° 2022/09 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II » - Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2018/48 (SE) **Rapporteur-trice de commission : Ngoc Huy HO - ART. 79 - RCCL - DISC. PAS OUVERTE**
-
- 27 [POS21/075](#) Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Yusuf KULMIYE - ART. 79 - RCCL - DISC. PAS OUVERTE**
-
- 28 [POS21/077](#) Postulat de Mme Severine GRAFF : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Eliane Aubert - ART. 79 RCCL - DISC. PAS OUVERTE**
-
- 29 [PE22/006](#) Pétition au CC de l'Association pour la protection des piétons lausannois - Assurer la sécurité des piétons » (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Yvan Salzman - ART. 79 RCCL - DISC. PAS OUVERTE**
-
- 30 [POS18/053](#) Rapport-préavis N° 2022/03 - Réponse au Postulat de M. Alix Olivier BRIOD : «Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la

ville de Lausanne». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Sarah NEUMANN - ART. 79 RCCL - DISC. PAS OUVERTE**

-
- 31 [POS22/012](#) Postulat de Mme Ariane MORIN et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville ». (CD)
Rapporteur-trice de commission : Yvan Salzmann - ART. 79 RCCL - DISC. PAS OUVERTE

D2. OJ INTENTIONNEL - INTERPELLATIONS

- 32 [INT22/053](#) Interpellation urgente déposé le 30 août 2022 de Mme Denise GEMESIO et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier » (EJQ)
- 33 [INT22/052](#) Interpellation urgente déposé le 30 août 2022 de Mme Severine GRAFF et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? » (EJQ)
- 34 [INT22/054](#) Interpellation urgente déposé le 30 août 2022 de Mme Feryel KILANI et consorts « Accueil de jour préscolaire : La Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? » (EJQ)
- 35 [INT22/055](#) Interpellation urgente déposé le 30 août 2022 de M. Johann DUPUIS et consorts « Exploiter des hydrocarbures sous le Léman ? Non ! Réduire la consommation d'énergie, des agents fossiles en particulier ? Elémentaire, mon cher Watson ! » (SIL)

E. RAPPORTS

- 36 [POS15/007](#) Rapport-préavis 2020/46 - Réponse au Postulat de M. Hadrien BUCLIN : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD)
- 37 [POS18/003](#) Rapport-préavis 2020/46 - Réponse au Postulat de M. Ilias PANCHARD : « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement ». (CD)
Rapporteur-trice de commission : Paola Richard De Paolis
-
- 38 [POS18/035](#) Rapport-préavis 2020/51 - Réponse au Postulat de Mme Sara SOTO : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés ». (EJQ) **Rapporteur-trice de commission : Anita Messere**
-

- 39 [POS20/017](#) Postulat de M. Pierre CONSCIENCE : «Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Arnaud Thiéry**
-
- 40 [POS17/059](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - FIM - Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public - - Réponse au Postulat de Mme Céline MISIEGO : «Pages blanches pour Lausanne». (FIM)
- 41 [POS17/060](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - Réponse au Postulat de M. Vincent ROSSI : «Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne». (FIM)
- 42 [POS17/021](#) Rapport-préavis N° 2020/33 - Réponse au Postulat de M. Valéry BEAUD : «Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public». (FIM)
Rapporteur-trice de commission : Muriel Chenaux Mesnier
-
- 43 [POS20/044](#) Postulat de M. Vincent ROSSI : «Arrête ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**
-
- 44 [POS20/011](#) Postulat de M. Denis CORBOZ : «Augmentation de la subvention pour les vélos électriques». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**
-
- 45 [POS20/025](#) Postulat de M. Denis CORBOZ : «30km/heure de jour comme de nuit maintenant !». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Anne Berguerand**
-
- 46 [POS21/011](#) Postulat de M. Valéry BEAUD : «Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Bertrand Picard**
-
- 47 [POS20/046](#) Postulat de Mme Graziella SCHALLER : «Pour un Conseil des Seniors Lausannois». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Musa Kamenica**
-
- 48 [POS20/067](#) Postulat de Mme Céline MISIEGO : «Pas de financement sans égalité 2». (FIM)
Rapporteur-trice de commission : Caroline Alvarez Henry
-
- 49 [POS20/006](#) Postulat de Mme Muriel CHENAUX MESNIER : «Police Municipale visons la parité...». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Jean-François Cachin**
-

- 50 [POS20/056](#) Postulat de Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS : «Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ?». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**
-
- 51 [POS20/002](#) Postulat de M. Matthieu CARREL : «Sauvons le Théâtre du Vide-Poche». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**
-
- 52 [POS21/015](#) Postulat de M. Valéry BEAUD : «Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Roland Philippoz**
-
- 53 [POS19/050](#) Rapport-préavis 2020/21 - Réponse au Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : «Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Florence Bettschart Narbel**
-
- 54 [POS20/068](#) Postulat de M. Louis DANA : «La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte !». (FIM)
- 55 [POS20/024](#) Postulat de M. Xavier de HALLER : «Rue centrale - centre-ville apaisé : agissons». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Matthieu Carrel**
-
- 56 [POS17/001](#) Rapport-préavis 2020/34 - Manifestations responsables : plan d'actions communales - Réponse au Postulat de Mme Thanh-My TRAN-NHU : «Pour des manifestations sportives écologiques et durables». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Alain Hubler**
-
- 57 [POS20/057](#) Rapport-préavis 2020/52 - Réponse au Postulat de M. Arnaud THIÈRY : «Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ?». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Quentin Beausire**
-
- 58 [POS21/025](#) Postulat de M. Musa KAMENICA : «Favoriser les cours de langue et de culture d'origine». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Muriel Chenux Mesnier**
-
- 59 [POS20/009](#) Postulat de M. Arnaud THIÈRY : «La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ?». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Valentin Christe**
-

- 60 [POS17/063](#) Rapport-préavis 2021/09 - Réponse au Postulat de M. Henri KLUNGE : «Un drone, mais pour quoi faire ?». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Henri Klunge**
-
- 61 [POS17/025](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse à 5 postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic - Réponse au Postulat de Mr Mathieu MAILLARD : «Moins de feux rouges pour plus de fluidité ?». (FIM)
- 62 [POS18/020](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de M. Nicola DI GIULIO : «Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants». (FIM)
- 63 [POS18/023](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de Mme Sara GNONI : «Pour une journée des piétons dans certaines zones de la Ville à intervalles réguliers». (FIM)
- 64 [POS18/015](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de M. Johan PAIN : «Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements». (FIM)
- 65 [POS17/014](#) Rapport-préavis 2020/50 - Réponse au Postulat de Mme Françoise LONGCHAMP : «Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Daniel Dubas**
-
- 66 [POS16/023](#) Rapport-préavis 2021/13 - Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à 4 postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - de M. Valéry BEAUD - « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » (POS16/023). (FIM)
- 67 [POS14/029](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de Mme Maria VELASCO - « Pour une place Centrale conviviale et accueillante ». (FIM)
- 68 [POS17/051](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de M. Guy GAUDARD : «La Place de la Sallaz aux piétons». (FIM)
- 69 [POS16/017](#) Rapport-préavis 2021/13 - Réponse au postulat de Mme Sarah NEUMANN : «Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Louis Dana**
-
- 70 [POS19/010](#) Rapport-préavis 2021/28 - Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au Postulat de M. David RAEDLER : «Un accès libre à nos 'belles rives' pour toutes et tous». (SCS)
- 71 [PE20/009](#) Rapport-préavis 2021/28 - Réponse à la pétition de M. Bertrand DUMUSC : «Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre». (SCS)

Postulat de M. Benoît GAILLARD : «Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Sara Soto**

72 [POS21/002](#)

Rapport-préavis 2021/33 - Réponse au Postulat de M. Manuel DONZÉ : «Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires». (EJQ) **Rapporteur-trice de commission : Françoise Piron**

73 [POS17/027](#)

Postulat de M. Ilias PANCHARD : «Pour une utilisation accrue des "nudges" dans l'espace public ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Aude Billard**

74 [POS21/005](#)

Postulat de M. Louis DANA et crts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Angèle Flora Mendy (rapp. maj.) & Henri Klunge (rapp. minor.)**

75 [POS21/040](#)

Projet de règlement de M. Fabrice MOSCHENI : «Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Philippe Miauton**

76 [PR21/001](#)

Postulat de M. Benjamin RUDAZ et crts : « Pour une démocratie vivante, crédible, citoyenne, militante et transparente ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Philippe Miauton**

77 [POS21/033](#)

Postulat de M. Camille-Angelo AGLIONE et crts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Monchoisi ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Jacques Pernet**

78 [POS21/041](#)

Rapport-préavis 2021/21 : Réponse au Postulat de Mme Thérèse DE MEURON : «Demande à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Eric Bettens**

79 [POS17/057](#)

Postulat de Mme Céline MISIEGO : «Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Roland Philippoz**

80 [POS21/046](#)

81 [POS21/062](#) Postulat de Mme Pauline BLANC et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Josée Christine Lavanchy**

82 [POS21/047](#) Postulat de M. Yohan ZIEHLI : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Maurane Vouga**

83 [POS21/065](#) Postulat de Mme Françoise PIRON : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Caroline Devallonne Dinbali**

84 [POS21/063](#) Postulat de M. Oleg GAFNER et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Anne Berguerand**

85 [POS21/052](#) Postulat de M. Mathias PAQUIER et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Eric Bettens**

86 [POS21/056](#) Postulat de Mme Laura MANZONI : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Eliane Aubert**

87 [POS21/085](#) Postulat de M. Ilias PANCHARD : « S'abriter, se reposer et s'organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Samuel de Vargas**

88 [POS21/057](#) Postulat de M. Fabrice MOSCHENI : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Sarah Depallens**

89 [POS21/068](#) Postulat de M. Roland PHILIPPOZ : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Esperanza Pascuas Zabala**

90 [POS19/019](#) Rapport-préavis 2021/12 - Réponse au Postulat de M. Arnaud THIÈRY : « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid ». (SIL)

91 [POS19/026](#) Rapport-préavis 2021/12 - Réponse au Postulat de Mme Aude BILLARD : «Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal». (SIL) **Rapporteur-trice de commission : Benjamin Rudaz**

92 [PR21/003](#) Projet de règlement de M. Benoît GAILLARD : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d'identification préventive par la police lausannoise». (SE)

93 [PR21/002](#) Projet de règlement de M. Benoît GAILLARD : « Interdire l'usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne». (SE)

94 [POS21/079](#) Postulat de M. Benoît GAILLARD et crts : «Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Céline Misiego**

95 [POS21/058](#) Postulat de Mme Manon ZECCA : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Severine Graff**

96 [POS22/016](#) Postulat de Mme Olivia FAHMY et crts : «Pour une adhésion de la Ville de Lausanne au projet "trans welcome"». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Oleg Gafner**

97 [PE21/018](#) Pétition déposée le 11 janvier 2022 de Gwennaël Bolomey et Ariane Miéville Garcia : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vulliemin et à la route du Signal - Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales - Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h» (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Constance Von Braun**

98 [POS21/076](#) Postulat de Mme Olivia FAHMY et crts : «Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Isabelle Bonillo**

99 [POS21/074](#) Postulat de M. Valéry BEAUD et crts : «Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Benoît Gaillard**

- 100 [POS21/081](#) Postulat de M. Jean-Pascal GENDRE et crts : « Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses ». (LEA) **Rapporteur-trice de commission : Ngoc Huy Ho**
-
- 101 [POS21/045](#) Postulat de M. Xavier de HALLER : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! ». (FIM) **Rapporteur-trice de commission : Alain Hubler**
-
- 102 [POS22/001](#) Postulat de M. Oleg GAFNER : « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Samson Yemane**
-
- 103 [POS22/003](#) Postulat de M. Matthieu CARREL : « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois ». (CD) **Rapporteur-trice de commission : Sébastien Kessler**
-
- 104 [POS21/083](#) Postulat de M. Valentin CHRISTE : « "Pacification" des nuits lausannoises : quid ? ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Graziella SCHALLER**
-
- 105 [POS21/048](#) Postulat de M. Vincent BRAYER et consorts : « Vers des radars sonores contraignants ». (SE) **Rapporteur-trice : Xavier de HALLER**
-
- 106 [POS21/070](#) Postulat de Mme Denise GEMESIO et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation ». (SCS) **Rapporteur-trice de commission : Louis DANA**
-
- 107 [POS22/002](#) Postulat de M. Matthieu CARREL et consorts : « Mendicité à Lausanne - Où en est-on ? ». (SE) **Rapporteur-trice de commission : Anaïs TIMOFTE**

F. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX - INITIATIVES

- 108 [POS22/060](#) Postulat du 30 mai 2022 de Mme Maimouna MAYORAZ : « Éviter des morts inutiles - interdisons le plaquage ventral » (SE)
- 109 [POS22/057](#) Postulat du 7 juin 2022 de Mme Romane BENVENUTI et crts : « Un toit pour touxtes, toute l'année » (SCS)
- 110 [POS22/061](#) Postulat du 7 juin 2022 de Mme Christine GOUMAZ et crts : « Vote par procuration » (CD)

- 111 [POS22/059](#) Postulat du 7 juin 2022 de Mme Françoise PIRON : «Journaux locaux, préservons ce lien local précieux !» (CD/EJQ)
- 112 [POS22/058](#) Postulat du 7 juin 2022 de M. Samson YEMANE et crts : «Histoire coloniale - Lausanne : pour une ville inclusive et non discriminante» (CD)
- 113 [POS22/062](#) Postulat du 7 juin 2022 de Mme Céline MISIEGO : « Pour des nouvelles places profondément lausannoises ? » (CD)
- 114 [POS22/063](#) Postulat du 30 août 2022 de Mme Muriel CHENAUX MESNIER et consorts : « Pour un accès libre aux musées lausannois.... » (CD)
- 115 [POS22/064](#) Postulat du 30 août 2022 de Mme Onaï REYMOND et consorts : «Chasseurs d'appartements, stop aux abus !» (LEA)

G. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX - INTERPELLATIONS

- 116 [INT21/025](#) Interpellation déposée le 11 juin 2021 de Mme Christiane SCHAFFER : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (CD/LEA)
- 117 [INT21/026](#) Interpellation déposée le 22 juin 2021 de Mme Christiane SCHAFFER : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (FIM)
- 118 [INT21/003](#) Interpellation déposée le 9 mars 2021 de M. Arnaud THIÈRY : «Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes !» (SE)
- 119 [INT21/044](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 5 novembre 2021 de Mme Françoise PIRON : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (SCS)
- 120 [INT21/055](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 23 novembre 2021 de Mme Anaïs TIMOFTE : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (SE)
- 121 [INT21/030](#) Interpellation déposée le 8 septembre 2021 de M. Ilias PANCHARD : «Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous !» (SE)
- 122 [INT21/052](#) Interpellation urgente (urgence refusée) déposée le 22 novembre 2021 de Mme Franziska MEINHERZ : « L'espace Blécherette vs Perno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (LEA)
- 123 [INT21/036](#) Interpellation déposée le 29 septembre 2021 de M. Matthieu CARREL : «Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale» (EJQ)
- 124 [INT21/047](#) Interpellation déposée le 9 novembre 2021 de M. Benoît GAILLARD et crts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (SIL)

- 125 [INT22/004](#) Interpellation déposée le 19 janvier 2022 de M. Benoît GAILLARD : « Rue Pichard : Vitrynes opaques et calendrier trouble » (SE)
- 126 [INT22/009](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 25 janvier 2022 de M. Antoine Gösta PIGUET et crts : « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond » (FIM)
- 127 [INT22/014](#) Interpellation déposée le 8 février 2022 de Mme Françoise PIRON et crts : « Pour plus de transparence dans la gouvernance de la Vaudoise Arena » (SCS)
- 128 [INT22/012](#) Interpellation déposée le 8 février 2022 de Mme Aude BILLARD et crts : « Sécurité des écoliers aux abords et dans les enceintes des écoles » (EJQ)
- 129 [INT22/029](#) Interpellation urgente (refusée) déposée le 8 mars 2022 de M. Fabrice MOSCHENI et crts : « Dioxine à Lausanne : La Municipalité procrastine-t-elle ? » (LEA)
- 130 [INT22/023](#) Interpellation urgente (refusée) déposée le 4 mars 2022 de M. Samuel DE VARGAS et crts : « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! » (SE)
- 131 [INT21/037](#) Interpellation déposée le 12 octobre 2021 de Mme Alexandra GERBER : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (CD/LEA)
- 132 [INT22/003](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 11 janvier 2022 de M. Matthieu CARREL : « Quelques précisions sur Malley » (SCS)
- 133 [INT22/018](#) Interpellation déposée le 8 mars 2022 de Mme Céline MISIEGO et crts : « Un petit Tour et puis s'en va ? » (SCS)
- 134 [INT20/059](#) Interpellation déposée le 3 mars 2020 de Mme Céline MISIEGO : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (CD)
- 135 [INT22/033](#) Interpellation (urgence refusée) déposée le 10 mai 2022 de M. Xavier de HALLER et crts : « Réalisation du Tram T1 et accessibilité du centre-ville depuis l'avenue du Chablais : la gouvernance par le chaos » (FIM)

Prochaines séances : 04.10.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (séance simple à 19 h 30), 13.12.2022 (séance de réserve : 18 h et 20 h 30), 17.01.2023 (18 h et 20 h 30), 31.01.2023 (18 h et 20 h 30), 07.02.2023 (18 h et 20 h 30), 28.02.2023 (18 h et 20 h 30), 04.04.2023 (18 h et 20 h 30), 02.05.2023 (18 h et 20 h 30), 16.05.2023 (18 h et 20 h 30), 30.05.2023 (18 h et 20 h 30), 06.06.2023 (18 h et 20 h 30), 07.06.2023 (18 h et 20 h 30), 20.06.2023 (18 h et 20 h 30), 27.06.2023 (18 h et 20 h 30)

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

La présidente : *Magali Crausaz Mottier*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Première partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; M. Nicolas Di Giulio ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; M. Nicolas Hurni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Namasivayam Thambipillai.

Membres absents non excusés : Mme Anna Crole-Rees ; Mme Marine Ehemann ; M. Benoît Gaillard ; M. Alain Hubler ; Mme Gaëlle Lapique ; M. Andrea Münger ; Mme Joëlle Racine ; Mme Manon Zecca ; M. Yohan Ziehli.

Membres présents	74
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	98

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Clara Schaffer (Vert'libéral) en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire

La présidente : – Nous pouvons passer à l'assermentation d'une nouvelle élue.

Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir la faire entrer et j'invite l'Assemblée ainsi que le public à se lever.

L'Assemblée et le public se lèvent.

La présidente : – Madame, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme Clara Schaffer : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

J'invite l'Assemblée ainsi que le public à prendre place.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Vincent Brayer, démissionnaire

Mme Muriel Chenaux Mesnier, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Samuel de Vargas.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Samuel de Vargas, comme membre de la Commission permanente des finances.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Vincent Brayer (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'un candidat par Mme Muriel Chenaux Mesnier au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Samuel de Vargas (soc.), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Sarah Neumann, démissionnaire

Mme Muriel Chenaux Mesnier, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de Mme Angèle Flora Mendy.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Angèle Flora Mendy comme membre de la Commission permanente des finances.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sarah Neumann (Soc.) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'un candidat par Mme Muriel Chenaux Mesnier au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Angèle Flora Mendy (socialiste), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire.

M. Vincent Vouillamoz, au nom du groupe vert'libéral, propose la candidature de Mme Clara Schaffer comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions. Mme Charlotte de la Baume, actuelle membre suppléante de la Commission des pétitions, reprend le siège de Mme Schaller.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Clara Schaffer comme membre suppléant de la Commission des pétitions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Graziella Schaller (Vert'lib.) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;

- ouï la présentation d'un candidat par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Clara Schaffer (vert'lib.), comme membre suppléante de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale (CPPR), en remplacement de Mme Céline Misiego, démissionnaire

M. Johann Dupuis, au nom du groupe EàG, propose la candidature de Mme Gaëlle Kovaliv comme membre suppléant de la CPPR.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Gaëlle Kovaliv comme membre suppléant de la CPPR.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Céline Misiego (EàG) en qualité de membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Johann Dupuis au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG), comme membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de politique régionale (CPPR), en remplacement de Mme Graziella Schaller, démissionnaire

M. Vincent Vouillamoz, au nom du groupe vert'libéral, propose la candidature de Mme Clara Schaffer comme membre de la CPPR.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Clara Schaffer comme membre suppléant de la CPPR.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Graziella Schaller (Vert'lib.) en qualité de membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Vincent Vouillamoz au nom du groupe Vert'libéral, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Clara Schaffer (Vert'lib.), comme membre suppléante de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.

Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt, en remplacement de M. Yvan Salzmann, démissionnaire

Mme Muriel Chenaux Mesnier, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Pedro Martin.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Pedro Martin comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Yvan Salzmann (socialiste) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt ;
- ouï la présentation d'un candidat par Mme Muriel Chenaux Mesnier au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Pedro Martin (socialiste), comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt pour la législature 2021-2026.

Communication

Démission du Conseil de Mme Muriel Chenaux Mesnier, avec effet au 30.09.2022

La présidente lit la lettre de démission de Mme Chenaux Mesnier.

Madame la Présidente du Conseil Communal, Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chères et chers collègues,

Par ce message je vous informe de ma décision de quitter le conseil communal ainsi que l'ensemble des mandats inhérents à cette fonction au 30 septembre 2022.

C'est avec une certaine émotion que je vous présente ma démission après plus d'une décennie à siéger dans ce Conseil. Depuis mon élection c'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que j'ai essayé de remplir au mieux le mandat qui m'a été confié d'abord par mon parti puis par le peuple.

J'ai trouvé dans ce cénacle des personnes engagées et passionnées par la chose publique, qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie au service de l'intérêt général et au service d'un monde meilleur, qui ne perdent jamais la foi ni la pertinence du combat politique ni en la responsabilité qui incombe à chacun et à chacune de prendre sa place dans la vie de notre cité.

J'ai la chance d'avoir siégé au sein d'un groupe socialiste, qui m'a formé, accompagné et soutenu et dans lequel j'ai défendu des valeurs de solidarité, de justice sociale et d'accès à un logement pour toutes et tous. Féministe convaincue j'ai longuement souhaité un conseil communal où les femmes puissent trouver leur place, je constate que c'est le cas aujourd'hui et cela me réjouit.

Présider le plus grand groupe du conseil communal est confortable dans une configuration où la gauche est très largement majoritaire, mais c'est également une responsabilité, celle de l'honnêteté devant la réalité des faits, de reconnaître certaines défaillances et surtout d'œuvrer dans le respect

des personnalités de chacune et chacun, j'espère que cet état d'esprit pourra perdurer au-delà de mon départ.

Je vais relever dans quelques semaines un nouveau défi professionnel et mon départ du conseil communal m'a semblé une évidence et une nécessité afin de pouvoir conserver un équilibre personnel et familial

Enfin je souhaite remercier l'ensemble des membres de l'administration que j'ai eu l'occasion de côtoyer dans le cadre de mon mandat de conseillère communale, et comme membre de la commission des finances et de la délégation immobilière, ils et elles ont toujours fait preuve de compétence, de professionnalisme, d'amabilité. En formant mes meilleurs vœux pour vos futurs débats, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations socialistes.

Muriel Chenaux Mesnier

La présidente : – Mme Chenaux Mesnier est entrée au Conseil communal le 15 septembre 2009. Elle a siégé à la Commission des finances et à la Commission permanente de politique régionale. Mme Chenaux Mesnier est cheffe de groupe du Parti socialiste depuis plusieurs années. Elle s'est énormément investie pour le Conseil communal et nous l'en remercions. Durant ses années de mandat, Mme Chenaux Mesnier a déposé des initiatives pour l'égalité des genres et la parité, tant dans l'administration que dans l'espace public. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités privées et associatives.

Applaudissements

Communication

Absence de M. Xavier Company

La présidente informe l'Assemblée de l'absence de M. Xavier Company, municipal en charge des Services industriels.

Communication

Séance du Conseil communal du 13 septembre 2022 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 25 août 2022

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2022/10 – CD : « Maison Gaudard : Réalisation d'une maison de la culture et de l'innovation numérique - Demande d'un crédit d'ouvrage »

Motif : Mise à l'enquête en cours. Début des travaux prévu pour l'automne 2022, à la suite du déménagement du mudac. Ouverture progressive de la maison dès le printemps 2023.

Préavis N° 2022/15 – CD : « Musiques actuelles. Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie. Création d'une 2e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard »

Motif : La situation de crise infrastructurelle dans le domaine des musiques actuelles. Début des travaux prévu pour l'automne 2022, dès la fin des travaux du Grand-Pont. Ouverture des deux salles prévue au plus tard en automne 2023.

Préavis N° 2022/13 – SIL : Demande de crédits complémentaires pour les préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de

l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 », N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » et N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales »

Motif : « Ce préavis sollicite des crédits complémentaires notamment pour des travaux coordonnés déjà engagés dans le périmètre Pôle Gare et pour des raccordements de nouveaux quartiers au réseau électrique des SIL. L'urgence est demandée pour permettre une régularisation rapide de ces investissements incontournables.

Préavis N° 2021/42 – SE : « Vidéosurveillance du stade de la Tuilière »

Motif : Reprise de la saison des matches de football et nécessité d'utiliser une ressource au sein du stade uniquement pour la vidéosurveillance en lieu et place des agents de sécurité privé. Ces derniers disposent des compétences suffisantes mais pas des autorisations en la matière. Cet état de fait, comme exposé en détail dans le préavis, n'est absolument pas efficient et la saison qui s'annonce devrait être l'occasion de mettre en place les pratiques les plus pertinentes au plus vite et d'économiser ainsi de précieuses ressources.

Préavis N° 2022/08 – EJQ/LEA : « Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal »

Motif : L'éducation numérique est déjà une réalité dans une bonne partie des établissements scolaires lausannois, ce qui demande une mise à niveau des infrastructures informatiques. Le SEP dispose actuellement du solde du préavis N° 2019/35 pour effectuer les adaptations les plus impératives, mais il doit avoir l'aval du Conseil pour pouvoir déployer la stratégie proposée par ledit préavis. Or celle-ci demande une préparation, qui devrait pouvoir être faite cet automne, afin d'être opérationnelle rapidement et optimiser ainsi les interventions dans les bâtiments scolaire, notamment pendant toutes les vacances scolaires de 2023.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Désignation de M. Eric Constantin en qualité de chef du Service production et solutions énergétiques des Services industriels de Lausanne (SIL)

Lausanne, le 24 août 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le chef du Service production des SIL, Philippe Jaquet, ayant fait valoir son droit à une retraite anticipée au 31 juillet 2022, la Municipalité a désigné Eric Constantin pour lui succéder à partir du 1er septembre 2022.

Eric Constantin est entré en fonction le 1er novembre 2017 en tant que chef de la division Usines thermiques au Service production. Il a démontré, durant ces cinq années, ses compétences managériales, son aptitude à gérer ses équipes de manière participative, ainsi que sa capacité à gérer des projets d'envergure en phase avec le Plan climat de la Ville de Lausanne.

Ingénieur HES en électrotechnique et ingénieur de gestion UTS, Eric Constantin - actuellement âgé de 56 ans - a débuté sa carrière comme ingénieur chef de projet dans le secteur de l'énergie. Il a ensuite développé pendant plus de 18 ans ses compétences dans le domaine de la production, qu'il a complétées par des formations dans le management.

La Municipalité profite de ce changement pour réorganiser le service afin de finaliser l'organisation multifluide «Ariane». La division Centre de conduite rejoindra le service Réseaux. La division Eclairage public, composée de deux sections Bureau technique et Réalisations, sera transférée respectivement au Secrétariat général et au Service réseau. Avec cette réorganisation, et afin de mieux correspondre à la diversité de ses activités qui vont se développer ces prochaines années, le Service production sera renommé Production et solutions énergétiques.

A la tête de ce service, M. Constantin jouera un rôle clé dans la concrétisation du Plan climat au sein des SIL. Il sera notamment au cœur du renouvellement de la concession de Lavey, de la construction du palier Massongex-Bex-Rhône et de la décarbonisation des réseaux thermiques. Le chauffage à distance lausannois distribuera en effet, dans les années à venir, de la chaleur de sources renouvelables et locales telles que la géothermie, l'aquathermie et le bois. D'autres activités dans les domaines thermique, du contracting pour des solutions énergétiques et de la mobilité électrique seront également vouées à se développer.

Eric Constantin succède à Philippe Jaquet. Arrivé aux SIL en 2010, ce dernier a tout d'abord dirigé le Service multimédia. Il a notamment assuré la planification et la construction du réseau de fibre optique sur le territoire lausannois et la prise de participation dans netplus, permettant ainsi de proposer de nouveaux services à notre clientèle - TV interactive, téléphonie mobile - et de diminuer les coûts d'approvisionnement. Lors de la réorganisation des SIL en 2018, M. Jaquet s'est vu confier le Service production. Sous sa houlette, les SIL ont réalisé du contracting thermique en énergie renouvelable aux Plaines-du-Loup et renforcé la production de chauffage à distance pour répondre à l'augmentation de la demande. Il a également assuré la disponibilité de la production de l'énergie électrique à Lavey et participé au développement des réseaux électriques vers un transport d'énergie bidirectionnelle. Il a aussi chapeauté l'optimisation de l'éclairage public et la réalisation du Plan Lumière répondant aux exigences cantonales de diminution de consommation.

La Municipalité le remercie pour son engagement et pour le travail accompli et lui souhaite une belle retraite.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolutions de M. Johann Dupuis et Mme Ariane Morin du 15 février 2022 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 février 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts « Les SUV une plaie pour le climat et les villes ... », le Conseil communal a adopté les résolutions de M. Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV/SUT/4x4 et excédant un poids de 1,5 tonnes afin de décourager l'achat et la circulation en ville de Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat » ;

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule » ;

ainsi que de Mme Ariane Morin :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, par exemple, via l'Union des villes suisses, la motion de Mme Isabelle Pasquier-Eichenberger « pour l'interdiction des SUV et des voitures tout-terrain », déposée le 11 mars 2021 au Conseil national. »

Réponse de la Municipalité

Suite à d'adoption par le Conseil communal du Plan climat, qui a notamment pour objectif de réduire à zéro les émissions directes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité, la Municipalité a publié le « Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées », qui présente les axes d'action nécessaires à l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Bien que la Municipalité regrette l'augmentation importante de la part des véhicules de plus de 1,5 tonnes et de grandes tailles qui créent un sentiment d'insécurité notamment pour les enfants, elle tient à rappeler qu'en termes de mobilité durable, elle axe prioritairement ses objectifs sur le transfert accru des besoins en déplacement vers les transports publics et la mobilité douce, et qu'elle intègre le trafic individuel motorisé dans sa globalité à chaque fois qu'elle élabore une série de mesures visant la réduction massive des émissions carbone.

Ainsi, dans le domaine d'action « Transport et mobilité », l'axe n°10 « Diminution de la part modale des transports individuels motorisés (TIM) et propulsions alternatives pour les TIM restants » prévoit de diminuer la part des TIM en ville au profit de la mobilité active et des transports publics (TP) et de remplacer les TIM restants par des alternatives à modes de propulsion alternatifs décarbonés. La Municipalité rappelle qu'une réduction à zéro des émissions directes de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité implique d'interdire la circulation de tous les véhicules dotés d'un moteur thermique.

Concrètement, le Catalogue des axes d'action du Plan climat et mesures proposées prévoit de mettre en place les mesures suivantes en lien avec les résolutions présentées ci-dessus, qui intègrent l'ensemble du trafic individuel motorisé :

- créer une tarification du stationnement cohérente avec le climat afin de faire évoluer la gestion du stationnement en accord avec les objectifs climatiques (mesure n°53) ; la tarification différenciée du stationnement sur le domaine public selon le type de véhicule est actuellement à l'étude et permettra de mettre en cohérence l'usage de l'espace public avec les objectifs de mobilité de la Ville ;
- renforcer la communication institutionnelle (mesure n° 65) en menant des campagnes de communication récurrentes et ponctuelles (comme les campagnes cantonales ou la Semaine de la mobilité) ainsi que des événements autour de la mobilité active et des transports publics ; intégrer les partenaires de l'administration et les entreprises privées et en proposant des actions de communication sur la durée, comme des panneaux renseignant l'utilisateur sur les temps de parcours avec les différents modes (marche, vélo, TP, voiture) ;
- créer une alliance des villes et lobbying fédéral contre la voiture thermique d'ici 2030 (mesure n°69), en organisant une alliance des villes favorisant la limitation, et à terme l'interdiction de la voiture thermique.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 10 de Mme Céline Misiego, déposée le 8 février 2022 « Allô Lausanne »

Lausanne, le 24 août 2022

Rappel

« De plus en plus de personnes témoignent l'impossibilité de joindre certains services de la Ville par téléphone. Dans certains services les horaires d'ouverture des lignes téléphoniques se réduisent jusqu'à atteindre le strict minimum, rendant d'autant moins possible d'obtenir une voix humaine au bout du fil.

Certes le développement des outils informatiques permet d'offrir une multitude de prestations par internet, ce qui peut être bien pratique pour une partie de la population. Mais il y a l'autre partie de la population, celle qui n'est pas habituée aux outils informatiques, celle qui n'est pas connectée, celle dont les connaissances ne permettent pas de se débrouiller seul et qui nécessite qu'une personne puisse répondre à leurs questions, celle enfin qui accorde encore de l'importance aux contacts humains ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Question : La Municipalité est-elle consciente de la difficulté d'atteindre ses services par téléphone et qu'envisage-t-elle pour y recourir ?

La Municipalité est consciente du risque de fracture numérique. Elle est évidemment très attachée à ce que chaque prestation de l'administration puisse être facilement disponible pour toutes et tous et obtenue ainsi par différents canaux. Si certains problèmes ponctuels peuvent se produire, chaque service veille à répondre au mieux aux habitantes et habitants et dispose d'un numéro de réception. La Ville dispose ensuite d'une Centrale téléphonique (021 315 11 11), atout très important en matière d'accès au public, que l'on ne retrouve d'ailleurs pas dans la plupart des autres collectivités publiques. La Centrale téléphonique reçoit environ 150 appels par jour, oriente et aide celles et ceux qui n'arrivent pas à obtenir les réponses souhaitées. La Centrale est ouverte du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h. Les personnes pouvant se déplacer trouvent aussi un soutien dans les bureaux d'Info cité, ouverts de 8h à 17h. Il est aussi possible de joindre Info cité au numéro d'information au public, le 021 315 25 55.

Au vu du grand éventail de possibilités offert à la population pour entrer en contact avec l'administration (guichets, formulaires sur le web, téléphones, etc.) et des soutiens existants, la Municipalité, n'estime pas nécessaire de recourir à des mesures supplémentaires en la matière.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 août 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Pétition de M. Maxime Meier et consorts « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne »

Lausanne, le 24 août 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 11 janvier 2022, M. Maxime Meier déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 11 janvier 2022 et munie de 840 signatures, demandant à la Municipalité de revenir à la règle des 50 km/h, de jour comme de nuit, le 30 km/h devant rester l'exception et s'appliquer uniquement dans les quartiers résidentiels. La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 22 juin 2022.

La Municipalité mène depuis plusieurs années une politique active de lutte contre le bruit que ce soit par l'extension des zones modérées (zones 30 ou zones de rencontre), la pose de revêtement phono-absorbant ou encore le déploiement de mesures spécifiques, simples et efficaces avec l'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h, pendant la nuit (22h – 6h), sur la majorité des axes principaux de la ville. Les critères d'éligibilité fixés par le Canton ont permis de déterminer les routes qui ont pu bénéficier de la mesure.

Comme mesure d'accompagnement, en plus d'une campagne de communication et de sensibilisation très poussée, la Municipalité a fait poser 60 indicateurs de vitesse à des endroits stratégiques. Ces appareils permettent de sensibiliser les usagères et usagers de la route et les incitent à garder une vitesse adaptée. Ils enregistrent également les vitesses des véhicules, ce qui permet d'effectuer des analyses sur le respect des limitations en vigueur. Le bilan intermédiaire est positif : en novembre 2021 et en janvier 2022, c'est-à-dire quelques mois après l'introduction de la mesure, la vitesse V85¹ moyenne relevée s'établissait entre 35 et 36 km/h, respectant ainsi la valeur cible de 38 Km/h.

De plus, les indicateurs de vitesse montrent que seul le 0,6% des véhicules enregistrés (y compris véhicules d'urgence) roulent à plus de 50 Km/h. Cela tend à démontrer l'effet positif de la mesure, notamment sur la baisse des « bruits de pointe » qui perturbent plus fortement le sommeil. La Ville de Lausanne effectue un suivi régulier de ces données, constatant une stabilité dans les chiffres enregistrés, indiquant que, sur la durée, la mesure est respectée.

De nombreuses études ainsi que le test effectué sur les avenues de Vinet et de Beaulieu ont montré que la réduction de vitesse permet de diminuer les nuisances sonores, avec une réduction significative du niveau sonore de l'ordre de 1.9 dB(A) à 2.7 dB(A), soit une réduction par deux du bruit du trafic routier ressenti, et de 80% des bruits de pointe. En termes de santé, il est démontré que « les perturbations du sommeil ont un réel impact négatif sur la santé, puisqu'elles peuvent causer une somnolence diurne, une augmentation du stress et des maladies psychiques telles que la dépression, un risque accru d'obésité, des maladies cardio-vasculaires ou encore des accidents liés à la fatigue »². Des chercheurs de l'EPFL, du CHUV et des HUG ont mené une étude, publiée dans l'International Journal of Hygiene and Environmental Health, qui « établit un lien entre le lieu de vie des personnes qui souffrent de somnolence diurne et le bruit nocturne causé par les trafics routier et ferroviaire, et révèle l'existence de points noirs particulièrement problématiques en ville de Lausanne »³. Ainsi, l'introduction du 30 km/h de nuit permet de diminuer les « bruits de pointe » qui perturbent souvent le sommeil des Lausannoises et des Lausannois. S'y ajoutent les bénéfices liés l'augmentation de la sécurité routière confirmé par la brochure technique du Bureau de prévention des accidents (BPA) sur les zones 30 ; en cas de collision avec un véhicule, à 30km/h, les chances de survie d'un piéton sont de 90%, à 50km/h ce chiffre passe à 30%.

La Municipalité estime que l'introduction de la limitation à 30 km/h durant la nuit est une mesure proportionnée, vu qu'elle ne concerne que 10% du trafic automobile, qui permet d'améliorer de manière conséquente la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois. Cela est confirmé par de nombreux messages de remerciements qui ont été adressés à l'administration communale de la

¹ La vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules enregistrés

² Une étude révèle l'impact du bruit nocturne sur la santé des habitants de Lausanne, communiqué de presse, CHUV, EPFL et HUG, 5.06.2018. <https://actu.epfl.ch/news/le-bruit-nocturne-affecte-la-sante-des-lausannois/>

³ ibid.

part de personnes qui résident sur Lausanne. Compte tenu de ces éléments, la Municipalité souhaite maintenir la limitation à 30 km/h entre 22h et 6h.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Anouck Saugy « Manifestations lausannoises : sur un malentendu, cela peut-il marcher ? »

Lausanne, le 8 septembre 2022

(Signé) *Anouck Saugy*

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Angélique Chatton et consorts « Green IT – vers un numérique plus sobre en matières premières et énergie »

Lausanne, le 8 septembre 2022

(Signé) *Angélique Chatton* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts « Face à l'inflation galopante, la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant deux ans la perception des taxes communales sur l'électricité

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Fabrice Moscheni* et 5 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Mobilité douce sur la route : sécurité pour toutes et tous »

Lausanne, le 29 août 2022

(Signé) *Denise Gemesio* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Denise Gemesio « Faisons la nique au courrier électronique »

Lausanne, le 7 septembre 2022

(Signé) *Denise Gemesio*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »

Lausanne, le 7 septembre 2022

(Signé) *Denise Gemesio*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Alexandra Gerber et consorts « Pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs »

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Alexandra Gerber* et 6 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis »

Lausanne, le 5 septembre 2022

(Signé) *Matthieu Carrel* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Virginie Cavalli et consort « Lausanne, ville riche en échanges scolaires trans-Röstigraben »

Lausanne, le 3 septembre 2022

(Signé) *Virgine Cavalli* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « Plateforme 10, le nouvel îlot de chaleur urbain de Lausanne ? »

Lausanne, le 4 septembre 2022

(Signé) *Valéry Beaud* et 9 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts « Encourager la souveraineté numérique suisse »

Lausanne, le 6 septembre 2022

(Signé) *Angélique Chatton* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Angélique Chatton et consorts « Risques cybers et protection des données personnelles »

Lausanne, le 9 septembre 2022

(Signé) *Angélique Chatton* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises ? »

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Mathilde Maillard* et 10 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Pauline Blanc et consorts : « Quelles économies, respectivement restrictions, d'énergie à Lausanne ? »

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Pauline Blanc* et 10 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Vers la sobriété énergétique : éteignons l'éclairage extérieur »

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Vincent Vouillamoz* et 10 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts « Rebelote, la Municipalité fait fausse route sur la mendicité »

Lausanne, le 13 septembre 2022

(Signé) *Ilias Panchard* et 8 cosignataires

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ma question s'adresse à la municipale Germond. Benjamin-Constant est dans une zone 30 km/h. Cela donne la possibilité de supprimer les passages piétons. Sauf erreur de ma part, ils ont été supprimés et certains réinstallés après. A l'exception du premier passage piéton lorsque l'on vient depuis le haut. On peut se demander si la politique des 30 km de la Ville de Lausanne ne se fait pas au détriment de la sécurité des piétons. Ma question est la suivante : la Municipalité entend-elle remettre le premier passage piéton, sachant qu'ils peuvent traverser où bon leur semble et que ce passage est situé juste après un virage, où la visibilité est très mauvaise.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Peut-être que Mme Blanc ne connaît pas l'ordonnance fédérale sur la sécurité routière qui nous impose de supprimer les passages piétons dans les zones piétonnes. La décision n'est pas de notre compétence et nous faisons tout notre possible pour maintenir les passages piétons. La seule justification permettant de maintenir un passage piéton est sa proximité avec une école ou un établissement médico-social. C'est pour cela que nous avons pu remettre le passage piétons, proche de l'Ecole Vinet. Sinon, nous n'avons tout simplement pas les autorisations de l'Etat pour mettre en place une telle zone 30. Nous évoluons donc dans ce cadre légal. Plus généralement, je partage votre opinion, je suis d'avis que nous devrions plutôt maintenir les passages piétons en général.

Le passage piétons sis dans la courbe de la route était dangereux et inadéquat, car il n'y avait pas les distances de visibilité. C'était donc évident que nous n'allions pas le remettre à cet endroit. Mais nous avons entendu le retour des usagers. Nous partageons votre opinion. Nous allons essayer d'installer des aménagements plus durables dans cet espace ; nous avons l'intention de construire un plateau surélevé pour réduire la vitesse et qui remplirait les exigences légales.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Notre question s'adresse à notre syndic, M. Grégoire Junod. Alertée par les organisateurs de l'événement se déroulant habituellement à Beaulieu, la conseillère communale Graziella Schaller, qui a démissionné fin août, souhaitait questionner la Municipalité quant à son projet de construire une patinoire sur le site de Beaulieu, désormais entièrement aux mains de la Ville. La presse en a fait écho dans l'interval. Nous souhaitons revenir devant le Conseil. Nous nous souvenons que la métamorphose des lieux prévoyait le remplacement de la vétuste patinoire du vélodrome aux Plaines-du-Loup. D'autre part, le site de Beaulieu attend une vision globale pour son développement.

Nous remercions la Municipalité de renseigner le Conseil communal d'une part sur son intention de réaliser une patinoire sur le site de Beaulieu et d'autre part sur la réaffectation projetée des halles 35 et 36. Merci pour vos éclaircissements.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Effectivement la presse a fait état de quelques informations. Nous aurons l'occasion d'en reparler, pour autant que la Municipalité adopte le préavis.

En quelques mots, pour compléter ce qui a été indiqué dans l'immédiat, vous avez parfaitement raison, il s'agit effectivement de la patinoire du vélodrome, que l'on s'était engagés à remplacer. Cela fait partie d'un équipement mineur, mais on s'est engagés à remplacer ces équipements dans le cadre du Projet Métamorphose. C'est utilisé par les clubs et par les écoles, actuellement à la patinoire du vélodrome.

Pourquoi envisager une telle rocade ? D'une part, aux Plaines-du-Loup, on peut sortir un équipement de halle pour localiser cela dans un quartier d'habitation. Sachant que c'est une utilisation de quartier, mais pas seulement : ce sont les clubs qui viennent, ainsi que les écoles. Cette patinoire a une dimension lausannoise. Elle a une utilité et représente un besoin en termes de patinage et de hockey pour l'ensemble de la ville de Lausanne. Donc le site de Beaulieu a un avantage.

On peut la réaliser dans une halle déjà existante. Donc ce sont des coûts de construction en moins. On peut intégrer la chaîne du froid dans un contexte global. Le deuxième gain est économique. Et le troisième gain est pour Beaulieu. On participe à la diversification des activités du site. Ce sont des activités de sport, de loisirs, qui font partie de l'identité du lieu également.

On réduit les surfaces à disposition des expositions et des congrès, mais on ne supprime pas. On garde le cœur du palais de Beaulieu, mais on réduit les surfaces d'exposition sans les réduire complètement. Puisque la halle 7 restera aussi utilisable pour les activités événementielles d'exposition en dehors des périodes d'utilisation de la patinoire, qui devraient aller d'octobre à avril. Le vélodrome est aujourd'hui ouvert de novembre à fin mars. On a une certaine marge qui permettra de garantir les événements dont vous avez fait mention, leur organisation. Moyennant la bonne volonté des organisateurs de la flexibilité dans le calendrier.

C'est la conviction que nous avons avec le Service des sports, à la fois Beaulieu et la Municipalité. On pourrait avoir une rocade qui soit gagnante du point de vue urbanistique, énergétique, économique, et de diversité des activités.

On aura l'occasion d'en reparler plus largement et vous aurez l'occasion d'en débattre, puisque les crédits nécessaires seront de votre compétence. Et nous aurons l'occasion d'en reparler plus longuement dans le cadre d'un rapport-préavis.

Question

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. Le plan de restauration collective durable, un plan de politique alimentaire qui comprend toutes les cantines scolaires et professionnelles de la Ville, 1 300 000 repas par année, prévoit d'adresser les enjeux planétaires liés à l'alimentation auprès de la population lausannoise, notamment les plus jeunes habitants. Or, il n'est pas possible pour les parents de demander au lieu d'accueil que sont les crèches une option végétarienne pour leurs enfants. Alors que ce sont des familles qui ont fait ce choix alimentaire durable et qui souhaiteraient l'étendre à tous les domaines de leur vie, pas seulement au domaine privé. Je me demande donc quelles sont les mesures prévues pour cette mesure précise. Pour respecter le climat, la biodiversité, les climats et les eaux, et éviter de nombreuses maladies, la génération touchée en particulier, et plus largement l'ensemble de la population, ne pourra pas se passer d'un régime végétarien.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – C'est l'occasion de dire en bref que les lieux de restauration collective offrent la possibilité de repas végétariens en principe. Du coup, il y a à peu près 150 lieux de consommation. La mise en œuvre mérite d'être aussi explicitée. Mais ces lieux sont aussi variés que des restaurants d'entreprise, des écoles à la montagne, les cantines scolaires, des réfectoires parascolaires, et des cuisines préscolaires. Donc une organisation qui est très différente, avec la volonté d'avoir malgré tout un cadre commun en matière de restauration collective durable.

Pour rappel, il s'agit d'avoir des objectifs en termes de fourniture locale en matière de labellisation et de repas végétariens, avec l'objectif d'en avoir dix par mois, et de pouvoir avoir un certain nombre de régimes alimentaires pour les personnes qui le souhaitent. Il s'agit de régimes alimentaires médicalement justifiés, ceux qui correspondent à des convictions religieuses et les repas végétariens. Dans les grandes cuisines, c'est en général un menu spécifique qui est organisé. Il arrive, lorsque les quantités de repas produites sont réduites, que ce soit simplement le repas avec viande, mais sans la partie carnée du repas, qui est proposé. Cette possibilité existe en principe dans tous les lieux de restauration.

Question

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – J'adresse la question suivante à Mme Florence Germond. A quinze jours de la votation sur l'impôt anticipé, il est important de rappeler que de nombreuses institutions publiques et pas uniquement les entreprises privées se financent par des emprunts obligataires. C'est le cas par exemple de la Ville de Genève, qui est endettée à hauteur de 600 millions de francs d'emprunt obligataire. La Ville de Lausanne à hauteur de 1,6 milliard. A l'heure d'un tournant énergétique radical et qui nécessitera des investissements massifs, il est clair que chaque ressource sera nécessaire. Ma question est donc la suivante : si la réforme de l'impôt anticipé devait être acceptée, quelle serait l'économie d'impôt réalisée pour la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L'impôt anticipé est un impôt qui est payé par anticipation par les personnes qui possèdent de l'épargne et des obligations. Ici, le projet de modification de la base légale fédérale ne touche pas les petits épargnants, mais seulement les grands créanciers qui détiennent de nombreuses obligations. Ce n'est pas le cas de la Ville de Lausanne, qui est un emprunteur. Donc à ce titre, il n'est pas touché par l'impôt anticipé. Je me permets de rappeler que cet impôt anticipé n'existe pas pour ceux qui déclarent leurs avoirs. Il a été mis en place pour éviter la fraude fiscale. En tout cas, au sens d'un certain nombre de partisans du maintien de cet impôt, il ne nuit en rien à l'activité économique.

Concernant les complications administratives évoquées, il faut savoir que la gestion de grosses fortunes est extrêmement compliquée. Je ne pense pas que le fait de remplir des formulaires pour un impôt anticipé le complique davantage. Il n'y a aucun impact pour la Ville de Lausanne, car la Ville n'effectue aucun paiement au titre de l'impôt anticipé. Il n'y aura donc aucun impact sur les finances de la Ville de Lausanne.

Mais sur les finances de la Confédération, c'est potentiellement 800 millions qui pourraient être perdus si cet impôt anticipé disparaissait. Donc pour les programmes de la Confédération, ce serait 800 millions en moins pour financer notamment des mesures climat.

Question

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – La question de ma camarade Manon Zecca s'adresse à Mme Moeschler.

Qu'en est-il des assises du sans-abrisme à Lausanne ? Dans son communiqué de presse du 7 septembre, le collectif 43 m² indiquait qu'une table ronde se tiendrait le 14 septembre 2022. Ensemble à gauche s'étonne donc que les membres du Conseil communal n'aient pas été informés.

Rappelons que lors du débat en juin dernier sur le manque de places pour les personnes sans-abri à Lausanne, ce Conseil a voté plusieurs résolutions sur ce sujet, notamment en demandant que 50 places supplémentaires soient créées et la fin de la fermeture « estivale » de 160 places chaque printemps. La municipale en charge de la cohésion sociale a longuement rappelé que la fermeture estivale des lieux d'hébergement devait être revue. En outre, une des résolutions demandait à la Municipalité d'organiser des Assises sur le sans-abrisme.

Voilà que nous apprenons par un communiqué de 43 m² que les Assises sont transformées en table ronde, à huis clos, qui n'envisage ni compte rendu ni prise de décision et qui exclut les personnes concernées par la vie à la rue et le manque de places d'accueil d'urgence. Nous considérons qu'en cela, la Municipalité méprise l'expertise des personnes directement concernées par la thématique du sans-abrisme.

Cette discussion prévue à huis clos, sans procès-verbal et qui ne prévoit aucune décision déçoit nos attentes, ainsi que celles d'autres acteurs et actrices de terrain. Nous ne comprenons pas pourquoi la Municipalité a prévu de transformer les Assises votées en une simple table ronde sans prise de procès-verbal, sans communication et à huis clos. Nous posons la question suivante : la Municipalité envisage-t-elle au moins de communiquer les résultats de cette démarche au Conseil communal ou au grand public par la rédaction d'un communiqué de presse à l'issue de cet événement ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je vous confirme la tenue d'une table ronde sur les hébergements d'urgence que nous organisons avec la Haute école de travail social de Lausanne, en associant le Canton. Cette journée de tables rondes aura lieu demain.

Il s'agit plus précisément de tables rondes le matin et de séances de groupes de travail l'après-midi. Elle réunira 60 personnes, toutes impliquées dans cette thématique. Il y aura des représentants des municipalités de communes vaudoises, le Canton, les services de l'administration, des associations et des partenaires des hébergements d'urgence, les partenaires lausannois que vous connaissez bien. Des collectifs aussi. Des collectifs plus récents et plus anciens. Et des représentants du monde académique. Je me réjouis beaucoup des échanges qui seront certainement constructifs et qui se dérouleront dans un climat serein.

C'est un débat qui est très émotionnel et qui demande pourtant des réponses. Il demande de construire avec les cantons, les communes, les partenaires. Nous n'arriverons pas tout seuls en tant que Ville de Lausanne à avancer pour le développement du dispositif d'hébergement d'urgence. C'est le choix que nous avons fait demain, de nous retrouver et de permettre un échange serein. Il s'agirait de faire un état des lieux de la situation, de partager les connaissances entre les différents actifs et acteurs du domaine. Ainsi que de définir des pistes pour renforcer ce dispositif et sortir de la logique saisonnière.

Contrairement à ce que vous mentionnez, les actes seront rédigés et distribués aux participants de la journée. Et nous diffuserons également un communiqué de presse avec les principaux éléments qui seront sortis de cette journée à l'issue de la rencontre.

Question

Mme Onaï Raymond (Soc.) : – Je m'adresse à Mme Florence Germond. C'est concernant la place de la Sallaz. Est-ce que cette place peut devenir une zone piétonne, comme le souhaitent les résidents ? Il semble que c'est une question sur laquelle les habitants n'ont pas encore reçu de réponse claire. J'ai été interpellée sur la question. Il faudrait que des réponses soient apportées pour qu'ils comprennent les enjeux autour de cette demande et les coûts éventuels.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous avons pu aborder cette question récemment dans cet hémicycle. Mais il y a déjà eu un certain nombre d'interventions parlementaires sur ces questions. La Municipalité a eu l'occasion, mais il faut le rappeler, d'expliquer les coûts d'adaptation pour une modification en zone piétonne sur toute la zone actuelle qui accueille une interface de bus, ce qui pose des problèmes puisque les lignes de bus sont beaucoup moins bien connectées au métro. C'est bien un des objectifs pour cette place, qui a été conceptualisée il y a quelques années maintenant, et réalisée il y a cinq ou six ans.

Cet objectif n'a pas été posé à la conception de sa place. Mais comme ces demandes reviennent très régulièrement, cela signifie qu'il y a un besoin important de la population. Nous avons essayé d'apporter des modifications, avec la place de jeux, la végétalisation et le mobilier. Il y a peut-être un travail qui peut être fait au niveau de la petite zone piétonne existante. Je suis ouverte à tout échange avec la population. Rien n'est impossible. Mais les coûts relatifs à la modification de la partie « interface de bus » sont très importants et nous n'avons pas la solution magique parce que nous allons forcément prélever quelqu'un ; dans ce cas, ce sera les usagers des transports publics.

Les procédures sont très longues parce qu'il faut savoir que si nous voulons modifier une ligne aérienne, il faut aller jusqu'à Berne pour demander les autorisations, ce qui prend environ deux ans. Mais peut-être que nous pouvons réfléchir au sud de la place, qui présente un meilleur et induit des

impacts plus faibles. Il y a la fête de quartier ce week-end. Ce sera l'occasion de parler avec les habitants.

Question

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Rassurez-vous, on est satisfait. Les résidents et résidentes de la place de la Sallaz sont satisfaits du passage à 30 km/h à partir de 22 h. Toutefois, si ces mesures permettent des nuits paisibles et donnent grande satisfaction aux habitantes et habitants de la rue de Berne, celles et ceux de la rue du Vallon, la route de contournement de la Sallaz, ne ressentent pas les bénéfices du changement de vitesse de la part des conductrices et conducteurs. Au contraire, la vitesse sur ce tronçon nuit à leur sommeil. Que se passe-t-il donc à la rue du Vallon ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Renseignements pris, la vitesse maximale autorisée à la rue du Vallon, que l'on appelle traditionnellement la route de contournement, est en effet à 50 km/h. Pourquoi est-elle restée à 50 km/h ? L'Etat a défini certains critères, comme la densité de population. Et comme nous sommes en lisière de forêt, nous n'avons du bâti que d'un côté de la route. Nous n'avons pas été informés des raisons qui ont conduit à la définition de ces critères. Mais j'entends que c'est une demande de la population.

Je me propose de relayer ces demandes, en avançant peut-être un nouvel argument, à savoir la continuité du réseau. En amont, nous avons 30 km, en aval aussi. Peut-être qu'avec l'argument de la continuité du réseau, nous pourrions convaincre le Canton de nous autoriser. Je ne peux que relayer votre demande auprès de l'Etat.

Question

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Encore une question pour vous, madame Germond. Je m'excuse de ne pas vous l'avoir envoyée plus tôt, mais c'est un peu de l'improvisation. Je me satisferai d'une réponse partielle.

Fin 2020, suite à un préavis de M. Johan Pain, il y avait eu une amélioration notable de plusieurs traversées piétonnes, réglées par des feux, notamment dans la durée allouée pour les piétons. Malgré cela, il y a encore des personnes, et j'en fais partie, qui ne parviennent pas à traverser pendant la phase verte à certains feux de la ville. C'est aussi une remarque qui m'a été relayée par un membre de l'AVIVO, notamment au carrefour de Provence.

L'AVIVO a interpellé deux personnes au sein de votre Service de la mobilité. Ces personnes ont répondu que la phase orange s'ajoute à la phase verte pour la traversée, ainsi qu'une partie de la phase rouge. C'est un peu déstabilisant pour les personnes qui traversent au rouge. J'aimerais savoir si de nouveaux réglages peuvent être faits sur ces feux.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne connais pas par cœur le réglage des feux de l'avenue de Provence, mais je vais me renseigner. De manière plus générale, c'est clairement notre intention de donner plus de temps aux phases vertes pour les piétons. Mais nous avons d'autres contraintes, comme donner aussi du temps aux transports publics et aux cyclistes. Nous essayons de faire au mieux, le temps et l'espace étant limités.

Il y a toujours cette insécurité pour un certain type de piétons, par rapport à la phase orange. Le piéton est toujours dans son droit en traversant à la phase orange, mais cette phase lui indique qu'elle va bientôt se terminer.

En tous les cas, nous travaillons dans le sens de donner plus de confort aux piétons et nous organisons chaque année des campagnes annuelles pour améliorer les traversées piétonnes, en posant notamment des bancs pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant votre question plus spécifique, relative à l'avenue de Provence, peut-être pourriez-vous m'envoyer un mail pour indiquer exactement de quel passage il s'agit.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Je ne sais pas exactement à qui s'adresse cette question. Durant la torpeur estivale, nous avons appris par la presse qu'un dépliant appelant à participer à une manifestation antispéciste a été distribué et portait entre autres les armoiries communales. Il semble que les organisateurs ont sollicité un prêt de matériel auprès de la Ville. L'article conclut avec une mention indiquant que la Ville souhaite revoir sa régulation interne. Y a-t-il un contrôle politique avant d'autoriser les manifestations ou de leur accorder un soutien logistique ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Rappelons d'abord que la manifestation a réuni entre 200 et 300 personnes, ce qui laisse entendre qu'elle n'était pas un grand succès. Deuxièmement, comme l'a dit l'article, la Municipalité souhaite que les différentes prestations communales, notamment lorsqu'elles contribuent au succès de manifestations non politiques, soient mentionnées à l'égal d'autres personnes qui contribuent à la réussite de tels événements.

Il se trouve que l'organisateur de la manifestation antispéciste est un avocat chevronné, ou qui a lu en tout cas attentivement le texte de la Ville, et qui a remarqué cette obligation de soutien. Il s'est empressé d'en faire un élément graphique caractéristique de ses documents.

Ça n'a pas manqué de susciter quelques interrogations du côté des services de la Municipalité. L'autorisation a été rectifiée dans ce sens et interdiction a été faite d'utiliser les armoiries. Le processus pour les futures manifestations doit être clarifié pour éviter que l'on ait un détournement politique des armoiries communales, dont l'utilisation est justifiée dès lors que le soutien est manifeste, mais dont l'utilisation n'est pas justifiée dès lors qu'il y a un détournement politique. Les règles seront modifiées prochainement et, dans l'intervalle, cela est suspendu.

Question

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond et je m'excuse de ne pas l'avoir envoyée à l'avance. Nous venons de recevoir les conclusions de l'Observatoire lausannois qui constate les améliorations pour les cyclistes. Or, certains cyclistes constatent le contraire. Ainsi, la rue Pichard a été interdite aux vélos dans le sens de la montée. Mais dans la descente, aucun panneau n'interdit le passage pour les vélos. Cette signalisation ambivalente crée la confusion et pose la question de savoir par où les cyclistes sont censés passer pour aller de la rue du Grand-Pont jusqu'à la place de la Riponne.

Nous voudrions poser la question suivante : que compte faire la Municipalité pour clarifier, signaler et aménager des parcours cyclistes entre la rue du Grand-Pont, la place du 14 Juin et l'avenue de la Louve ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la rue Pichard a été autorisée aux cyclistes avant les mesures d'accompagnement, mises en place lors de la fermeture du Grand-Pont. Nous avons cependant constaté qu'il y avait une mauvaise cohabitation entre les piétons et les cyclistes dans cette zone extrêmement fréquentée par les piétons. Nous avons eu beaucoup de retours de piétons à mobilité réduite qui sont craintifs par rapport aux cyclistes. Nous essayons toujours de protéger les plus faibles, si je puis dire. Dans ce sens, nous avons donc réfléchi à offrir une autre solution aux cyclistes pour rejoindre la Riponne. Il est prévu que le trafic cycliste, qui devient important, passe par rue Neuve-Mauborget. C'est un mini-détour à vélo, peut-être trente secondes de plus. C'est vraisemblablement dans ce sens que nous allons aller.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je pense que ma question s'adresse, sans surprise, à Mme Germond. Je m'excuse également de ne pas l'avoir envoyée au préalable. Je prends la parole de manière spontanée, car je ne résiste pas à l'envie que le groupe PLR pose les deux questions auxquelles il a droit.

Nous avons été informés que des affiches contre l'élevage intensif avaient été habilement installées sur des poteaux d'éclairage sur les avenues lausannoises, ce qui me semble interdit par les

règlements communaux. Nous souhaiterions nous assurer que la Municipalité va bien enlever ces affiches et va facturer les coûts engendrés, notamment l'amende pour affichage interdit, au comité d'initiative.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – J'ai beaucoup de questions orales, c'est bien. Je n'ai pas eu de retour du terrain par rapport à ce cas spécifique. En général, nous intervenons : nous enlevons les affiches, et ensuite nous prenons contact avec les organisateurs pour mettre en place toutes les procédures légales et les directives internes prévues dans ces cas-là.

Maison Gaudard : Réalisation d'une maison de la culture et de l'innovation numérique Demande d'un crédit d'ouvrage

Préavis N° 2022/10 du 14 avril 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Je vous demande d'être attentives et attentifs sur le déroulement de la procédure. Parmi les cinq demandes de traitement prioritaire de la Municipalité, quatre ont été adoptées à l'unanimité en commission. Il s'agit des préavis 2022/10 Maison Gaudard, 2022/15 Musiques actuelles, 2022/13 Crédit complémentaire Pôle Gare, 2022/08 Extension des réseaux informatiques pédagogiques

Nous pouvons les traiter selon la modalité prévue par l'article 79 du Règlement du Conseil, c'est-à-dire voter sur ces objets sans ouvrir la discussion. Cependant, comme la Municipalité a demandé le traitement prioritaire, si la discussion est demandée, nous traiterons ces objets séance tenante.

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M. Gafner.

La discussion est ouverte.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Nous demandons que la discussion soit ouverte sur cet objet.

La discussion est close.

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission a voté à l'unanimité en faveur des cinq conclusions du préavis.

Le Conseil, par une majorité de oui et trois abstentions, adopte les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/10 de la Municipalité, du 14 avril 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le projet de réaménagement de la Maison Gaudard ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 890'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget de Service de la culture, rubrique n° 1401.331 ;

4. de faire figurer sous la rubrique n° 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 la recette générée par la vente à la Fondation Plateforme 10 d'une partie du mobilier du mudac dans le cadre de son déménagement ;
6. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente n° 1.503.148 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
7. d'accepter la subvention octroyée à l'association qui assurera l'exploitation du projet culturel et du bâtiment de la Maison Gaudard, à hauteur de CHF 440'000.-. Ce montant sera inscrit dès 2023 au budget du Service de la culture ;
8. d'accepter la subvention en nature octroyée à l'association qui assurera l'exploitation du projet culturel et du bâtiment de la Maison Gaudard, à hauteur de CHF 429'000.-

Musiques actuelles

Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie Création d'une 2^e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard

Préavis N° 2022/15 du 5 mai 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M. Gafner

La discussion est ouverte.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Je tiens à prendre la parole, car ce rapport-préavis de qualité, je pense, va obtenir un large consensus de la part du Conseil. Je partage ses conclusions. Mais je trouve important d'ouvrir la discussion, car parfois dans ce rapport-préavis, ça manque un peu de finesse dans les analyses qui ont été faites.

Ce rapport-préavis a été très bien documenté par une étude, que j'ai trouvée très intéressante et qui amène quelques questions. Je pense qu'il est évident qu'il faut soutenir toute forme de culture à Lausanne. Mais il faut faire attention à éviter des confrontations qui pourraient être stériles entre des acteurs privés et des acteurs publics. Je trouve qu'il est important d'en parler un tout petit peu ce soir.

Je fais un petit historique : quand les Docks ont ouvert à l'époque à Lausanne, il y avait eu des levées de boucliers de certains acteurs privés, notamment certains clubs, qui voyaient une concurrence soutenue par la Ville de Lausanne. On se pose la question alors de donner peut-être un cadre. Souvent, on a plein de bonnes intentions, on veut créer un endroit où la culture va se développer et, clairement, les Docks répondaient à cette question. Aujourd'hui, Le Romandie et l'association du Salopard répondent aussi à cela.

La question est de savoir comment on va développer la culture et quelle place on fait aux acteurs privés qui font aussi beaucoup pour les musiques actuelles.

Je reviens sur cette étude de Sound Diplomacy. Plusieurs recommandations ont été faites, dont une que je trouve vraiment bien et qui demande la création d'un conseil de la musique, qui serait composé de six à huit membres et qui comporterait 60 ou 80 % d'acteurs privés. C'est-à-dire que l'on aurait une vraie consultation sur les choix que la Ville de Lausanne veut faire.

En créant ce nouveau pôle, avec Le Romandie et l'Association du Salopard, on ne donne pas vraiment un cadre. Ça pourrait poser des cas de conscience si les mêmes artistes se produisaient

dans les mêmes endroits à des tarifs identiques, mais une fois subventionné, une fois non subventionné.

C'est une question assez ouverte de savoir si la Municipalité a envie de créer un conseil de la musique et d'ouvrir aussi un peu la discussion aux acteurs privés. Pour rappel, j'avais déposé un postulat pour une commission consultative de la culture. Je pense que ce serait le bon moment de prendre aussi cela en compte et de dire que Lausanne fait beaucoup de choses très bien pour la vie culturelle, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, mais il faudrait appliquer aussi ce qu'ils font de manière privée.

Les télescopages arrivent. On l'a vu dans le passé avec d'autres acteurs privés. L'idée n'est pas d'opposer les acteurs privés et publics, mais plutôt qu'ils travaillent ensemble.

En guise de conclusion, ce qu'il s'est passé avec les Docks, je pense que ça crispait les gens à l'époque, mais au final, les acteurs privés s'entendent bien avec les Docks. Il y a toujours cette charte qui existe et qui définit les règles de ce que l'on peut faire ou ne pas faire.

Est-ce que la Ville de Lausanne tire un bilan de la programmation qui est faite ?

Je vais bien évidemment soutenir ce rapport-préavis, mais j'invite la Municipalité à se poser ces questions, car il est légitime de la part des acteurs privés de se demander s'ils sont pris en compte là-dedans.

L'autre recommandation dans cette étude parlait de soutenir occasionnellement des acteurs privés. Ce n'est pas dans le *modus operandi* de la Ville de Lausanne, mais ça serait bien de travailler main dans la main pour le développement de musiques actuelles.

M. Grégoire Junod, syndic : – Merci à la commission pour son travail. Les questions soulevées sont légitimes. Je pense que ce sont des questions qui sont moins d'actualité aujourd'hui qu'il y a dix ou quinze ans. Vous l'avez dit vous-même un petit peu dans votre intervention. Vous avez mentionné l'histoire des Docks, qui a été compliquée à son démarrage. Vous avez parlé aussi du Conseil, qui sera soumis à des règles strictes. De ce point de vue là, l'écosystème du Flon a été prévu tel quel.

Mais vous l'avez mentionné aussi, la collaboration entre le privé et le public est bonne. Il y a le festival Label suisse qui va démarrer ce week-end et qui a des salles subventionnées dans sa programmation, mais ouvre aussi ses portes à des clubs privés.

La collaboration est bonne y compris dans le domaine culturel. Le Service de la culture a des relations régulières avec les clubs. Ça n'a pas toujours été le cas. Vous avez évoqué le soutien à des acteurs privés, dans les faits, il a été réalisé. Nous souhaitons notamment remercier la Salle Métropole pour de grands concerts. C'est un soutien de 150 000 francs par année, qui a été acté et soutenu par ce Conseil dans le cadre du plan de relance. Il y a plusieurs soutiens de ce type-là qui existent.

Je crois que l'ensemble des acteurs de la nuit font plutôt de bonnes affaires. Le monde de la nuit est bien reparti après la crise du COVID. Ça permet une relation sereine entre une programmation subventionnée, qui doit se développer avec ses subventions pour soutenir notamment des artistes émergents, et aussi parfois pour offrir à de plus grands noms des tarifs accessibles au public, notamment aux jeunes.

C'était le sens de la politique portée par la Ville. Je crois que le bilan global de Lausanne comme destination des musiques actuelles est plutôt un bilan dont on peut être fiers aujourd'hui. Cela tient en partie aux acteurs publics, mais aussi aux acteurs privés. C'est l'ensemble de ces systèmes qui participe d'un bon dynamisme culturel.

Il y a toujours quelques petites zones grises. Il y en aura toujours. Ma foi, on vit avec et elles se règlent à mon avis en assez bonne intelligence avec les différents acteurs qui ne sont pas d'accord et qui se parlent. Mais globalement, les missions des uns et des autres sont bien comprises et c'est dans ce sens-là que je vous invite à soutenir ce préavis.

La salle du Bourg, anciennement association du Salopard, et Le Romandie, sont deux structures existantes que l'on va pérenniser. Voilà pourquoi je vous invite à soutenir ce rapport-préavis.

La discussion est close.

Mme Constance Von Braun (Les Verts), rapportrice remplaçante : – En termes de conclusions, ce sont les mêmes que précédemment : la commission vote à l'unanimité, soit 11 voix en faveur des cinq conclusions du préavis.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/15 de la Municipalité, du 5 mai 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le projet de rénovation et de transformation des espaces sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont au bénéfice de l'Association ...e la nave va et de l'Association du Salopard, tel que présenté au chapitre 5 du présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 2'317'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service de la culture, rubrique no 1401.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique no 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, le prélèvement sur fonds, les subventions qui pourraient être accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds tiers menée par l'Association ...e la nave va et par l'Association du Salopard.

Demande de crédits complémentaires pour les préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare. Financement de la part communale à l'infrastructure multimodale de la place de la Gare dans le contexte du projet CFF de l'agrandissement de la gare de Lausanne du programme Léman 2030 », N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » et N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux. Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales »

Préavis N° 2022/13 du 28 avril 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – La commission s'est exprimée à l'unanimité en faveur des conclusions.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/13 de la Municipalité, du 28 avril 2022;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire brut du patrimoine administratif sur le préavis N° 2019/51 « Situation du développement des projets dans le périmètre Pôle Gare [...] » de CHF 5'598'00.–, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, qui se montera au net, après déduction de la participation des CFF au projet et des recettes d'investissements (taxes de raccordement) à CHF 217'000.–, qui seront prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement des réseaux concernés ;
2. d'allouer au Service de l'eau un crédit complémentaire brut du patrimoine administratif sur le préavis N° 2019/51 de CHF 1'812'000.–, qui se montera après déduction de la participation des CFF au projet à CHF 582'000.– qui seront prélevés sur les fonds de réserve et de renouvellement des réseaux concernés ;
3. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2016/56 « Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique » de CHF 8'930'000.–, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, et de porter en amortissement de ce crédit les quelque CHF 1'170'000.– de recettes d'investissements, dont CHF 228'000.- sont encore attendues ;
4. d'allouer aux SIL un crédit complémentaire du patrimoine administratif sur le préavis N° 2020/45 « Crédits-cadres annuels 2021 [...] » de CHF 3'065'000.– y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, et de porter en amortissement de ce crédit les quelque CHF 1'480'000.– de recettes d'investissement attendues ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement liées aux crédits mentionnés ci-dessus

Vidéosurveillance du stade de la Tuilière

Préavis N° 2021/42 du 16 septembre 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Musa Kamenica (Soc.), rapporteur : – Si vous voyez le rapport-préavis, il y a un amendement qui a été apporté par la commission. Donc, la conclusion, la nouvelle conclusion qui a été amendée par la commission, vous la trouvez dans le rapport de la commission. Elle est d'autoriser la délégation de la manipulation des caméras et de visionnage en direct pendant les manifestations sportives du Lausanne-Sport à une entreprise de sécurité privée, et ce pour la présente législature. « Sécurité privée, et la présente législature » ont été ajoutées dans la conclusion. Et dans cet état, la conclusion a été acceptée par 12 oui et 1 contre.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vous lis la prise de parole de notre collègue Manon Zecca qui est retenue par un train en retard.

« Pour Ensemble à gauche, déléguer un poste de travail à une entreprise privée n'est pas une solution souhaitable. Nous discutons de la vidéosurveillance, qui relève de missions de sûreté et de

surveillance, qui ne devrait jamais être privatisée. Une telle mission, sensible sur une question éthique au niveau de la protection des données, même si la décision jusqu'à ce stade que nous regrettons, sera exercée par une employée dont les conditions de travail seront très probablement inférieures à celle d'un agent public. Ainsi, à la logique de sous-traitance s'ajoute celle de la sous-enchère qui contribue à la dégradation des conditions de travail. Pour ces raisons, nous voterons contre. »

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – Sans surprise et en ligne avec la position majoritaire de la commission, le groupe PLR accepte le présent préavis et vous encourage à faire de même. Sur le principe, nous ne sommes pas nécessairement pour la délégation de certaines tâches régaliennes comme l'est la sécurité, au secteur privé. Cette délégation se fait dans un contexte bien particulier et surtout avec un cadre clair.

Le contexte d'abord. Nous parlons bien de sécurité dans l'enceinte ou à proximité immédiate du stade, lors d'un événement défini et, par ailleurs, privé. Aujourd'hui, cette tâche est déjà assurée par des entreprises de sécurité privées dans la majorité des stades de Suisse. Notamment dans un but de responsabiliser les clubs.

Le cadre de cette délégation répond entièrement aux attentes de notre groupe. D'autant plus avec l'amendement présenté par l'un de nos commissaires, limitant la délégation à la durée de la législature. Finalement, le groupe PLR salue le fait que cette délégation permettra de réaffecter l'agent de police qui était jusqu'alors responsable de manipuler les caméras du stade à d'autres tâches de sécurité, aux abords du stade notamment. Or, nul ne peut nier qu'une présence policière accrue lors de certains matchs est à saluer.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie la commission pour les améliorations qu'elle a faites à la conclusion qui est aujourd'hui proposée à votre Conseil. Elle limite dans le temps cette délégation à la durée de la législature, déjà bien entamée par ailleurs. D'autre part, la Municipalité s'engage à faire figurer dans le rapport de gestion le nom de l'entreprise de sécurité.

Pour répondre aux remarques énoncées par M. Conscience en lien avec les remarques de Mme Zecca, il ne s'agit pas de privatiser une tâche publique. Il s'agit de faire payer au privé une tâche qu'il y a l'obligation d'assurer et qu'il n'est pas au public d'assumer. La sécurité à l'intérieur du stade relève prioritairement des organisateurs des événements. En l'occurrence, il s'agit du Lausanne-Sport. Je supporte le club, mais il faut que Lausanne-Sport paye ce qu'il doit en matière de sécurité. Il n'est pas question que la sécurité soit à la charge de la collectivité publique. En ce sens, la manipulation de la caméra avec des images floutées sur les visages des personnes présentes sans enregistrement et sans capacité d'utiliser ces images nous semble parfaitement relever de tâches de sécurité privée à l'intérieur du stade et je vous propose d'accepter.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour rebondir sur ce que dit M. le municipal, si c'est une question de charge, qu'est-ce qui empêche la Commune de faire payer la prestation que coûte la mobilisation d'un agent de la Ville, de le faire payer aux responsables de l'événement ? Simplement de le payer dans les meilleures conditions, si c'est un agent de sécurité privée.

La discussion est close.

M. Musa Kamenica (Soc.), rapporteur : – Le préavis a été accepté par la commission avec 1 voix contre.

Le Conseil, par une majorité de oui, 7 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2021/42 de la Municipalité, du 16 septembre 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la délégation de la manipulation des caméras et le visionnage en direct pendant les manifestations sportives du Lausanne-Sport à une entreprise de sécurité privée et ce, pour la présente législature.

Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal

Préavis N° 2022/08 du 24 mars 2022

Discussion

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Le Parti socialiste souhaite déposer une motion d'ordre et demander le report du débat, en application de l'article 83, al. 5, litt. a bis du Règlement du Conseil communal. Cette demande est formulée suite à des divergences de notre groupe et d'autres groupes politiques sur une partie du contenu du rapport-préavis concernant l'installation d'ANF pour un montant considéré comme élevé. Suite à une discussion avec le municipal, il semble important que l'ensemble du Conseil communal soit informé sur les tenants et aboutissants de ce thème qui pose pas mal de questions à plusieurs d'entre nous.

La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la met en discussion.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée.

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, accepte la motion d'ordre.

Le préavis est renvoyé à la commission qui l'a examiné.

Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable « Saint-Sulpice II »

Préavis N° 2022/09 du 7 avril 2022

Discussion

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La présidente : – Est-ce que quelqu'un souhaite ouvrir la discussion ? Monsieur Benoît Gaillard, si la discussion est demandée, cet objet n'est pas traité et retourne à l'ordre du jour.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'en suis le premier mari, mais il y avait en commission, sans trahir de secret, un accord sur le fait que la réponse à l'interpellation que j'ai déposée sur le même sujet serait publiée au moment du traitement de ce préavis au Conseil communal.

Cette interpellation a fait l'objet d'un poste d'enregistrement. Mais elle a été annoncée lors de la dernière séance du Conseil. Elle aurait dû faire l'objet d'une réponse de la Municipalité, mais ça n'a pas été le cas. L'accord informel qui avait été passé n'a pas été tenu.

Je pense qu'il est possible de décaler la discussion à un traitement en urgence normale. Nous avons posé un certain nombre de questions graves et assez importantes sur le projet, et sur le respect des engagements pris auprès du Conseil communal lors du premier préavis. Il me semble normal de disposer de ces éléments pour débattre de cet objet.

Je vois que vous voulez que je conclue. Je crois que c'était clair pour M. le rapporteur qu'il y aurait ces éléments dans un document séparé et que c'est donc la raison pour laquelle nous ne sommes

pas appesantis outre mesure ni durant la séance de commission, ni lui dans son rapport sur ces questions. On a quand même posé des questions importantes. On aimerait les réponses avant de donner notre blanc-seing à ce crédit supplémentaire. Ça ne veut pas dire qu'on ne votera pas. Mais il faut en parler.

La présidente : – Je vous rappelle que cet objet n'était pas une urgence. Il va revenir dans l'ordre du jour ordinaire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'aimerais d'abord remercier M. le président de la commission d'avoir rempli ses fonctions avec célérité. Et dire à M. Gaillard que nous n'avons pas du tout rompu un engagement. La Municipalité n'a pas du tout demandé que ça soit traité en urgence. La Municipalité se penchera jeudi sur l'interpellation de M. Gaillard et apportera les réponses comme elle le doit. Il n'y a pas de manœuvre de notre part ni de volonté de ne pas répondre à certaines questions.

L'objet n'étant pas traité, il retourne dans l'ordre du jour ordinaire.

Postulat de de Mme Séverine Graff : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »

Rapport

Présidente

Mme	Eliane	AUBERT	PLR
-----	--------	--------	-----

Membres présents

Mme	Séverine	GRAF	SOC
Mme	Françoise	PIRON	PLR
Mme	Astrid	LAVANDEROS BERRIOS	SOC
Mme	Derya	CELIK	SOC
M	Sebastien	KESSLER	SOC
M.	Oleg	GAFNER	VERTS
Mme	Sima	DAKKUS	VERTS
Mme	Romaine	BENVENUTI	VERTS
Mme	Isabelle	BONILLO	EAG
Mme	Josée Christine	LAVANCHY	UDC

Membres excusés

M.	Mathieu	CARREL	PLR
Mme	Virginie	CAVALLI	PVL

Représentants de la Municipalité

M.	Michael KINZER	Chef de la Culture
Mme	Nadine MAYORAZ	Notes de séance

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 6 mai 2022

Début et fin de la séance : 10h – 10h45

Présentation du postulat

Le postulat est né du constat que la postulante a pu faire en tant qu'enseignante en histoire du cinéma à l'Université de Lausanne. Pour étayer son propos, elle cite la Cinémathèque suisse comme institution d'importance internationale, la section d'histoire esthétique du cinéma de l'Université de Lausanne, les formations en cinéma proposées à l'ECAL, ainsi que les nombreux festivals, tels que les Rencontres 7^e Art Lausanne, le LUFF ou encore Cinémas d'Afrique. Paradoxalement, elle a le sentiment que la population lausannoise n'est pas assez consciente du trésor sur lequel elle est assise, qu'il manque peut-être un lien entre les différentes institutions et événements, d'une part, et une meilleure valorisation, d'autre part. Selon son postulat, elle estime que l'ouverture prochaine de la Maison du cinéma, sur le site de l'actuel Capitole, est une occasion rêvée pour pallier à ces manques.

Ce postulat vise également le public jeune avec la proposition d'une offre ciblée et dédiée. La postulante relève que des efforts importants ont été réalisés en termes de médiation culturelle ces 20 dernières années pour les arts vivants et les musées mais peu pour le cinéma.

Concernant la salle du Cinématographe, elle postule son maintien pour le 7^e Art mais aussi pour un usage professionnel et son ouverture à la location pour un public académique. L'importance de cette salle réside notamment dans le fait qu'elle dispose de l'un des rares projecteurs 35 mm encore en activité, richesse pour le futur qu'il conviendrait d'exploiter. Enfin, une troisième piste consisterait à proposer des actions de promotion touristique, par la mise en place d'un label ou d'une offre combinée avec les nuitées hôtelières par exemple.

Discussion

La Municipalité partage avec la postulante le constat de la force de la Ville en matière de cinéma. Sur la question de la médiation et du jeune public, cela fait partie des missions de la Cinémathèque suisse et cela figure dans la convention de subventionnement tripartite avec le Canton de Vaud qui devrait être signée d'ici l'été.

La Cinémathèque a moins été impactée que d'autres durant la crise du COVID-19 grâce à la fidélité de son public. Le subventionnement au cinéma permet notamment de garantir la diversité de l'offre, ainsi que sa complémentarité avec la programmation de blockbusters assurée par des exploitants privés.

Plusieurs éléments présents dans le postulat ont été évoqués dans le cadre du préavis des travaux, et notamment le devenir du Cinématographe. Le seul lieu qui sera abandonné par la Cinémathèque est la salle Paderewski, ce qui permettra de libérer la salle pour les nombreuses demandes d'utilisation. Concernant la communication culturelle qui doit être réfléchiée en termes touristiques, elle évoque à ce sujet les intentions fédératrices en cours (kiosque culturel, par exemple). Cependant, Lausanne, récemment distinguée comme meilleure ville culturelle émergente au monde, est reconnue dans divers domaines, ce qui rend difficile la mise en place d'un label : afficher Lausanne comme ville du cinéma serait mettre en sourdine les arts de la scène, la musique ou encore les arts visuels, ce qui est délicat par exemple à l'aube de l'ouverture de Plateforme 10.

La discussion se poursuit avec la question de la légitimité d'un tel label, par exemple en regard des festivals de Locarno ou de Soleure.

D'autre part, il est important de rendre accessible la Maison du cinéma aux personnes en situation de handicap, aux personnes à mobilité réduite autant qu'aux personnes malentendantes.

La Cinémathèque se met au service de la scène culturelle, elle offre ses espaces et ses services aux festivals partenaires, en termes de programmation, de mise en réseau, de recherche de copies, de communication.

Se aussi pose la question de ce qui sera prévu dans la Maison du cinéma en soutien des comédiens qui font des tournages qui ne permettent pas d'être correctement rémunérés. La culture repose en grande partie, en dépit des moyens financiers d'une ville telle que Lausanne, sur le fait que les artistes acceptent d'être au chômage une grande partie de leur vie professionnelle.

Selon la Municipalité, la mixité d'usages concerne d'une part l'utilisation professionnelle, associative, scolaire, pédagogique et d'autre part, la programmation publique. Cette dernière partie ne reviendrait pas à la Cinémathèque pour justement garantir cette pluralité des visions et des projets.

Elle cite à ce titre le Zinéma, le Cinéma Oblo et le Bellevaux. La future programmation publique du Cinématographe s'inscrira en bonne complémentarité avec ces salles, ainsi qu'avec les deux qui seront gérées par la Cinémathèque au Capitole, qui mettront entre autres à l'honneur la production suisse. La question de la structuration demeure ouverte en raison des trois éléments qu'il conviendra de faire cohabiter : les besoins professionnels, la partie plus associative et pédagogique ainsi que la programmation publique.

Une commissaire distingue les aspects pédagogique et académique et elle juge important que le Cinématographe intègre ces deux éléments, à l'inverse de la Cinémathèque qui conserve le rôle de lieu d'archives pour faire connaître et mettre à disposition les œuvres plus anciennes.

A la fin de la discussion, il est constaté que de nombreux points exprimés dans le postulat vont se réaliser dans le cadre du projet de la maison du Cinéma. Cependant un bémol est mis sur la question de revendiquer le titre de capitale du cinéma au détriment des autres disciplines artistiques. Il est souhaité que ce postulat permette d'obtenir des réponses rapides, avant la mise en service du Capitole en 2023.

Un vœu est adopté à l'unanimité par l'ensemble des commissaires :

La Commission émet le vœu que les aménagements et l'ensemble de l'offre futurs permettent une pleine et entière participation des personnes en situation de handicap dans la logique d'inclusion.

Conclusions de la commission

Le renvoi du postulat à la Municipalité est adopté à l'unanimité des membres présents.

Discussion

Mme Eliane Aubert (PLR), rapportrice : – Je n'ai pas de supplément à apporter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons »

Rapport

Présidence :	Céline Misiego
Membres présents :	Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Charlotte de la Baume (remplace Mme Schaller) ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Françoise Piron ; Yvan Salzmann ; Constance Von Braun.
Membres excusés :	Antoine Piguet ; Graziella Schaller, Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.
Municipale concernée :	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Eturnaud, chef du Service Routes et Mobilité et aménagement des espaces publics.

Pétitionnaire : Monsieur Johan Pain ; Madame Dominique Decitre.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 11.05.2022

Début et fin de la séance : 16 h 00 - 18 h 20

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Mme la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance.

Monsieur Pain souligne que les pétitionnaires ont collecté dans la rue plus de 1200 signatures. Il précise que le terme « vélo » désigne tous les véhicules du même type. La priorité de la pétition est d'assurer la sécurité des piétons (personnes âgées, personnes malvoyantes, ou encore personnes à mobilité réduite) et de mieux faire respecter les interdictions de circuler. L'association « mobilité piétonne » dont il fait partie également a aussi déposé une pétition sur le même thème au niveau suisse. L'Association de défense et de détente de tous les retraités (AVIVO) a mené une enquête sur ce thème qui a révélé les besoins des membres. À Neuchâtel, les vélos sont interdits dans le centre-ville. Malgré des réactions contre cette interdiction, le conseil communal l'a confirmée.

Madame Decitre lit quelques témoignages de personnes renversées par un cycliste sur un trottoir et de personnes qui ne s'y sentent pas en sécurité.

Un commissaire avoue qu'il aurait pu signer la pétition et partage la crainte des pétitionnaires.

Madame la présidente informe qu'elle a signé la pétition et a participé à la récolte de signatures. Elle témoigne de la tension ressentie par les différents usagers.

Une commissaire rappelle qu'elle a déposé un postulat sur la sécurité des piétons sur les trottoirs⁴. Elle voudrait que la pétition et son postulat soient rapidement renvoyés à la Municipalité. Elle note qu'il n'est pas possible de mettre des agents de police partout. Il faut donc trouver d'autres solutions. Elle souligne que certains cyclistes se comportent correctement, elle plaide pour la sensibilisation.

Monsieur Pain dit qu'il a présenté l'association ici présente à la Ville de Lausanne. Il a pu rencontrer les responsables de la piétonisation et de la mobilité douce. Une nouvelle rencontre est prévue le 18 mai à la place de la Sallaz. Concernant cette place en particulier, les pétitionnaires ont l'impression que les représentants de la Ville ne sont pas au clair sur la manière de traverser la place où la signalisation n'est pas explicite. Il y a une place de jeu sur laquelle les cyclistes passent. L'association vient avec des propositions. L'association n'a pas de membre dans chaque quartier.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité souligne que la problématique soulevée est très importante. C'est une préoccupation de la Municipalité et de sa direction. La thématique est aussi de la responsabilité de la direction de la police. Elle note que la cohabitation entre usagers est au bénéfice des 'plus forts', c'est-à-dire des véhicules les plus lourds, le piéton étant le moins protégé. Sécuriser les itinéraires piétons est une priorité pour la Municipalité. Une série de mesures a été détaillée dans le journal communal. Elles décrivent les mesures en faveur des piétons (ascenseur, bancs, zones piétonnes). Pour les usagers récalcitrants, la police procède à des opérations sur le terrain. À propos de la place de la Sallaz, elle a donné des instructions pour poser des ralentisseurs.

Une commissaire relève que les zones piétonnes ne sont pas claires. Elle donne l'exemple de la rue du Petit-Chêne empruntée par les cyclistes alors qu'ils ne devraient pas y circuler. Il y a des panneaux, mais peut-être trop petits au regard du nombre d'informations auxquelles les cyclistes doivent se conformer. Elle pense que les zones piétonnes doivent être réservées uniquement aux piétons.

Une commissaire ajoute qu'il faut aussi donner de l'espace aux vélos.

⁴ Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! (POS21/065)

Monsieur Pain informe que son association est intervenue à l'OFROU pour qu'il y ait un complément spécifique aux vélos. Cela ne semble pas possible. Pour la place de la Sallaz, il demande s'il est possible de préciser que la vitesse est au pas, même pour les vélos. La rue de l'Alé est piétonne, les vélos ne devraient pas circuler, alors que l'accès à la rue de la Tour, rue parallèle, est autorisé.

Madame la présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition de madame la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Une commissaire demande pourquoi l'on ne peut pas interdire les vélos sur la place de la Sallaz.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que cela avait fait l'objet de négociations quand la place a été réaménagée. S'il faut obliger les cyclistes à passer par le passage sous voie assez pentu, cela réduit l'intérêt d'utiliser les vélos. La Municipalité cherche des solutions constructives, par exemple des ralentisseurs à vélos ou des barrières type portefeuille.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics dit que la place en elle-même est une zone de rencontre.

Un commissaire demande s'il serait possible de faire une piste cyclable sur la place.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'avec la pose de la cabane de jeux pour les enfants, il y a un goulet d'étranglement. Les aménagements en dur sont les mieux respectés. Sur la rue Pré-du-marché, il y a une zone blanche pour essayer de canaliser les cyclistes.

Une commissaire précise que les livreurs à vélo sont les plus pressés. Elle demande si la Municipalité a contacté les entreprises de livraison pour discuter avec elles de ce problème. Les zones en pente sont dangereuses avec les vélos.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les vélos ne devraient pas emprunter la rue du Petit-Chêne. Elle n'a pas pris contact avec les entreprises de livraison.

Une commissaire demande à quoi ressemblent les ralentisseurs vélos. Elle précise que ce type d'installation ne doit pas gêner le passage des poussettes.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que le service trouvera une solution qui respecte toutes les normes.

Une commissaire demande si une bande cyclable réservée serait utile pour canaliser les vélos.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que dans les nouvelles zones piétonnes réalisées récemment et à venir, la Municipalité vise à canaliser les cyclistes. Mais elle le fait par des mesures constructives.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics relève que la question générale est de savoir comment, en termes d'aménagement, on peut apporter de la visibilité pour qu'il n'y ait pas de conflit d'usage. Il note que cela relève d'abord d'une question de savoir-vivre.

Une commissaire précise que la problématique des conflits d'usages semble importante alors que cela ne concerne que quelques incidents.

Madame la présidente note que les livreurs en vélos sont contrôlés par des temps théoriques qu'ils devraient respecter entre deux adresses. Elle demande si les entreprises de livraison tiennent compte des interdictions de circuler sur certains axes pour établir leurs durées théoriques de trajet.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité n'a pas la réponse.

Madame la présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé de la Municipale et de son chef de service en les remerciant.

Délibération de la COPET

La présidente plaide pour un renvoi pour rapport. De nouvelles pistes cyclables ont été créées et il y a lieu d'étudier les nouveaux aménagements et déplacements.

Un commissaire demande s'il y a moyen de coupler la réponse de la Municipalité à la pétition à la réponse à son postulat. Comme, il n'y a pas eu d'unanimité en commission, le rapport devra être débattu au Conseil et il ne pourra pas bénéficier du traitement prioritaire de l'article 79 RCCL. Elle demande s'il est possible de requérir l'urgence pour que son postulat puisse être envoyé rapidement à la Municipalité.

Un commissaire demande si le Bureau peut demander à la Municipalité de grouper ses réponses.

Le secrétaire précise que la Municipalité est libre de répondre comme elle le souhaite. La tendance de ces dernières années montre que la Municipalité essaie de regrouper les réponses quand elles concernent une même thématique. Dès lors, même si la pétition est renvoyée à la Municipalité rapidement, il est probable que cette dernière attende que le postulat lui soit renvoyé également pour répondre en une seule fois.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour *étude et communication* : 0 voix. Elle demande qui soutient un *renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis* : unanimité des voix.

Vote : Par 0 voix pour *étude et communication* et unanimité des voix pour *étude et rapport-préavis*, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour *étude et rapport-préavis*.

Lausanne, 1^{er} juin 2022

Le rapporteur : Yvan Salzmann

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport et le vote de la commission : unanimité pour *étude et rapport-préavis*.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour *étude et rapport-préavis*, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Réponse au Postulat de M. Alix Olivier Briod « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2022/03 du 17 février 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Sarah Neumann (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2022/03 de la Municipalité, du 11 février 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne ».

Postulat de Mme Ariane Morin et consorts : « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la Ville »

Rapport

Présidence :	Yvan SALZMANN, rapporteur.
Membres présents :	Madame Romane BENVENUTI, Madame Pauline BLANC, Madame Josée Christine LAVANCHY, Madame Mathilde MAILLARD, Madame Ariane MORIN, Madame Paola RICHARD-DE PAOLIS, Madame Manon ZECCA, Monsieur Oleg GAFNER
Membres excusés :	Mmes Eliane Aubert, Virginie Cavalli, Christine Goumaz, Sarah Neumann
Représentants de la Municipalité :	Monsieur Michael KINZER, chef du Service de la culture, Madame Nadine MAYORAZ (service de la culture), que la commission remercie pour les excellentes notes de séance.

Lieu : Hôtel de Ville de Lausanne, salle des commissions.

Date : mardi 28 juin 2022.

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 16 h 45

Après avoir excusé Monsieur le syndic Grégoire Junod, *Monsieur Kinzer* présente Madame Nadine Mayoraz qui assurera la prise de notes.

La parole est ensuite donnée à *la postulante* qui résume les enjeux de son texte en expliquant que le problème soulevé ici est celui de la sous-représentation des femmes dans les milieux culturels, en particulier aux postes stratégiques. Elle remarque que ce fait est connu et documenté, et cite les sources statistiques auxquelles elle se réfère. Elle poursuit en mettant en avant le fait que la Ville de Lausanne est concernée puisque l'EJMA – qu'elle cite en exemple, chiffres à l'appui – ne respecte manifestement pas les engagements figurant dans la charte éthique que cette institution a signée (*Lausanne, plurielle et engagée*), et juge que cela n'est pas acceptable. Elle estime que la Ville doit faire assurer le respect et la cohérence de ses engagements avec son programme de législature. Elle constate dès lors que la signature d'une charte éthique, comme proposée par exemple par l'étude de *Sound Diplomacy*⁵ rendue publique en 2019, n'est pas suffisante. Elle invite la Municipalité, par ce postulat, à réfléchir à des mesures concrètes ou à des instruments plus contraignants, notamment en agissant sur les critères d'octroi et de renouvellement des subventions.

⁵ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/culture-et-developpement-urbain/culture/publications/publication-consultation-musique.html>.

Une commissaire se déclare d'accord avec les objectifs de parité que défend le postulat mais se demande ce que l'on doit comprendre par « mesures concrètes ». Elle relève que les efforts ne mènent pas forcément à la concrétisation de la parité et qu'il n'y aurait aucun moyen de prouver que les institutions ont fourni tous les efforts nécessaires pour aller résolument dans cette direction.

La postulante précise que son postulat se veut souple et qu'il n'a pas pour but de faire appliquer des quotas. Elle explique que les visées effectives sont : • des actions pour que le problème soit reconnu et compris, • des sensibilisations pour rendre les institutions attentives aux biais implicites, • la systématisation des appels à candidatures féminines, en particulier aux postes de direction et, enfin • la recherche de la parité dans les conseils de fondation. La postulante rappelle que son postulat est destiné à encourager l'étude de l'opportunité d'une mesure et souhaite que la parole soit donnée au représentant de l'administration, d'autant que son texte entre en résonance avec un autre postulat actuellement déposé concernant l'égalité salariale.

Une commissaire met en avant la question des critères d'octroi de subventions que soulève le postulat et qu'elle juge intéressante. Elle souhaite demander à M. Kinzer s'il n'y aurait pas d'autres critères à envisager pour l'octroi d'une subvention. Elle se déclare satisfaite que la très actuelle question des problèmes de gouvernance dans les institutions culturelles puisse être évoquée à l'occasion du postulat, car si des critères de parité peuvent conditionner l'octroi de subventions, d'autres critères liés à la gouvernance le pourraient également. Elle pose la question à M. Kinzer de ce que peut faire la Ville dans ce sens.

Une commissaire constate que les engagements des femmes et en faveur des femmes pour garantir l'égalité sont forts, mais qu'ils ont tendance à vite s'essouffler. Elle relève que, même si elle est favorable à ce postulat, garantir l'égalité n'est pas évident, sachant que déjà au sein d'un foyer par exemple, elle est loin d'être acquise en termes de gestion des tâches de la vie quotidienne pesant sur les femmes.

Une commissaire salue le texte et ses conclusions. Même si les solutions envisagées ne vont pas résoudre tous les problèmes identifiés dans les institutions culturelles, elle estime que c'est un très bon début que de renvoyer ce texte à la Municipalité, qu'elle encourage à relire les études qui y sont citées.

Un commissaire salue également la qualité du postulat et soutient son renvoi à la Municipalité. Dans sa situation professionnelle, il a constaté que les candidatures féminines à des postes de direction sont difficiles à stimuler. Il relève que ce qui est demandé est que les institutions fassent tout leur possible pour les encourager, mais il a un petit doute sur la pertinence de retirer une subvention à une institution qui n'atteindrait pas la parité en dépit d'efforts pourtant engagés. *La postulante* admet qu'il est effectivement impossible de « claquer des doigts » pour atteindre la parité, mais que l'argument de l'absence de candidatures féminines est trop souvent évoqué alors qu'il s'avère erroné, par exemple dans le milieu académique. Si ces candidatures sont encouragées, généralement elles se manifestent. Elle insiste sur l'importance de commencer par les instances dirigeantes, pour l'exemplarité.

Le chef du service de la culture se déclare sensible à la question soulevée par le postulat et pleinement d'accord sur le fond. Pour illustrer l'importance de cette thématique pour la Municipalité et expliquer la situation actuelle, il donne quelques chiffres relatifs à la représentation féminine au sein des institutions culturelles.

Ainsi, dans les institutions au sein desquelles la Ville est représentée et malgré quelques mauvais élèves, environ 40% des membres des organes de gouvernance sont féminines et 44% des présidences sont féminines. Il affirme qu'à chaque renouvellement de siège, la Ville de Lausanne met une pression pour favoriser l'engagement de femmes dans les conseils et comités. Il relève que cela porte ses fruits car une nette amélioration est observée depuis cinq ans, même si les candidatures masculines restent encore majoritaires, fruit d'une réalité historique et sociétale.

Au niveau de l'emploi, la culture est globalement davantage féminine et 42% des directions à Lausanne sont féminines. Il estime que le milieu culturel est globalement très conscient et attentif au déséquilibre de représentation. Il précise aussi qu'actuellement 90% des nouvelles directions recrutées en Suisse pour les institutions culturelles sont féminines. Il évoque des situations délicates telles que, pour reprendre l'exemple de l'EJMA, les engagements de longue date de professeurs masculins, qu'il serait absurde de licencier en raison de leur sexe.

Par ailleurs, la programmation est attentive à la parité dans trois quarts des institutions. Il reste cependant des bastions masculins hérités de l'histoire : les compositeurs en musique classique, les peintres classiques, le jazz ou encore la mise en scène d'opéras.

La Ville de Lausanne a mis en place une politique de participation culturelle avec notamment un projet-pilote sur trois ans devant favoriser la diversité à tous les niveaux. Au niveau des conventions de subventionnement, les questions de parité sont évoquées et des indicateurs permettent de suivre l'évolution et tirer la sonnette d'alarme le cas échéant.

Pour terminer, il donne l'exemple de la mise au concours récente du poste de direction exécutive pour l'OCL, qui n'a donné lieu à aucune candidature féminine sérieuse. Cet état de fait ne saurait changer même en imposant des quotas contraignants. C'est en agissant au niveau de l'« *encapacitation* » et de la formation qu'il faut espérer voir cela évoluer à moyen terme.

Le chef du service de la culture répond également à la question des critères soulevée par une commissaire. Pour les institutions culturelles qui font l'objet de conventions et de subventions ordinaires, des critères généraux précis, quantifiés quand ils peuvent l'être, légitiment l'octroi de ces subventions (mission, activités, rayonnement, formation, accès à la culture, etc.), en plus de ceux inscrits dans les conventions (équilibre financier, gestion du personnel, développement durable, égalité salariale, etc.). Ces aspects sont documentés et analysés chaque année, avec en sus un dispositif d'audits pour les plus grandes institutions. Pour les subventions casuelles octroyées au projet, il existe un cadre avec des conditions prédéfinies, des critères d'éligibilité ainsi que des critères d'évaluation, pour la plupart transparents. Ils sont également sujets à évaluation sur la base d'un rapport final et de comptes.

La postulante remercie le chef du service de la culture et formule deux remarques, d'une part que les chiffres doivent être pondérés en fonction des domaines culturels et dont les ratios ne sont pas forcément linéaires, et, d'autre part, que l'ambition de son postulat est possible à atteindre. S'il l'est pour certaines institutions, pourquoi pas pour l'EJMA ? Cela justifie son postulat. *Une commissaire* intervient alors pour dire que la question n'est pas de savoir si cela est possible ou non, mais bien si la Ville de Lausanne souhaite continuer à donner de l'argent public à des institutions dont le fonctionnement contredit ses valeurs. *La postulante* ajoute que cela serait on ne peut plus souhaitable que la Municipalité se montre d'emblée plus restrictive, en amont de tout nouveau projet (faisant référence aux Jumeaux, au Flon).

Une commissaire exprime la position officielle de son parti en faveur du postulat, et dans le sens de l'égalité des chances et de la parité.

Les commissaires passent alors au vote :

Conclusion :

C'est à l'unanimité que la commission vote en faveur de la prise en considération du postulat.

Lausanne, le mardi 19 juillet 2022

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur : – Là encore, je n'ai rien à ajouter à mon rapport et je signale qu'à l'unanimité, la commission a voté pour la prise en considération de ce postulat.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 1 abstentions, approuve la conclusion de la commission, soit décide de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Ariane Morin et consorts « Encourager la parité hommes-femmes dans les institutions culturelles subventionnées par la ville » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Maimouna Mayoraz : « Eviter des morts inutiles - interdisons le plaquage ventral »

Développement

Le plaquage ventral, avec maintien sur le ventre, est utilisé comme technique d'immobilisation notamment par les forces de l'ordre. Celui-ci est souvent associé d'une compression du thorax ou de l'abdomen. Le cas de Mike Ben Peter, lausannois décédé en 2017 durant une intervention de police, est emblématique d'une mort qui aurait pu être évitée si cette mesure de contrainte n'avait pas été utilisée. Ce postulat propose donc d'interdire le recours au plaquage ventral par la police municipale.

La technique du plaquage ventral a mené à de multiples reprises à la mort de personnes interpellées par les forces de police : Amadou Koumé (France), Cédric Chouviat (France), Lamine Dieng (France), Samson Chukwu (Suisse), Adama Traoré (France), Mohamed Boukrourou (France), Georges Floyd (Etats-Unis) pour n'en citer que quelques-uns.

En 2011, les experts scientifiques de la Revue Médicale Suisse démontraient que :

« Bon nombre de cas de mort subite et inattendue lors d'une contrainte physique ont été observés lors de détentions policières (...) Une étude a montré une augmentation significative des cas de mort subite en détention policière depuis les années 1980 jusqu'au début des années 2000 (...) Quand la confusion, la peur et l'excitation augmentent, le patient peut devenir plus agité, perdre le contrôle de lui-même, devenir combatif et potentiellement dangereux pour lui-même ou pour les autres. L'ED (syndrome Excited Delirium) est une urgence psychiatrique et médicale caractérisée par une agitation extrême avec une hostilité qui peut progresser jusqu'à la mort. (...) L'asphyxie positionnelle (AP) est une entité médico-légale qui doit être connue et reconnue en situation. » (Revue Médicale Suisse, SCHRAG B., DE FROIDMONT S., DEL MAR LESTA M., Asphyxie positionnelle : une cause de décès insuffisamment connue, 7, 1511-4, 2011)

La technique a été dénoncée par de nombreuses organisations et associations internationales, la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) engage notamment les pays à interdire cette pratique car identifiée par des experts comme susceptible d'entraîner la mort par asphyxie.

En 2013 et en réaction aux violences policières, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Suisse pour non-respect de l'article 3 de la Convention européenne de droits de l'homme (CEDH) interdisant la torture et toute autre forme de traitement inhumain ou dégradant. (<https://www.humanrights.ch/fr/pfi/jurisprudence-recommandations/credh/cas-expliques/violencepoliciere-a-geneve-credh-condamne-suisse>)

Par ailleurs la Loi fédérale sur l'usage de la contrainte stipule clairement que :

« L'usage de la contrainte et de mesures policières doit être proportionné aux circonstances : l'âge, le sexe et l'état de santé des personnes concernées doivent notamment être pris en compte. Il ne doit pas entraîner d'atteintes ou d'inconvénients disproportionnés par rapport au but visé. Les traitements cruels, dégradants ou humiliants sont interdits. (...) Les techniques d'utilisation de la force physique susceptibles de causer une atteinte importante à la santé des personnes concernées sont interdites, en particulier les techniques pouvant entraver les voies respiratoires. » (RO 2008 5463 Loi sur l'usage de la contrainte et de mesures policières dans les domaines relevant de la compétence de la Confédération. Alinéas 2, 3, 4 de l'Article 9 ainsi que l'Article 13 de la Loi fédérale sur l'usage de la contrainte, LUSC (RO 2008 5463))

De plus, nous savons que certains commandants de police recommandent déjà de ne pas utiliser cette technique trop risquée (voir article du Temps du 15 juin 2020 : <https://www.letemps.ch/suisse/plaquage-ventral-denonce-suisse>)

La technique du plaquage ventral est interdite notamment à Los Angeles, New York ainsi qu'en Norvège. Ces exemples démontrent que cette pratique policière dangereuse et inutile peut être interdite facilement.

Par ailleurs, d'autres techniques d'immobilisation centrée sur le blocage des voies respiratoires comme le pliage ventral suscite également des questionnements autour de décès survenus en France notamment (<https://www.acatfrance.fr/a00titems/print/actualite/des-gestes-d-immobilisation-qui-etouffent>).

Dans ce contexte, Lausanne se doit de donner l'exemple.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Modifier l'art. 8 du règlement de la police municipale afin d'y interdire explicitement le plaquage ventral

S'engager à entamer des discussions avec le canton afin de modifier la loi sur la police vaudoise (LPOL)

S'engager pour que cette technique d'intervention dangereuse ne fasse plus partie de celles enseignées aux aspirant-e-s policièr-e-s formées à l'école de police de Savatan.

S'engager pour une réflexion sur les différentes techniques d'immobilisation potentiellement léthale et à terme interdire celles présentant de risques trop importants.

Lausanne, le 30 mai 2022

Discussion préalable

La présidente demande si 5 personnes demandent le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Romane Benvenuti et crts : « Un toit pour toustes, toute l'année »

Développement

Chaque année, au début de la période estivale en Suisse, de nombreuses structures d'accueil de nuit ferment leurs portes, laissant ainsi de très nombreuses personnes sans-abris sans aucune solution de logement. Cette période, tout comme celle qui précède l'ouverture des lieux d'accueil, est fréquemment l'occasion de discuter des enjeux autour du dispositif bas seuil et d'en pointer les difficultés. On distingue de la part des milieux professionnels et associatifs deux revendications majeures : l'augmentation du nombre de places dans ces structures en hiver et le maintien ouvert à l'année de ces mêmes places.

A Lausanne, le Répit et La Borde 47 ont fermé le 1^{er} mai dernier, privant ainsi ses utilisatriceurices d'environ 160 places par nuit. Ces fermetures saisonnières donnent une vague impression que le sans-abrisme n'existe qu'en hiver, ou du moins que dormir dans la rue l'été est plus supportable qu'en hiver. Or ne pas avoir de toit a des conséquences graves sur la santé, la vie professionnelle et peut provoquer un grand sentiment d'insécurité chez des personnes, en particulier pour certaines femmes ou minorités.

Plusieurs collectifs et mouvements sociaux ont récemment dénoncé cette situation inquiétante. L'association Sleep-in notamment, a adressé une lettre ouverte au Canton contenant plusieurs revendications, dont l'abandon de la logique saisonnière des fermetures des structures et l'augmentation du nombre de places en hiver. Les signataires indiquent avoir refusé 889 fois un lit depuis le 1^{er} janvier 2022, iels insistent donc également sur la nécessité de pallier à cette situation. Sans réponse convaincante de la part du Canton, un hébergement d'urgence auto-géré a tenté de s'installer en ville de Lausanne, en vain. La Ville se doit d'entendre ces préoccupations. Les

acteurs de ce domaine ont poussé pour une énième fois un cri d'alerte qui mérite d'être entendu. Avec la fermeture de plus de la moitié des places, une pression plus forte se fera ressentir sur les petites structures fonctionnant à l'année.

On pourrait se dire que Lausanne est déjà un bon exemple en la matière, la Ville subventionne déjà plusieurs structures d'accueils de nuit ; respectivement l'espace Saint Martin, La Marmotte, le Sleep-in, dernièrement l'espace « Borde 47 » ainsi que le Répit. Les 3 premières structures, totalisant une centaine de places, sont ouvertes toute l'année. Cependant, l'espace Borde 47 et Le Répit, hébergements offrant le plus grand nombre de lits, sont ouverts uniquement en période hivernale et ferment ensuite leurs portes, laissant ces personnes sans solution de logement d'urgence.

Le lancement du projet pilote de 21 studios à la Borde va dans le bon sens, s'inscrit dans la lignée de l'engagement municipal pour trouver des solutions de relogement (Simplon, Montolieu) et répond aussi à l'engagement de plusieurs groupes politiques en faveur du développement de la politique dite du « logement d'abord ». La volonté de la municipalité est donc louable et les efforts sont à saluer, mais cette structure éphémère disposant de peu de studios réservés aux personnes sans-abris sans contrat de travail accentue la nécessité de développer de plus grandes structures pouvant accueillir toutes les personnes dans le besoin. La ville de Lausanne qui subventionne déjà certaines structures à l'année peut aller plus loin en finançant, en coordination et avec le soutien du Canton, l'augmentation du nombre de places disponibles à l'année dans ces structures ainsi que l'augmentation du nombre de places en hiver.

Cette thématique regroupant de nombreux acteurs différents, une prise en compte des besoins exprimés par les milieux professionnels et associatifs dans le domaine ainsi qu'une bonne coordination avec ceux-ci s'avère essentiel.

Le présent postulat invite ainsi la municipalité à étudier l'opportunité d'assurer :

- L'augmentation du nombre de places dans les hébergements d'urgence, de sorte à garantir un toit à toute personne sans-abris à Lausanne
- Le maintien du nombre de places dans le dispositif bas seuil à l'année

Lausanne, le 18.05.2022

Discussion préalable

La présidente demande si 5 personnes demandent le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Christine Goumaz et crts : « Vote par procuration »

Développement

Possibilité de voter et d'élire à la disposition des personnes âgées, malades ou en situation de handicap

D'après le site de la confédération *ch.ch* (<https://www.ch.ch/fr/votations-et-elections/votations/assistance-pour-voter-et-elire>) :

« Les citoyens malades ou en situation de handicap qui ne sont pas en mesure de remplir eux-mêmes les bulletins électoraux doivent eux aussi pouvoir exercer leurs droits politiques. Les cantons veillent à ce que les communes leur fournissent l'aide dont ils ont besoin.

En principe, il est interdit à des tiers de remplir un bulletin de vote ou un bulletin électoral pour une autre personne. Seule l'incapacité d'écrire dispense de remplir soi-même son bulletin. »

Le vote par procuration est un droit qui requiert une procédure spéciale qui est très peu voire pas du tout connue par la population ni même par les professionnels concernés.

Pour la Ville de Lausanne, les personnes qui seraient en droit de bénéficier de cette prestation doivent contacter le Secrétariat municipal.

Ce postulat demande à la Ville d'informer sa population et d'encourager activement les institutions de santé et médico-sociales, les EMS, CMS et proches aidants à l'utilisation de cette prestation.

Lausanne, le 30 mai 2022

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « Vote par procuration » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Françoise Piron : « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! »

Développement

Le journal Le Chailléran jette l'éponge! Après 50 ans d'existence, on imagine la tristesse ressentie par celles et ceux qui ont eu à cœur d'œuvrer toutes ces années pour faire vivre ce journal de quartier. Bien entendu les temps changent, le digital prend de plus en plus de place dans notre quotidien, toutefois le papier reste un précieux vecteur d'information pour toute une tranche de la population. Il s'agit donc de préserver ce lien essentiel qu'apportent les journaux de quartier à la vie locale. Nous souhaitons que la Ville se dote d'une politique ciblée pour que les autres titres ne disparaissent pas l'un après l'autre ?

[Le journal Le Chailléran jette l'éponge ! Après 50 ans d'existence, on imagine la tristesse ressentie par celles et ceux qui ont eu à cœur d'œuvrer toutes ces années pour faire vivre ce journal de quartier. Bien entendu les temps changent, les annonceurs se font rares. Toutefois la presse papier demeure essentielle à toute une tranche de la population et en particulier à nos aînés. Un journal créé du lien, il est un élément essentiel à la bonne vie d'un quartier. Il était question de distribuer un soutien à la presse locale, un montant de 80'000 CHF annuel a même été articulé. Depuis, la Ville a bien fait bien paraître quelques annonces et a soutenu ponctuellement quelques titres, toutefois ceci n'a visiblement pas atteint la somme annoncée à l'époque. Quelle est la politique de la ville à ce sujet ? Que peut-elle envisager de faire afin de préserver cette presse si précieuse à la vie des quartiers?]

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

De mettre en place une politique proactive pour garantir l'existence des journaux locaux. En procédant tout d'abord à un état des lieux par titres (tirages, projection financière, analyse des besoins, etc.), en nous détaillant l'aide financière donnée ces 3-4 dernières années, en étudiant l'ensemble des autres mesures envisageables, ceci pour élaborer une politique de soutien de la Ville aux journaux locaux.

Lausanne, le 31 mai 2022

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron « Journaux locaux, préservons ce lien local précieux ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Samson Yemane et crts : « Histoire coloniale - Lausanne : pour une ville inclusive et non discriminante »

Développement

17 mai 2022

La commune de Lausanne, connue pour sa diversité, combat et sensibilise les différentes discriminations sociétales. À cet effet, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) dispose d'une permanence contre le racisme et propose de manière constructive des outils appropriés et ciblés à chaque situation pour surmonter les discours et actes discriminatoires. Par ce postulat et dans la continuité de la démarche du BLI, nous encourageons et demandons à la Municipalité d'examiner et mettre davantage l'accent sur l'histoire coloniale (et esclavagiste) à laquelle notre commune à (in)directement participé, voire fortement contribué. En effet, l'espace public n'est jamais neutre. Au contraire, il est porteur d'une construction sociale dont parfois il contribue au racisme et renforce les discriminations qui en découlent.

Jusqu'au 20^{ème} siècle, plusieurs éléments historiques ont marqué notre Ville tel que « Le village nègre » du Comptoir suisse et à la Foire coloniale de Lausanne (Debluè Claire-Lise, 2015 ; Thomas David, 2020 ; Nicolas Bancel, 2014). Ces « zoos humains » exposés dans notre commune sont à ce jour peu connus, voire ignorés, auprès du grand public. À cela s'ajoutent les adresses, inscriptions, monuments, et personnalités faisant référence au colonialisme et au racisme anti-noir(e)s.

Face à ce constat, il serait intéressant et pertinent que notre commune fasse un état des lieux avec des expert(e)s du domaine sur les monuments, adresses, inscriptions et personnalités qui portent des traces ou héritages coloniaux dans l'espace public et d'envisager une action d'information, d'exposition et de sensibilisation. Cette démarche viserait non seulement à contextualiser la dimension historique, mais également à objectiver les héritages coloniaux et à lutter de manière ciblée contre le racisme anti-noir(e)s.

« Décoloniser » l'espace public ne vise en aucun cas à falsifier l'histoire de notre commune. Au contraire, il permet d'historiciser, de contextualiser, de soulever un débat réflexif, et surtout d'inclure les minorités racisé(e)s. En outre, plusieurs études scientifiques prouvent que reconnaître notre passé colonial nous amène à consolider notre cohésion sociale.

Discussion préalable

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Samson Yemane et consorts « Histoire coloniale – Lausanne : pour une ville inclusive » ;

- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide :
de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Céline Misiego : « Pour des nouvelles places profondément lausannoises ? »

Développement

Notre ville est en pleine mutation. De grands chantiers sont en cours. Parmi tous ces chantiers il y en a un hautement symbolique pour les personnes habitant notre ville, il s'agit de la rénovation des places de la Riponne et du Tunnel.

Cette rénovation a été accompagnée d'une large démarche participative. Excellente idée que voici, car en effet cette place appartient à tous les Lausannoises et Lausannois, qui, à force de traverser ces déserts de bétons, ont beaucoup d'idées ainsi qu'une vision très large de ce que devraient être ces deux places. Cela a été vérifié par le nombre important de personnes qui y ont pris part.

Malheureusement, à la suite de nos diverses interpellations et questions sur ce sujet, nous sommes toujours inquiets sur la portée finale de cette démarche participative. Certes les personnes habitant notre ville ont eu de nombreuses occasions de partager leurs idées ou leurs critiques, mais nous ne voyons toujours pas arriver un point essentiel d'une bonne démarche participative : le choix final.

Est-ce bien là la vision qu'a la Municipalité d'une démarche participative ? Si tel était le cas, mon inquiétude serait confirmée de voir la Ville de Lausanne louper une occasion parfaite de mettre en place une vraie démarche participative. Et d'ainsi avoir deux places conformes à la volonté de nos citoyennes et citoyens et d'éviter le fiasco actuel. En effet il nous paraît primordial que ce soit la population qui puisse choisir le visage des places de Lausanne plutôt qu'un bureau d'architectes, dont les préoccupations semblent loin de celles de la population ou un obscur jury qui a beau être le plus représentatif possible, rien ne représentera mieux les personnes habitant notre ville qu'elles-mêmes. Particulièrement lorsqu'on parle de place aussi centrale que la place de la Riponne.

Nous encourageons donc la Municipalité à étudier les démarches participatives déjà menées afin d'assurer aux Lausannois et Lausannoises une réelle participation et prise de décision pour imaginer le nouveau visage de cette place et donc de la ville de Lausanne.

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de :

- soumettre le choix final du projet de réaménagement de la place au référendum automatique.
- choisisse des offres innovantes pour permettre à la population de s'exprimer sur des projets urbanistiques d'envergure.

Discussion préalable

La présidente demande si 5 personnes demandent le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier (soc.) et consorts : « Pour un accès libre aux musées lausannois... »

Développement

Depuis de nombreuses années le thème de la gratuité des musées fait débat, entre partisans et adversaires des visions différentes de la société, de l'accès à la culture pour toutes et tous. Pour le PSL avoir accès à sa culture, à son patrimoine est essentiel et les droits d'accès peuvent représenter pour certains une barrière à la fréquentation des musées, la gratuité prône donc une vision humaniste et de démocratisation de la culture.

En instaurant la gratuité des musées, la Révolution française a permis à ses citoyens de découvrir, étudier et comprendre leur histoire. Appliquée pendant plus d'un siècle, la gratuité a ensuite progressivement disparu.

En 1996, sur décision du ministre de la culture, le musée du Louvre devient gratuit le premier dimanche de chaque mois, prévue pour deux ans la mesure a connu un tel succès qu'elle a été étendue sans limitation de durée à partir de 1998.

Au Royaume-Uni, la gratuité a depuis 2002 été la norme dans les grands musées, le Victoria and Albert Museum, la Tate Gallery et le British Museum offrent la gratuité pour tous et toutes et permettent ainsi aux familles de découvrir par petits moments ces immenses lieux.

À Lausanne, tous les premiers samedis de chaque mois, les musées cantonaux et communaux sont gratuits. Cela représente 15 lieux d'une grande variété du musée historique, au MUDAC, du nouveau musée cantonal, au plus petit musée de la Chaussure, et du plus récent musée de la Machine à écrire, ils sont la mémoire de notre cité et des lieux culturels d'échange et de partage du savoir essentiels. La ville a déjà une politique engagée notamment pour l'accès aux musées pour le jeune public, le « nuit des musées » ou « Pâkomuzé » sont des activités qui connaissent un succès important chaque année.

Le débat est souvent posé entre le fait que le citoyen par le paiement de ses impôts contribue au financement des musées et par conséquent la gratuité de l'accès devrait lui être assurée d'autre part les musées doivent être financés, entretenus et l'organisation d'expositions prestigieuses qui amènent de nombreux visiteurs coûte très cher.

La gratuité des musées est donc une question permanente et l'objet de nombreux débats et controverses, elle peut être un outil précieux de fidélisation du public, avec un libre accès le visiteur ou la visiteuse va revenir plusieurs fois pour redécouvrir l'une l'autre partie ou exposition.

Pour le PSL la gratuité des musées permettra d'élargir le cercle des visiteurs et de démocratiser l'accès à la culture pour toutes et tous.

Par cette initiative nous demandons donc à la Municipalité :

- d'élaborer un projet de gratuité pour l'ensemble des musées lausannois
- de mener une campagne ciblée afin d'élargir le public fréquentant les musées
- de rédiger après trois ans un bilan de la fréquentation, du public et du bilan financier

Lausanne, le 7 juin 2022

Discussion préalable

La présidente demande si 5 personnes demandent le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Onaï Reymond (soc.) et consorts : « Chasseurs d'appartements, stop aux abus ! »

Développement

A Lausanne, la pénurie de logements vacants perdure et les acteurs aux pratiques douteuses profitant de cette situation se multiplient au fil du temps.⁶ C'est particulièrement le cas des chasseurs d'appartements dont le nombre a explosé. En échange d'un déboursement de l'équivalent d'un loyer et demi du loyer mensuel, ces sociétés proposent de trouver un appartement selon les critères requis.

Or nous constatons ces dernières années que les cas d'abus sont toujours plus nombreux et qu'ils peuvent avoir des répercussions relativement graves pour les personnes qui cherchent un appartement durant cette crise aiguë du logement, qui n'est pas prête d'être terminée selon les études spécialisées à ce sujet.⁷

Ces pratiques illégales concernent notamment le droit de contester le loyer. En effet, les nouveaux locataires d'appartements ont le droit de contester un loyer initial considéré abusif dans les 30 jours suivant la remise des clés (art. 270 du Code des obligations,⁸ ci-après « CO ») et sont protégés d'une mise à la porte par le bailleur jusqu'à 3 ans. Or, lorsque qu'un contrat est signé avec un chasseur d'appartement, encore trop souvent une clause de renonciation de contestation de loyer y figure comme condition alors que c'est illégal. Même si cette clause n'a pas de portée juridique, les locataires ne connaissant pas toujours leurs droits et/ou ne souhaitant pas entreprendre d'autres procédures, renonceront effectivement à contester le loyer. Ce qui va également contribuer au phénomène plus large de paiement de loyer en trop depuis de nombreuses années.⁹

D'autres aspects de ces pratiques illégales concernent l'exigence d'une rémunération régulière avant la signature du bail alors qu'elle est due en principe uniquement si l'affaire est conclue, sans égard aux effets employés (art. 413 CO). Enfin la pratique démontre que les chasseurs d'appartement prélèvent une somme aux clients tout en appâtant les locataires cherchant à remettre leur bail, ce qui crée un conflit d'intérêt et viole ainsi leur devoir de fidélité et de diligence.

Par conséquent, les personnes qui font appel à ces sociétés sont très peu renseignées sur leurs droits. De plus, elles se retrouvent déjà lésées par le versement d'une somme importante pour s'offrir lesdits services et sont donc peu enclines à entamer des procédures judiciaires représentant un coût considérable supplémentaire pour faire valoir leurs droits.

Outre ces abus, une zone d'ombre existe également sur la pratique de ces professionnels de l'immobilier qui soulève de nombreuses interrogations. Si leurs activités relèvent du contrat de courtage qui est régi principalement par le CO (art. 412 ss.), la profession n'est pas régulée et tout individu peut entreprendre cette activité qui est nourrie par la pénurie actuelle et persistante. Le droit fédéral réserve expressément le droit cantonal en la matière (art. 418 CO) et le canton de Vaud a réglementé certains aspects du courtage mais pas celui de l'immobilier (art. 4 de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE)). Cette problématique touchant principalement la ville de Lausanne, il est important d'analyser dans quel cadre une réglementation peut être entreprise selon les bases légales en vigueur afin de pallier ces lacunes. Se loger constitue un droit fondamental et ces pratiques entravent toujours davantage ce droit dans une situation telle que nous connaissons à Lausanne. En outre, il faut déboursier une somme importante pour avoir accès à ces services de recherches d'appartement et cela renforce la discrimination sur les capacités financières des locataires puisque certaines régies passent par les chasseurs d'appartements au lieu de publier les appartements vacants. Enfin, une régulation serait aussi dans l'intérêt des professionnels du domaine qui dénoncent également les acteurs peu scrupuleux qui décrédibilisent leur métier.

⁶ <https://www.rts.ch/info/suisse/13071419-en-suisse-les-pratiques-des-chasseurs-dappartementsinterrogent-parfois.html>, publié le 7 mai 2022 ; <https://www.tdq.ch/une-jungle-dintermediaires-brouille-lemarche-locatif-923387202141>, publié le 3 mars 2022 ; <https://www.letemps.ch/economie/double-jeuchasseurs-dappartements>, publié le 17 décembre 2017 ; <https://www.frc.ch/chasseurs-immobiliers-gareaux-couts-indus%E2%80%89/>, publié le 31 mars 2015, notamment.

⁷ <https://www.raiffeisen.ch/rch/fr/qui-sommes-nous/nouvelles/rch/immobilier-suisse-2122.html>, publié le 12 mai 2022.

⁸ RS220

⁹ <https://www.rts.ch/info/suisse/12899054-les-locataires-suisse-ont-payé-78-milliards-de-francs-deloier-en-trop-sur-15-ans.html>, publié le 27 février 2022.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à :

- Etudier l'opportunité de la mise en place d'un bureau de conseil et de conciliation à l'attention des personnes qui n'ont pas accès aux informations sur leurs droits en tant que locataires et/ou qui ont été lésées par les chasseurs d'appartements afin de mettre un terme à ces abus. Ce mandat pouvant être attribué à une organisation externe.
- Analyser dans quel cadre une réglementation communale peut être entreprise afin de réguler ces activités obscures et, si besoin, solliciter les autorités cantonales à ce dessein vu la situation de pénurie cruciale particulière à Lausanne.

Lausanne, le 1^{er} juillet 2022

Discussion préalable

La présidente demande si 5 personnes demandent le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

La séance est levée à 19 h 40.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; Mme Derya Celik ; M. Nicolas Di Giulio ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; M. Nicolas Hurni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Pedro Martin ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; M. Namasivayam Thambipillai ; Mme Manon Zecca.

Membres absents non excusés : Mme Anna Crole-Rees ; Mme Marine Ehemann ; M. Alain Hubler ; M. Mountazar Jaffar ; M. Andrea Münger ; Mme Anaïs Timofte ; M. Yohan Ziehli.

Membres présents	76
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	98

A 20 h 10, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Denise Gemesio et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier »

Interpellation urgente de Mme Séverine Graff et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? »

Interpellation urgente de Mme Denise Gemesio et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier »

Développement

Suite à trois ans d'intenses instabilités dans les écoles causées par la pandémie de Coronavirus et la guerre en Ukraine entre autres, les infirmières en milieu scolaire sont épuisées. Entre demandes irréalistes de la part des écoles, postes de travail instables, un manque important d'EPT alloués à ce corps de métier et le morcellement des postes et heures de travail, et donc des absences à répétition des infirmières, nous demandons une meilleure reconnaissance des infirmières en milieu scolaire.

Depuis 2020, le monde a traversé plusieurs épreuves importantes, dont la pandémie du Coronavirus et la guerre en Ukraine. Si nous avons tous été touchés de près ou de loin, que l'isolation de 2020 a eu des effets néfastes et en a mené certains à des burn-out, des dépressions et autres problèmes psychologiques et/ou physiologiques, les enfants n'en ont pas été dispensés pour autant. Cela a même pu avoir un effet plus important du fait qu'ils sont encore en pleine construction de leur identité.

Le retour à l'école a confronté les enfants à une réalité tout autre de celle qu'ils vivaient à la maison, dans un cercle protégé. Leur vulnérabilité a simplement été mise en exergue. D'un autre point de vue, l'isolement de plusieurs mois à la maison a mis certains autres enfants dans des situations de danger extrême liées aux violences domestiques, par exemple, l'isolation permettant des violences qui seraient invisibles.

Revenir à l'école a donc permis à ces enfants d'être vus, d'être entendus. Certains ont été pris en charge par les maître-sse-s d'école qui ont ensuite fait appel à l'infirmière en milieu scolaire, d'autres ont directement été pris en charge par l'infirmière en milieu scolaire. L'urgence de certains cas et la fréquentation en hausse des infirmeries a également eu un effet sur le personnel de l'école qui a pu, dans certains cas, devenir plus demandant envers les infirmières, ce qui rend un métier déjà quotidiennement difficile encore plus lourd à supporter.

En plus d'un métier difficile à supporter, l'outil informatique permettant l'enregistrement des heures n'est pas adapté aux horaires instables des infirmières. Ainsi, elles se retrouvent souvent à travailler pendant leurs heures de dîner, le programme les contraint à prendre des pauses alors qu'elles

doivent recevoir des enfants et, en fin de journée, elles se retrouvent donc perdantes et finissent souvent bien plus tard que prévu.

Cette situation a permis de mettre en lumière les instabilités, les manques, les améliorations possibles du service de Santé et prévention (SSPR).

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- A la vue des nouveaux bâtiments scolaires qui vont ouvrir à Lausanne, quelle fragmentation des EPT sera prévue par établissement ?
- La Municipalité prévoit de mettre en place un pool de remplaçants
 - Quand entrera-t-il en fonction ?
 - Comment est-il doté ? Est-ce que les EPT préexistants vont servir à mettre en place le pool ou y aura-t-il de nouveaux ETP alloués ?
- Comment la Municipalité compte-t-elle mettre en place un outil d'enregistrement des heures de travail plus adapté aux horaires instables des infirmières ?
- Comment la Municipalité compte-t-elle repenser les soins prodigués aux établissements spécialisés ? (manque d'infirmières qui ne se rendent pas assez souvent sur place et n'ont pas forcément de formation continue en la matière)
- Quand est-ce qu'un cahier des charges sera mis en place pour décrire exactement les tâches des infirmières scolaires ? Celui-ci n'existe pas et est en cours de rédaction depuis plus de cinq ans.
- Est-ce que la Municipalité pense digitaliser les dossiers des patients ? Aujourd'hui, les dossiers papier sont verts pour les garçons et roses pour les filles. Si ceux-ci sont détruits, les informations sont perdues.
- Suite à la réorganisation des infirmières dans les divers établissements :
 - Comment les infirmières ont-elles été informées ?
 - Est-ce que la direction est satisfaite de la réorganisation ?
 - Quel a été le taux de rotation des différentes collaboratrices ?
 - Qu'est-ce que la direction met en place pour apaiser l'ambiance dans les équipes ?
 - Que compte faire la direction pour améliorer les futures réorganisations ?

Lausanne, le 21 juillet 2022

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Avant de commencer, j'avance le fait que cette interpellation est le résultat d'un travail effectué avec mon co-commissaire, M. Oleg Gafner, qui n'est malheureusement pas présent aujourd'hui. Les groupes des Verts et du PLR se sont accordés sur ce dépôt.

Je me trouve face à vous pour aborder le sujet des infirmières en milieu scolaire. C'est différent des infirmières scolaires. Ces infirmières ne répondent pas directement à la direction des écoles. Lors de nos visites en tant que commissaire de gestion, différentes difficultés ont été mises en lumière. Nous avons passé des journées avec deux infirmières différentes dans deux établissements différents. On nous a parlé de l'effet que la pandémie avait eu sur nos enfants. On nous a parlé des enfants ukrainiens qui étaient scolarisés à Lausanne. De façon plus personnelle, on nous a parlé de la difficulté à gérer la situation.

L'événement principal mis en avant est la redistribution des infirmières au sein des différents établissements sans qu'elles en aient été informées. Ma collègue appuiera le sujet.

Cela a mis en lumière diverses lacunes notamment pour les établissements spécialisés. Les infirmières ne reçoivent pas la formation nécessaire et elles ont une présence plus limitée. Nous avons encore des dossiers roses pour les filles et bleus pour les garçons. Si les élèves changent d'établissement, les dossiers sont envoyés par la poste en courrier B. Des pertes de dossiers ont bien évidemment eu lieu.

Aujourd'hui, les infirmières absentes ne sont remplacées qu'à hauteur d'un certain pourcentage. Pourtant, un suivi important des élèves est fait au jour le jour. Il y a plus de vingt visites qui sont faites par jour. Les infirmières n'ont pas d'horaire fixe.

Cela fait plus de cinq ans qu'un cahier des charges est en élaboration sans être livré. Un cahier des charges leur permettrait d'avoir un échange plus clair avec les directions des établissements. On parle d'une situation exceptionnelle qui émane de plusieurs années d'instabilité internationale. Les premiers concernés sont nos enfants. M. Gafner et moi-même espérons que cette interpellation sera prise avec le plus grand des sérieux.

Je vais poursuivre avec les questions, si vous le permettez. Monsieur Payot, les questions que nous avons posées dans l'interpellation sont les suivantes : au vu des nouveaux bâtiments scolaires qui vont ouvrir à Lausanne, quelle fragmentation des EPT sera prévue par établissement ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En préambule, il est utile de rappeler le contexte de l'Office de santé, qui accueille les infirmières scolaires de la Ville de Lausanne. Cela repose sur une base légale cantonale, en prévention de santé et en prévention en milieu scolaire avec en action la promotion de la santé en milieu scolaire. Les activités sont mises en œuvre en collaboration avec des familles, des professionnels des écoles, des organismes partenaires et cela contribue au développement harmonieux des enfants et des jeunes ainsi qu'à leur bien-être et à leur intégration dans l'établissement. Elles contribuent à créer des conditions favorables à leurs apprentissages.

Les missions cantonales sont donc reprises par le biais d'une convention par laquelle le Canton confie, d'une part, la mission et, d'autre part, assure environ douze emplois d'équivalent plein temps d'infirmières en milieu scolaire, auxquels s'ajoutent trois équivalents plein temps financés par la Ville. Il s'agit de permettre à l'enfant d'achever son parcours de formation, de développer et de participer à l'élaboration des programmes, des projets et à leur priorisation, de décider des offres et des prestations avec la priorisation dans le domaine de la prévention de la santé en lien avec le développement des enfants et la prévention dans le milieu scolaire et d'offrir ces services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants.

C'est dire que les infirmières scolaires sont loin d'être là pour parer quelques urgences de santé dans les bâtiments scolaires. Elles sont, au contraire, des actrices centrales dans le dispositif de santé scolaire, avec l'enjeu d'assurer la cohérence des prestations au niveau de la Ville et du Canton, de pouvoir les adapter aux besoins locaux et à leur évolution auprès des enfants – la période du Covid et le malaise identifié sont des exemples notoires en la matière –, mais aussi de collaborer avec d'autres intervenants concernés par la santé en milieu scolaire, comme les professionnels en matière de psychologie et de psychomotricité. J'abrègerai en parlant de PPLS et des répondants PSPS du corps enseignant.

On constate depuis 2004 que le Canton ne prévoit pas de dotation supplémentaire en cas d'ouverture de nouvelles écoles ou création de nouveaux établissements. Cet effectif se maintient donc à douze équivalents plein temps (EPT) d'infirmières scolaires, auxquels la Ville de Lausanne en ajoute trois. Relevons que le Canton a accepté d'augmenter d'un EPT la dotation future des infirmières scolaires lausannoises, non pas à cause de la hausse démographique, mais pour assurer le suivi des contrôles scolaires.

Un site tel que la future école des Plaines-du-Loup nécessite une dotation de l'ordre de 0,4 EPT d'infirmier-ère en milieu scolaire (ISC). Le Service santé et prévention a anticipé, dans le cadre de la répartition des professionnel-le-s faite lors de cette rentrée scolaire 2022-2023, ce nouveau besoin prévisible, dans le souci de limiter l'impact sur la répartition des ressources professionnelles sur le terrain lors de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – La Municipalité prévoit de mettre un pool de remplaçants. Qu'en sera-t-il en exécution ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Le pool de remplaçant-e-s, soit l'équipe des infirmier-ère-s remplaçant-e-s existe depuis plus de dix ans et compte aujourd'hui huit personnes, engagées comme auxiliaires. Ce pool n'est pas doté en EPT, mais par une ligne

budgétaire. La durée de l'activité consentie dans le cadre de ce pool est très variable d'une personne à l'autre. La plupart des professionnel-le-s ont une activité professionnelle à taux fixe, mais horaires variables dans une structure sanitaire du Canton et annoncent chaque mois au SSPR leurs disponibilités résiduelles. Au total les périodes de remplacements ainsi réalisées correspondent en moyenne à environ 1 EPT.

Pour ces professionnel-le-s, c'est une opportunité pour découvrir le métier et parfois, faire évoluer la décision de se réorienter professionnellement pour finalement demander à être engagé-e comme infirmier-ère en milieu scolaire (ISC).

Mme Denise Gemesio (PLR) : – La suite de la question a déjà été répondue. Ensuite, comment la Municipalité compte mettre en place un outil d'enregistrement des heures de travail plus adapté aux horaires instables des infirmières ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les contraintes impliquées correspondent à des éléments que la Ville doit assurer en tant qu'employeur, notamment éviter l'accumulation d'heures supplémentaires optionnelles et, par ailleurs, assurer l'obligation sur la Loi sur le travail et du temps de pause durant le temps de midi.

L'outil d'enregistrement des heures de travail utilisé est celui appliqué à l'ensemble de la Ville, et les contraintes qu'il implique correspondent surtout à des éléments que la Ville doit assurer en tant qu'employeur : notamment d'éviter l'accumulation d'heures optionnelles ou supplémentaires, ou de garantir une présence du personnel adaptée à la fonction assurée.

Les ISC du SSPR ont la possibilité de répartir leur taux d'activité sur 4 ou 5 jours par semaine pour un taux d'activité de 80%. Une procédure de consultation interne au service est prévue (surtout pour celles qui travaillent sur 4 jours) pour leur laisser la possibilité d'une gestion horaire fixe ou « lissée » sur cinq jours. Sinon, les dispositions réglementaires établies avec le concours du SPEL s'appliquent.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Comment la Municipalité compte-elle repenser les soins prodigués aux établissements spécialisés? Il y a un manque d'infirmières.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'offre de prestations pour les établissements spécialisés est celle définie dans le cadre du mandat cantonal en santé scolaire et pour l'ensemble du Canton. Les établissements spécialisés présentent toutefois une grande diversité, à la fois dans les besoins des enfants, et dans les ressources à disposition. En effet, certaines institutions bénéficient déjà d'une présence infirmière en raison des besoins spécifiques des enfants, et d'autres préfèrent que les soins soient assurés par le personnel assurant le suivi médical global de l'enfant. Les institutions retiennent donc dans cette offre les prestations qui peuvent correspondre au profil des enfants accueillis dans chaque établissement, et les ISC sont sollicitées de façon très inégale d'un site à l'autre.

Assurer des prestations homogènes tout en tenant compte des spécificités de chaque institution d'enseignement spécialisé relève d'une réflexion globale qui devrait être reprise au niveau du Canton et non pas exclusivement de la Ville de Lausanne.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Quand est-ce qu'un cahier des charges sera mis en place pour décrire exactement les tâches des infirmières scolaires ? Celui-ci n'existe pas et il est en cours de rédaction depuis plus de cinq ans.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les infirmières en milieu scolaire ont un cahier des charges. Du fait de la réorientation et de l'évolution des missions dont elles ont la charge, il est prévu de revisiter ce cahier des charges. Les ISC ont eu la possibilité donnée par leur direction de mener par groupes dans le cadre de leur travail, une réflexion sur ce cahier des charges, laquelle a abouti à une proposition il y a un an et demi. Ce travail contribue à la remise en forme de leur cahier des charges, qui doit être harmonisé sur le fond avec la réflexion menée au niveau cantonal, et sur la forme avec la politique du personnel de la Ville de Lausanne. Il est prévu de réaliser de travail pour l'année scolaire 2022-2023, avec le concours de la RRH du service et du SPEL.

A noter que le SSPR est resté pendant 8 mois sans RRH suite au départ du collaborateur en charge de cette fonction et à la réorganisation du poste pour séparer les responsabilités en matière de finances et de ressources humaines, et améliorer leur dotation globale. Un certain nombre de points

en matière de gestion des ressources humaines a donc été reporté, et doit être repris, désormais avec les ressources nécessaires.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – La Municipalité pense-t-elle digitaliser les dossiers des patients, les dossiers bleus et roses pour les filles et les garçons ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Ces dossiers étaient jusqu'à présent roses et verts. Ce qui avait un avantage pour retrouver rapidement les dossiers, mais avec une représentation surannée et genrée. Depuis la rentrée scolaire 2022, ces dossiers sont de la même couleur neutre.

La digitalisation de ces données constitue un projet, qui dépend toutefois de l'implémentation d'une solution cantonale qui doit offrir des garanties de sécurité informatique suffisantes. D'entente avec le médecin cantonal, ce projet d'informatisation de ces dossiers a été reporté, dans l'attente que le Canton identifie une alternative au logiciel actuellement en usage et afin d'harmoniser entre le Canton et la Ville, la solution informatique retenue.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je vais clôturer ici. La suite concerne plutôt les questions de Mme Graff. Je vais la laisser aborder son interpellation avant.

Interpellation urgente de Mme Séverine Graff et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? »

Développement

La Ville de Lausanne a été pionnière en mettant sur pied dès 1908 les trois premiers postes d'infirmières scolaires. Alors que les infirmières du canton et du secondaire II sont engagées par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), les infirmières lausannoises sont employées directement par la Ville. Nous saluons cette spécificité lausannoise, puisqu'elle permet un taux d'encadrement supérieur à la moyenne cantonale (environ 1 EPT pour 900 élèves contre 1EPT pour 1400 élèves dans le reste du Canton). Ce ratio est impératif pour répondre à la spécificité des élèves de la capitale vaudoise et à la lourdeur des cas suivis par les professionnelles lausannoises. Toutefois, ce taux d'encadrement lausannois semble *de facto* devenu théorique, compte tenu du nombre élevé d'absences maladie et des probables démissions qui font suite au climat très difficile que traverse depuis plusieurs mois le Service de la santé et de la prévention (SSPr).

Alors que le nombre de postes est inchangé depuis 20 ans, une réaffectation importante des infirmières a été effectuée en mai 2022. 11 infirmières sur 25 ont été déplacées de leur établissement sans, pour une partie d'entre elles, que cela ne corresponde à leur souhait. Ces réorganisations imposées semblent également ne pas suivre la volonté des établissements puisque tous les directeurs et directrices et près de 200 enseignant.es ont apporté aux infirmières leur soutien dans cette réorganisation conflictuelle.

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité confirme-t-elle que 11 infirmières sur 25 ont été déplacées à la rentrée 2022 ?
- La réorganisation de 2015 (40% d'infirmières déplacées) était justifiée par la création de 3 nouveaux établissements scolaires. La Municipalité peut-elle préciser quelle est la justification de la réorganisation du printemps 2022 ?
- La Municipalité peut-elle garantir que les absences de longue durée ont été dûment signalées au DSST après 30 jours, afin de permettre un retour dans de bonnes conditions des personnes en arrêt maladie ?
- La Municipalité peut-elle confirmer que le taux de d'absence des infirmières communiqué en réponse à une question orale début juin (5.6%) concerne les infirmières exclusivement et pas l'ensemble des collaborateurs.trices du SSPr ? Quel est ce taux pour le 1^{er} semestre 2022 ?
- Alors que la Municipalité garantit dans la presse que l'impact de ces réorganisations sur les enfants sera limité, comment ces déplacements sont-ils compatibles avec les projets d'établissement mis en place par les équipes santé pluridisciplinaires et avec le Concept 360 cantonal ?

- Comment la Municipalité compte-t-elle lutter contre d'éventuelles démissions, qui seraient particulièrement dommageables compte tenu du fait que la Ville a financé des formations spécialisées (DAS en santé communautaire) et des difficultés de recrutement en raison du manque de professionnelles disponibles sur le marché du travail ?
- La Municipalité partage-t-elle l'idée que cette équipe de 15 EPT, gérée par deux infirmières-chefes, supervisée par la cheffe de service, bénéficie d'un taux d'encadrement élevé et que cela devrait permettre une meilleure efficacité dans sa gestion ?

Le 25 août 2022

Mme Séverine Graff (Soc.) : – J'enchaîne donc avec une nouvelle salve de questions sur les infirmières scolaires et la situation qui semble critique au sein du service de santé – prévention. Pour contextualiser les choses, j'annonce mes intérêts. Je suis à la commission d'établissement de Prélaz, directement concerné par le déplacement des infirmières. Je suis aussi délégué PSPS. Les infirmières scolaires sont engagées par le Canton comme dans toutes les autres communes. Particularité, les infirmières du secondaire et du primaire sont engagées par la ville via le service de santé et prévention.

Historiquement, les infirmières dans la ville ont un taux d'encadrement supérieur à la moyenne cantonale. On a un EPT pour 900 élèves contre un EPT pour 1400 élèves dans le reste du canton. Bien sûr, les besoins à Lausanne n'ont rien de commun avec les communes socialement plus favorisées.

Dans plusieurs établissements lausannois, plus de la moitié des élèves n'ont pas de pédiatre attiré à quatre ans révolus. Il y a un suivi qui est fait à l'hôpital de l'enfance généralement. Dans ce contexte de grande fragilité sociale, le travail des infirmières est central, voire vital.

Le taux d'encadrement lausannois semble dans les faits devenu un peu théorique compte tenu des absences dues au problème que rencontre le service.

On parle quand même de 44% des infirmières lausannoises qui auraient été déplacées en 2022 parfois de façon imposée. Ces déplacements sont utiles comme on le dit la conséquence d'un climat de travail très tendu avec la hiérarchie du service ?

Le sens de mon interpellation est le suivant. Aborder les problèmes de gestion qui se posent. La ville de Lausanne doit avoir une gestion de son personnel exemplaire. Interroger le motif des déplacements massifs qui ont eu lieu en mai, des déplacements imposés qui ont été parfois sèchement imposés, malgré une lettre de soutien aux infirmières qui a été signée par tous les directeurs et toutes les directrices et par plus de 200 enseignants. Surtout, le sens de mon interpellation est d'inviter à trouver des solutions pour éviter une vague de départ.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité : la Municipalité confirme-t-elle le fait que onze infirmières sur vingt-cinq ont été déplacées en mai 2022 ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je me permettrai des réponses factuelles. Ce sont effectivement 11 infirmières qui ont été déplacées pour la rentrée 2022.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – La réorganisation de 2015, 40% d'infirmières déplacées, était justifiée par la création de trois nouveaux établissements scolaires. La Municipalité peut-elle préciser quelle est la justification de la réorganisation du printemps 2022 ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La répartition des infirmières telle qu'elle a été prévue pour la rentrée scolaire 2022-2023 doit permettre, avec les forces de travail dont dispose l'office de santé, d'assurer les prestations telles que voulues dans le cadre du mandat en santé scolaire, sur tous les sites d'accueil d'enfants scolarisés en école obligatoire à Lausanne, avec une charge de travail équitable entre toutes les infirmières et infirmiers en milieu scolaire en regard de leur taux d'activité. Ont notamment été pris en compte pour cette répartition :

- Le départ en retraite d'une infirmière en milieu scolaire (ISC) ;

- 1 EPT supplémentaire d'ISC accordé par le Canton dans le cadre de la mise en place du projet en santé bucco-dentaire avec introduction de contrôles dentaires obligatoires, EPT à répartir sur tous les sites des écoles primaires ;
- La nécessité de corrélérer le taux d'activité des ISC à la charge de travail effective, ce de façon équitable entre les ISC. Or, l'évolution démographique dans les quartiers génère selon les sites, ouvertures ou fermetures de classes et d'écoles, création à moyen terme d'écoles supplémentaires, sans espoir de nouvelles dotations en ISC pour absorber ces évolutions. Exemple : secteur Boissonnet-Riant-Pré, charge de travail réelle correspondant à 0,78 EPT, or l'ISC alors en poste travaillait à 0,5 EPT. (un soutien temporaire avait été mis en place en interne). Correction de dotation pour ce secteur a été apportée cette rentrée.
- La limitation des sites pour chaque infirmière et leur rapprochement géographique
- La prise en compte de motifs personnels des infirmières, ainsi que de l'adéquation entre les dynamiques des établissements et celles dans lesquelles s'inscrivent les établissements.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – La Municipalité peut-elle confirmer que le taux d'absence des infirmières communiqué en réponse à une question orale que j'avais posée début juin, qui était de 5,6 %, concerne bien les infirmières seulement et non pas l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du SSPR ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il est confirmé que ce taux concerne uniquement les infirmières et non pas l'ensemble du personnel. En ce qui concerne l'évolution des chiffres, l'absence moyenne pondérée pendant l'année 2021 était de 15,6. Pour le premier semestre 2022, il est de 15,48, à comparer pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Alors que la Municipalité garantit dans la presse – je fais référence à un article du *24 heures* de juin – que l'impact de ces réorganisations sur les enfants sera limité. Comment ces déplacements sont-ils compatibles avec les projets d'établissement mis en place par les équipes santé pluridisciplinaires et avec le Concept 360 cantonal ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En cas de changement d'ISC de référence sur un site dans le cadre d'une nouvelle répartition, le/la nouvel-le ISC, dont la description de poste est identique à celle de la personne précédente, prend la suite du/ de la collègue qui l'a précédé-e et intègre l'équipe dite PSPS de l'établissement, pour autant qu'elle existe et soit active. Une équipe PSPS comporte généralement un-e représentant-e de la direction d'établissement, délégué(s) PSPS enseignant(s), médiateur-trice scolaire, assistant-e social-e, infirmier-ère scolaire, médecin scolaire, voire psychologue scolaire, etc. Le changement d'un des membres de cette équipe implique donc un travail de passage de témoin mais intervient nécessairement occasionnellement, et ne devrait pas mettre en péril les projets.

De même, le Concept 360° des établissements n'est pas porté par une personne, mais par l'équipe des professionnels de chaque établissement, sous la conduite du directeur ou de la directrice d'établissement. En cas de départ de l'ISC, c'est l'ISC suivant qui prend le relais. Même le changement en 2022 de six directeurs-trices d'établissements ne devrait pas conduire à l'effondrement des travaux en cours sur le concept 360° dans ces établissements.

Je peux peut-être aussi reprendre quelques éléments qui répondaient aux questions que Mme Gemesio n'a pas posées. Il faut donc que je les retrouve.

Une équipe de cinq personnes amenées à travailler sur plusieurs semaines pour finalement retenir la seule solution paraissait la moins difficile pour l'équipe, ayant impacté le moins d'infirmières et cherchant à réduire le nombre de lieux d'intervention. La nouvelle organisation a été mise en œuvre à la rentrée scolaire 2022 et mériterait encore une évaluation. Un accompagnement au changement a aussi été assuré sur la durée par les infirmières responsables et l'équipe de direction.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Comment la Municipalité compte-t-elle lutter contre d'éventuelles démissions, qui seraient particulièrement dommageables compte tenu du fait que la Ville a financé des formations spécialisées, DAS en santé communautaire, et des difficultés de recrutement en raison du manque de professionnels disponibles sur le marché du travail ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – A ce jour, aucune démission n'est annoncée. De fait, il est exceptionnel que des ISC démissionnent au SSPR (trois démissions en

près de neuf ans). Les départs sont très majoritairement le fait de départs en retraite ou en retraite anticipée et, exceptionnellement, un licenciement dans un contexte de longue maladie pour fin de droit au traitement.

Les formations DAS en santé communautaire sont financées par la Ville, mais entièrement refacturées au Canton via la convention de subventionnement de l'office de santé. En cas de départ d'un-e ISC, les compétences acquises pourront aisément être remises à profit, le plus souvent dans le cadre de structures institutionnelles œuvrant dans le champ de la santé communautaire et de la santé publique, soit généralement des institutions cantonales. L'investissement en termes de formation ne sera donc pas perdu.

Actuellement, le service ne connaît plus de difficultés de recrutement. Pour exemple, la dernière ouverture de postes d'ISC en mai 2022 a généré 80 candidatures d'infirmier-ère-s. Plusieurs ont postulé sur l'incitation de collègues ISC en poste au service. A noter que les bonnes conditions de travail à la Ville pour la profession contribuent aussi à cet intérêt pour la fonction : pas de nuits ou de week-ends de garde, horaires réguliers, 40h/semaine pour un 100%, neuf semaines de vacances par année pendant les congés scolaires.

Et je me permets de repasser aux réponses à l'autre interpellation pour dire qu'effectivement, la question du climat de travail est un point qui mérite d'être suivi avec attention. Nous avons quatre collaboratrices qui ont exprimé leur opposition à la répartition. Dans ce contexte, la répartition a été signalée à la cellule d'aide à la résolution de conflits de la Ville de Lausanne (Cellule ARC), qui a pu échanger avec les protagonistes. La situation a continué à être suivie, et la direction a estimé une enquête nécessaire pour permettre de maintenir et améliorer le fonctionnement du service. Des démarches sont en cours pour en définir l'organisation.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Dernière question : la Municipalité partage-t-elle l'idée que cette équipe de 15 EPT, gérée par deux infirmières-chefes, supervisées par la cheffe de service, bénéficie d'un taux d'encadrement élevé et que cela devrait permettre une meilleure efficacité dans sa gestion ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Cette équipe correspond aujourd'hui à plus de 16 EPT. Les deux infirmières responsables et projets disposent respectivement d'un taux d'activité de 0,4 EPT dévolu à l'encadrement de l'équipe. La cheffe de service assume nombre d'autres fonctions collaboratives et de représentation et est également en charge de l'Office dentaire de la Ville de Lausanne.

A noter que les fonctions d'infirmière responsable (anciennement infirmière-chef) et de cheffe de projets ont été vacantes sur de longues durées ces dernières années, du fait d'arrêts maladie prolongés, de difficultés pour repourvoir ces postes, d'une nécessaire refonte de ceux-ci, des délais administratifs pour pouvoir rouvrir les nouveaux postes avec nouvelles DP, et des délais d'engagements. Pour exemple, d'août 2021 à fin décembre 2021, ces fonctions ont dû être assumées par la cheffe de service en sus de ses autres fonctions. Elle a dans le même temps assumé la fonction de cheffe de file pour l'Office dentaire, consécutive à l'absence pour maladie de la professionnelle de l'Office dentaire en charge de cette fonction. Il n'a de fait pas été possible de trouver à engager, sur la base de contrats à durée déterminée, des cadres intermédiaires sur ces postes.

Par ailleurs, le service a aussi une mission de collaboration. Il est représenté au sein de l'unité PSPS cantonale et peut contribuer aux orientations en matière de santé scolaire et de promotion de la santé dans ce cadre-là. Dans les ressources qui sont aussi mises à disposition, il y a naturellement aussi la collaboration avec des professionnels en matière de santé, notamment relevant de la Ville. Je pense notamment à celle du service de psychologie scolaire. En matière de psychologie, logopédie, psychomotricité, mais aussi les responsables de la prévention en matière d'addiction et d'écran.

Discussion

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Merci à M. le municipal Payot pour sa réponse. En tant qu'ingénieur en informatique spécialisée dans la transition numérique, je voulais avancer que la digitalisation des dossiers des élèves me tient à cœur. On ne peut en 2022 craindre des pertes de dossiers. Imaginez le nombre de dossiers qu'il faudra récupérer, le nombre d'interventions,

d'analyses ou de contrôles qu'il faudra faire sur les enfants afin de récupérer les dossiers médicaux. Imaginez le nombre de maladies qu'on n'a pas pu identifier d'avance sur lesquelles on ne pourra pas avoir de prévention. Là-dessus, j'ai envie de déposer une résolution.

Résolution Denise Gemesio

Le Conseil communal invite la Municipalité à digitaliser les dossiers des élèves, afin de s'assurer de leur meilleure conservation.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Effectivement, on peut peut-être afficher mes deux propositions de résolution, pour plus de clarté.

Résolution Séverine Graff 1

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour limiter les déplacements des infirmières au strict nécessaire et que le cas échéant, ils se fassent en concertation avec les personnes concernées et les directions d'établissement.

Résolution Séverine Graff 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se donne les moyens de comprendre les situations des infirmières déplacées en mai 2022 et l'impact de ces décisions sur leur santé et les prestations du service par un audit interne ou externe.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Merci pour les réponses à cette interpellation.

Vous avez partiellement répondu à une question. Il y avait un problème de nomenclature sur la question de cahier des charges. Je pense que, dans une optique de maintenir les infirmières en poste et d'éviter de trop nombreuses démissions, il est utile que l'on dispose d'outils de gestion des ressources humaines adaptés aux spécificités de ce poste. Je dépose une résolution qui vous invite à garantir des outils RH adaptés aux besoins de la profession.

Quant à l'adaptation du cahier des charges – ce que vous appelez description de poste, nous ne l'avons pas compris comme cahier des charges – nous souhaiterions nous assurer d'un pointage correct des heures et qui respecte les spécificités de ce travail.

Résolution Matthieu Carrel

Le Conseil communal invite la Municipalité à garantir des outils RH adaptés aux besoins de la profession, notamment en produisant un cahier des charges et en s'assurant que le pointage des heures permette d'enregistrer le travail effectué.

Mme Valérie D'Acromont (Les Verts) : – Le groupe des Jeunes Vertes va déposer deux résolutions qui nous semblent essentielles pour garantir une prévention et une prise en charge optimale des problèmes de santé des enfants. Ces derniers sont en meilleure santé physique et psychique globalement qu'avant le Covid, ce qui en combinaison avec les nouvelles problématiques comme l'épidémie de diabète, augmentation de l'obésité, la sédentarité, l'anxiété, va avoir des impacts à long terme sur la qualité de vie des enfants et même leur espérance de vie qui sera certainement plus courte que la nôtre, nous, les adultes actuels.

Les infirmières scolaires et les psychologues scolaires jouent un rôle clé dans la prévention des problèmes de santé des enfants et doivent impérativement être soutenus par des mesures fortes, en particulier la formation continue pour traiter de la nombreuse palette de problématiques que présentent les enfants, et le remplacement des absentes, car une école ne peut pas se permettre de ne pas avoir quelqu'un à l'infirmerie.

Renforcer la prévention permet de moins surcharger les hôpitaux et de préserver les ressources humaines et financières de notre système de santé qui en a bien besoin.

Mme Maurane Vouga (Les Verts) : – La proposition que vous avez sous les yeux propose que les emplois soient maintenus et développés. La deuxième résolution, il est évident que le taux d'absentéisme augmente quand il y a un épuisement au sein des équipes et que des absences prolongées génèrent cet épuisement. Et cela renforce le taux d'absentéisme.

Résolution Maurane Vouga 1

Le Conseil communal invite la Municipalité à mieux prendre en considération les besoins spécifiques des élèves des établissements spécialisés, notamment en prévoyant de la formation continue pour les infirmières et en s'assurant que celles-ci aient la disponibilité nécessaire.

Résolution Maurane Vouga 2

Le Conseil communal invite la Municipalité à s'assurer que des moyens de suppléances efficaces soient renforcés respectivement mis en place en cas d'absence prolongée d'une infirmière.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (Soc.) : – Je déclare mes intérêts : je suis enseignante dans un établissement scolaire lausannois. Le relatif impact d'un changement d'infirmière dans les équipes PSPS a été évoqué. Un changement de membres de l'équipe peut être absorbé sans trop de dégâts. L'accompagnement individuel d'élèves et des familles n'est pas comparable. C'est une grande partie du travail des infirmières. Aucun autre partenaire de l'école qui dépend de la Ville ne vit de tels changements. Que ce soient les secrétaires, les psychomotriciens scolaires, ni même les dentistes qui font pourtant partie du même service.

L'école est au service des élèves et de leurs familles. L'enseignement dépend d'une structure cantonale, mais l'enseignement des élèves n'est pas la seule mission de l'école. Cela ne peut se réaliser sans la collaboration des familles. Certaines familles sont précarisées ou peu outillées pour accompagner leur enfant dans le parcours scolaire. Là peuvent intervenir de nombreux partenaires comme les infirmières scolaires.

Toutes les familles des élèves sont conviées à un entretien. Questions d'alimentation, d'écran, de soins et de rythme de sommeil sont évoquées. De nombreuses situations sont portées à la connaissance de l'école à ce moment-là : écran allumé non-stop, problème d'alimentation dans les familles, etc. Les infirmières accueillent régulièrement des élèves qui ne se sentent pas bien parce qu'un élève a régulièrement mal au ventre, un lien se crée.

Ce n'est pas rare qu'après un certain nombre de rencontres l'enfant confie des violences vécues. Cela amène à un accompagnement familial ou un signalement. Une infirmière scolaire ne fait pas que des besoins en santé particuliers pour des élèves qui ont des allergies ou une maladie spécifique. Le rôle fondamental se retrouve dans une médecine que l'on pourrait appeler sociale.

Tout particulièrement dans des quartiers où bon nombre d'élèves n'ont pas de pédiatre attiré. Elles peuvent assurer un rôle préventif. Elles peuvent créer un lien de confiance entre les élèves et les familles. La collaboration de professionnels de métiers différents prend du temps. Il faut se connaître et se faire confiance. Chaque établissement élabore son projet 360 qui parle d'inclusion scolaire avec ses procédures, ses ressources, ses propres groupes de travail qui changent d'un établissement à l'autre.

Changer d'établissement n'est pas anodin pour l'infirmière et changer d'infirmière ne l'est pas non plus pour les enseignants. À cela s'ajoute la difficulté pour les infirmières de travailler sur plusieurs établissements. L'objectif est de limiter le nombre de lieux. Dans les faits, ce n'est pas ce qu'il s'est passé pour certaines infirmières sur ce changement-là. J'enseigne depuis dix ans dans le même bâtiment scolaire. J'ai côtoyé quatre infirmières, dont deux qui ont eu plus de mois d'absence que de présence. La dernière en date y était depuis trois ans et elle a été déplacée. Nous démarrons donc notre cinquième collaboration. Il ne s'agit pas de personnes trop longtemps en poste qui bénéficient de changement pour se renouveler.

Le changement de taux de travail a été évoqué. Je suis surprise. Il y a des situations de changements de taux qui interviennent sans que les infirmières ne soient déplacées. Une deuxième personne pouvant venir en complément de poste comme cela s'est fait pour cette rentrée dans mon établissement. Les absences sont aussi un vrai questionnement. Avec un tel taux d'absence, j'ai cru comprendre que l'on était parfois à sept absences sur vingt-quatre infirmières. Avec cela, je m'étonne que cela ne m'inquiète pas plus.

Le cahier des charges est-il trop lourd ? Les conditions de travail trop pénibles ? Le soutien de la hiérarchie suffisant ? La problématique semble être minimisée. Il est temps d'intervenir pour que ce service puisse assurer sa mission : encadrer et soutenir les infirmières dans leur mission auprès des élèves et de leurs familles.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Je vais revenir sur deux points. Premièrement, les déplacements et puis le climat professionnel au sein du service – deuxième résolution.

Les déplacements sont peut-être bien en conformité légale avec le contrat des infirmières, mais cela ne fait pas pour autant sens sur le terrain. Tout d'abord, dans les liens aux équipes, les directions, les enseignants, le délégué PSPS, etc. Le concept de 360 qui demande d'entourer l'élève et de l'accompagner de façon transversale implique des architectures complexes. Avec près de la moitié des infirmières qui ont été déplacées cette année et des déplacements récurrents, ces architectures sont à chaque fois détruites.

Surtout, le lien de confiance aux 900 enfants et familles qu'une infirmière suit. Je le vois en tant que mère. Tous les parents rencontrent l'infirmière. En échange, nous nouons un contact solide. Quand l'enfant va bien, cela s'arrête là. Mais pour les parents dont les enfants grandissent et qui n'y arrivent plus, pour les enfants qui ont des difficultés physiques et psychosociales, l'impact de l'infirmière scolaire peut vraiment changer un parcours de vie.

Ce soir, si nous avons eu deux interpellations urgentes, quatorze questions et si j'ai bien compté, six résolutions, c'est que les infirmières scolaires sont potentiellement l'interface entre l'intime des familles en situation difficile et les accompagnements que proposent la Ville et le Canton.

Je le crois, nous sommes au cœur du sensible. Cette interface est unique. Il faut en prendre soin. Dans cette perspective, il faut éviter les déplacements. Quand ils sont obligatoires, il faut les penser en concertation.

La deuxième résolution porte sur le climat de travail. Il y a eu plein d'indicateurs. Les absences élevées. Plus de 15% d'absence. Cela m'interpelle. Deuxième indicateur, les paroles et les agissements qui ont été rapportés au sein du service. J'ai déposé une question orale. J'ai longuement discuté avec des personnes qui travaillent dans la prévention et la promotion de la santé.

Nous avons affaire à des indicateurs qui sont concordants et qui indiquent qu'un audit ou une enquête sont nécessaires pour aller regarder ce qu'il se passe dans ce service et éviter à tout prix des vagues de départs.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux intervenants et aux intervenantes d'exprimer leur attachement au service des infirmières scolaires. Merci de reconnaître aussi cet attachement à la santé publique.

C'est l'occasion aussi d'exprimer les remerciements de la direction de la Municipalité envers ces professionnelles, de reconnaître qu'elles ont été aussi affectées par un contexte qui a été difficile avec celui de la pandémie d'une part ces derniers temps, avec un contexte qui est aussi celui de la vacance de postes en termes de postes d'infirmière-cheffe avec des problèmes de ressources humaines divers.

Et puis, avec un enjeu de déplacements, qui restent des mesures qui sont parfois nécessaires et nécessaires aussi pour protéger la santé des infirmières scolaires pour garantir une charge de travail adaptée à leur taux d'occupation. Même s'il y a différents niveaux et différentes complexités.

Ce changement s'est fait alors qu'il y avait d'autres changements dans le cadre de service. Il aurait probablement mérité d'être aussi amélioré dans sa communication et son accompagnement, autant auprès du personnel du service que des autres acteurs qui collaborent avec les infirmières scolaires.

C'est dans ce contexte aussi qu'il y a naturellement une dimension conflictuelle qui a été identifiée et suivie avec la cellule d'aide à la résolution de conflits de la Ville, avec la volonté de pouvoir la suivre, en partant du principe que chacune et chacun a sa place, sa compétence, sa qualité et que l'objectif est de permettre à chacun d'occuper au mieux sa place et que naturellement, avec des expressions à la fois qui parfois sont divergentes et que peut-être que les avis qui sont exprimés par les personnes au sein de ce plénum méritent d'être pris en compte. On a parfois aussi des retours qui sont un peu différents. On va aussi les prendre en compte.

C'est dans le sens d'avoir une vision indépendante et des propositions constructives pour l'avenir que la volonté est de pouvoir aussi avoir une enquête qui permette d'avoir un avis équilibré sur cet enjeu et des perspectives pour l'avenir. Dans ce sens, les différentes résolutions correspondent aussi à des enjeux qui sont identifiés par la Municipalité, les services que nous pouvons appuyer.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Je vous informe que le Parti socialiste approuvera les deux résolutions.

La discussion est close.

Le Conseil, par 65 oui, 0 non et 5 abstentions adopte la résolution de Mme Denise Gemesio.

Le Conseil, par 67 oui, 1 non, et 3 abstentions adopte la résolution de M. Matthieu Carrel.

Le Conseil, par 65 oui, 2 non et 1 abstention adopte la résolution 1 de Mme Maurane Vouga.

Le Conseil, par 62 oui, 3 non et 4 abstentions adopte la résolution 2 de Mme Maurane Vouga.

Le Conseil, par 62 oui, 4 non et 4 abstentions adopte la résolution 1 de Mme Séverine Graff.

Le Conseil, par 52 oui, 12 non et 4 abstentions adopte la résolution 2 de Mme Séverine Graff.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Denise Gemesio et consorts « Infirmières en milieu scolaire : pour une meilleure reconnaissance du métier » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à digitaliser les dossiers des élèves, afin de s'assurer de leur meilleure conservation. ».

et la résolution de M. Matthieu Carrel, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à garantir des outils RH adaptés aux besoins de la profession, notamment en produisant un cahier des charges et en s'assurant que le pointage des heures permette d'enregistrer le travail effectué. »

et la résolution de Mme Maurane Vouga

« Le Conseil communal invite la Municipalité à mieux prendre en considération les besoins spécifiques des élèves des établissements spécialisés, notamment en prévoyant de la formation continue pour les infirmières et en s'assurant que celles-ci aient la disponibilité nécessaire. »

et la résolution de Mme Maurane Vouga

« Le conseil communal invite la Municipalité à s'assurer que des moyens de suppléances efficaces soient renforcés respectivement mis en place en cas d'absence prolongée d'une infirmière. »

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Séverine Graff et consorts « Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour limiter les déplacements des infirmières au strict nécessaire et que le cas échéant, ils se fassent en concertation avec les personnes concernées et les directions d'établissement. »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se donne les moyens de comprendre les situations des infirmières déplacées en mai 2022 et l'impact de ces décisions sur leur santé et les prestations du service par un audit interne ou externe. »

Interpellation urgente de Mme Feryel Kilani et consorts « Accueil de jour préscolaire : La Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? »

Développement

La politique de la Ville de Lausanne en matière d'accueil de jour est ambitieuse. Cependant, le manque de place en crèche reste important : Fin avril 2022, 1000 enfants lausannois dont les deux parents travaillent attendaient une place en crèche (cf. article du journal *24h* du 27 juin 2022 « au moins 4000 enfants attendent une place en crèche »).

Dans son programme de législature 2021 à 2026, la Municipalité s'est engagée à assurer « une place pour chaque enfant » et a donc annoncé la création de 1200 places d'accueil de jour « nécessaires pour répondre aux besoins de conciliation des parents d'enfants de 4 mois à 12 ans » (programme de législature, p. 43). Le Conseil communal demeure toujours dans l'attente de la réponse au postulat Gaillard et consorts « Objectif 100% » renvoyé en 2020 à la Municipalité qui demande des chiffres précis mettant en rapport les besoins des parents lausannois et le nombre de places d'accueil de jour nécessaires pour les couvrir. On peut cependant déduire des 1200 places annoncées dans le programme de législature que c'est ce chiffre ambitieux qui doit être atteint pour couvrir la demande des familles dont les deux parents travaillent.

Il est notoire que le manque de places en crèche est particulièrement important dans le secteur préscolaire, la recherche de la première place en nurserie relevant toujours du parcours du combattant (cf. postulat Kilani et consorts « Pour un droit d'accès à des informations minimales aux parents en attente d'une place en crèche »). On peut donc supposer qu'à tout le moins la moitié des 1200 places d'accueil de jour annoncées dans le programme de législature, soit 600 au minimum, devraient être créées d'ici 2026 dans le secteur préscolaire pour répondre à la demande de conciliation vie familiale-vie professionnelle. Cela correspondrait à la création de 120 places en crèche par année sur cinq ans ! Le défi à relever pour la Municipalité est donc de taille et suppose des moyens importants, notamment au niveau des ressources humaines.

Or, un certain nombre de mouvements récents dans le Service de la petite enfance laissent craindre un manque de moyens pour mener à bien cette politique ambitieuse. En effet, suite au départ du Chef de Service en place depuis de nombreuses années, courant 2020, le poste a été remis 3 fois au concours : en juin 2020 d'abord, puis en mars 2022 et encore tout récemment le 30 juin 2022. Cette dernière annonce parue cet été laisse présager une instabilité dans le service dont on peut craindre qu'elle cause du retard dans la création de ces nombreuses places nécessaires pour couvrir les besoins des parents lausannois.

Au vu des éléments qui précèdent, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Sur les 1200 places d'accueil de jour qu'il est nécessaire de créer d'ici 2026 selon le programme de législature, combien devraient être ouvertes dans le secteur préscolaire pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale – vie professionnelle ?

- 2) Combien de places d'accueil de jour dans le secteur préscolaire ont été ouvertes par le Service de la petite enfance depuis le début de la législature par année jusqu'à aujourd'hui et combien est-il prévu d'en créer au total et par année jusqu'en 2026 ?
- 3) La vacance du poste de Chef-fe du Service de la petite enfance a-t-elle causé du retard jusqu'à aujourd'hui, respectivement risque-t-elle de causer du retard dans le rythme de création des places en crèche prévu par la Municipalité en début de législature ?
 - a. Si du retard est effectivement à craindre, quelles sont les mesures d'urgence et structurelles prévues par la Municipalité pour y remédier ?
- 4) Cette troisième mise au concours du poste de Chef-fe du Service de la petite enfance en juin 2022 a-t-elle suscité des réactions d'inquiétude, que cela soit au sein du service ou auprès des centres de vie infantine ?
- 5) Y a-t-il d'autres vacances actuelles ou départs annoncés de postes clés au sein du service ?
- 6) La Municipalité pense-t-elle toujours, aujourd'hui, être en mesure de créer le nombre de places en crèche qu'elle a annoncé dans son programme de législature et dispose-t-elle des moyens, au niveau des ressources humaines, pour le faire ?

Lausanne le 30 août 2022

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Je suis consciente qu'il est tard que nous faisons suite à un débat intense, mais j'espère que nous pourrons avoir ce soir une discussion constructive et surtout rassurante sur ce sujet si important pour les parents lausannois qui est le problème du manque de places en crèche. Je déclare mes intérêts : en tant que mère d'enfants en bas âge, je reste traumatisée par l'expérience vécue à la fin de mon congé maternité. Bien que j'aie aujourd'hui la chance de bénéficier de l'accueil préscolaire de Lausanne dont je loue tous les jours la qualité.

Comme la plupart d'entre vous le savent, la principale crainte des parents lausannois en 2022 reste la recherche de places en crèche. Cette crainte qui commence déjà durant la grossesse ne fait que s'amplifier à la fin du congé maternité lorsque la perspective du retour au travail approche. A la difficulté de trouver un équilibre entre la nouvelle vie familiale particulièrement intense la première année et les performances professionnelles qu'il va falloir très vite retrouver, s'ajoute l'angoisse de perdre son travail faute de pouvoir y retourner en l'absence de solution de garde. Cette situation est d'autant plus pénible qu'à ce moment charnière, les parents n'ont aucune information sur les délais d'attente pour obtenir la place en crèche tant convoitée pour laquelle ils sont inscrits dès le quatrième mois de grossesse. Ils doivent donc trouver par eux-mêmes des solutions temporaires dans le flou le plus total. Le postulat pour un droit d'accès à une information minimale pour les parents déposés à la Municipalité demande la mise à disposition de cette information.

Pour vous parler de mon cas personnel, j'ai entrepris des démarches désespérées comme supplier les structures de crèches de bien vouloir accepter mon bébé. Demander aux grands-parents déjà bien investis et surchargés de prendre un jour de plus leurs petits-enfants, chercher des mamans de jour non agréées sur internet pour éviter la liste d'attente, et j'en passe. C'est ça la réalité actuelle de la fin du congé maternité pour une grande majorité des parents lausannois qui travaillent. Et encore, mon expérience est celle d'un milieu privilégié. Je vous laisse imaginer ce que représente cette situation pour une famille monoparentale qui ne dispose pas des mêmes ressources. Dans ce contexte, j'ai eu la fierté de participer à une campagne électorale au sein d'une majorité qui entend mener une politique ambitieuse en matière d'accueil de jour à Lausanne.

Dans ce programme de législature, la Municipalité s'est engagée à assurer une place pour chaque enfant en assurant la création de 1200 places d'accueil. On suppose que c'est ce chiffre qui doit être avancé pour couvrir la demande des familles dont les deux parents travaillent. Pourtant, on ne connaît toujours pas les besoins. On espère qu'un tableau de la situation sera présenté ces prochaines semaines avec une réponse au postulat « Objectif 100% » dont nous attendons la réponse de la Municipalité.

Le manque de places en crèche est particulièrement important notamment en nursery. Cela correspondrait à la création de 120 places en crèche par an sur cinq ans. Le défi à relever est de taille et suppose des moyens importants notamment en matière de ressources humaines. Il faut maintenant passer de la parole aux actes.

C'est dans ce contexte que j'en viens à cette interpellation urgente. Certains ont pu s'étonner d'un dépôt urgent alors que même le rapport sur « objectif 100 % » devrait être rendu prochainement. Alors, pourquoi cette urgence ? Pour deux raisons : le manque de places en crèche met les parents dans une urgence organisationnelle qui mérite d'être connue et discutée dans ce plénum aussi longtemps que le problème n'est pas résolu. D'autre part, dans un contexte où la volonté municipale, soutenue par l'ensemble des groupes de ce plénum, est de combler ce manque de places en crèche, il serait désolant que cet objectif ne soit pas atteint pour des questions organisationnelles ou de gestion.

Or les mouvements restant au sein du Service de la petite enfance sont inquiétants et laissent craindre un manque de moyens pour mener à bien cette politique ambitieuse. En effet, suite au départ du chef de service en place depuis de nombreuses années, courant 2020, le poste a été remis trois fois au concours, récemment en juin 2020 puis en mars 2022 et en juin 2022, les craintes sont encore accentuées par les échos qui se sont multipliés cet été au sein des CVE à propos de la stabilité du service encore aggravée par d'autres démissions dans des postes clés. Ce sont ces éléments inquiétants qui m'amènent à poser les questions suivantes à la municipalité :

Premièrement, sur les 1200 places d'accueil de jour qu'il est nécessaire de créer d'ici 2026 selon le programme de législation, combien devraient être ouvertes dans le secteur préscolaire pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale-vie professionnelle ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Selon les évaluations qui sont faites en fonction de la liste d'attente, mais aussi des projections en matière de hausse démographique, d'augmentation du taux de recours des familles aux solutions de garde institutionnelle de la Ville de Lausanne et, troisièmement, des possibilités d'optimisations qui peuvent être encore identifiées, le besoin en place préscolaire est évalué entre 550 et 600 places. Ce sont actuellement 575 places qui sont planifiées dans le programme de législation.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Combien de places d'accueil de jour dans le secteur préscolaire ont été ouvertes par le Service de la petite enfance depuis le début de la législature par année jusqu'à aujourd'hui et combien est-il prévu d'en créer au total et par année jusqu'en 2026 ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – On peut se référer à ce qui a été fait lors de la législature précédente. En matière préscolaire, ce sont 420 places préscolaires qui ont été créées. Et ce sont 120 places qui sont prévues cette année et entre 700 et 750 les années suivantes.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – La vacance du poste de chef-fe du Service de la petite enfance a-t-elle causé du retard jusqu'à aujourd'hui, respectivement risque-t-elle de causer du retard dans le rythme de création des places en crèche prévu par la Municipalité en début de législature ? Si du retard est effectivement à craindre, quelles sont les mesures d'urgence et structurelles prévues par la Municipalité pour y remédier ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour rappel, le Service de la petite enfance est le fruit d'une réorganisation au 1^{er} janvier 2021, avec la volonté d'avoir un service qui s'adresse spécifiquement au préscolaire pour pouvoir en particulier anticiper sa croissance au cours de la législature avec l'augmentation du nombre de places, en accord également avec les volontés politiques largement exprimées au sein de ce plénum. Avec aussi un enjeu de prendre le relais du chef de service qui a œuvré pendant plus de vingt ans dans ce domaine et qui a, par ailleurs, pu enrichir ce Conseil de sa présence.

Au 1^{er} janvier 2021, une cheffe de service a effectivement pu être engagée et qui a démissionné à la fin de cette même année, pour des raisons qui lui appartiennent. Dans l'intervalle, une première organisation en interim a été faite, avec l'engagement d'une part d'une des personnes du comité de direction et, d'autre part, la secrétaire générale Enfance, jeunesse et quartiers en tant que cheffe de service ad interim.

Les priorités ont été de maintenir le suivi des structures existantes et le développement du programme de législation. Ce sont des points développés en priorité, avec le résultat que j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer ce soir. Naturellement qu'il sera plus développé dans la réponse au

postulat Gaillard, qui doit arriver prochainement, mais qui a été retardée dans ce contexte où des priorisations ont été nécessaires.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Cette troisième mise au concours du poste de chef-fe du Service de la petite enfance en juin 2022 a-t-elle suscité des réactions d'inquiétude, que cela soit au sein du service ou auprès des centres de vie enfantine ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – C'est un enjeu d'avoir une vacance qui se prolonge, avec un enjeu supplémentaire que la secrétaire générale a annoncé son départ au 30 septembre pour rejoindre un poste au sein du Service de la jeunesse dans le Canton de Fribourg. C'est un enjeu pour le Secrétariat général et pour le Service de la petite enfance néanmoins. Dans ce cadre-là, la procédure de recrutement a été reprise, avec bon espoir qu'elle puisse aboutir avec bon espoir d'avoir une personne à la tête du Service de la petite enfance au 1^{er} janvier 2023.

Cela pose aussi la question de l'intérim du 1^{er} octobre au 31 décembre, mais une organisation reposant plutôt sur l'équipe du comité de direction, avec un appui plus spécifique, a été planifiée, et rassure le personnel du Service de la petite enfance.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Y a-t-il d'autres vacances actuelles ou départs annoncés de postes clés au sein du service ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il y a deux départs en perspective. L'une pour une personne engagée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée et qui a annoncé qu'elle souhaitait durant l'hiver 2023 évoluer vers d'autres fonctions, et une personne qui avait annoncé son départ et qui a accepté de le repousser afin de pouvoir aussi contribuer à l'organisation d'intérim et de pouvoir, du coup, rester de manière à pouvoir être présente jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et un peu au-delà.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Dernière question : la Municipalité pense-t-elle toujours, aujourd'hui, être en mesure de créer le nombre de places en crèche qu'elle a annoncé dans son programme de législature et dispose-t-elle des moyens, au niveau des ressources humaines, pour le faire ?

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – L'enjeu est important. Si on parle de ressources humaines, il y a naturellement l'enjeu au niveau de l'équipe de direction qui permet de suivre la planification. Je remercie les personnes qui s'engagent dans ce projet. Naturellement que les développements nécessitent aussi une planification financière, une identification des lieux et locaux qui permettront d'accueillir de nouvelles structures, qui permet de suivre le plan évoqué avec 575 places pour la prochaine législature, et cela implique aussi de recruter du personnel éducatif supplémentaire.

Dans le contexte actuel, c'est probablement l'un des enjeux suivis avec le plus d'attention, compte tenu de la pénurie de personnel en la matière. C'est un enjeu aussi partagé avec d'autres acteurs au niveau intercommunal et cantonal, et naturellement que nous le suivrons avec attention.

Discussion

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Merci à M. le municipal pour les réponses apportées. La bonne nouvelle est qu'on ne présente pas les chiffres sur les besoins de places en crèche. C'est un bon point. Je vous remercie, monsieur le municipal, pour ce gros travail qui a été effectué et dont on voit maintenant le résultat. Si j'ai bien noté, il a été fait mention du chiffre de 550 à 600 places nécessaires pour couvrir les besoins d'accueil de jour préscolaire d'ici 2026. Quoi qu'il en soit, et même si je me trompe à quelques dizaines près, ce chiffre confirme le défi colossal que doit relever la Municipalité durant cette législature pour remédier au problème du manque de places en crèche. Au vu de l'ampleur de la tâche, il me semble que les réponses apportées sur l'état actuel du Service de la petite enfance ne suffisent pas à rassurer. C'est aujourd'hui qu'il faut agir, car chaque jour passé avec une administration qui se révélerait instable engendrerait du retard dans la création de nouvelles places en crèche et aurait un impact grave sur la situation des parents lausannois.

On peut d'ailleurs se demander si le nombre de places créées durant l'année 2021 – 2022, j'ai noté 75 places, est inférieur à l'objectif fixé par année, j'ai noté 130 à 170 places, traduit déjà cette problématique d'instabilité.

S'agissant des postes clés au sein du service, on annonce l'entrée en fonction d'une ou d'un nouveau chef de service en janvier 2023. On en prend acte avec un certain soulagement, mais je relève qu'on nous dit aussi que deux autres postes clés partiront au même moment, ce qui est beaucoup moins rassurant.

De plus, si je reprends encore l'objectif qui est d'ouvrir 130 places par année en moyenne, ça devrait déjà être le cas en 2023, même plus, si on prend ces chiffres répartis sur les cinq ans. On a déjà un peu de retard avec la première année, mais c'est en tout cas 130 en 2023. Donc, l'enjeu de 2023, dès l'arrivée du nouveau chef de service, sera très important. Nous devons compter sur un service fort et stable. Sera-ce vraiment possible avec tous ces changements ? Je l'espère vivement. J'ai envie de croire que ça va bien se passer, mais cela me conduit malgré tout à déposer une résolution, si c'est le moment de le faire.

Résolution Feryel Kilani

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fournisse un bilan annuel, le premier dans les meilleurs délais et pour la suite, chaque année au mois de juin, comprenant :

- Le nombre de nouvelles places d'accueil de jour préscolaire ouvertes dans l'année et la différence éventuelle par rapport aux chiffres annoncés dans la présentation du budget ;
- Le nombre de places d'accueil de jour préscolaire qu'il est encore nécessaires de créer pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale – vie professionnelle par rapport au plan de développement à venir sur la base du postulat « Objectif 100% » ;

Les projections de création de places d'accueil de jour préscolaire pour les années de législature restantes.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Très rapidement pour dire que le groupe PLR appuiera cette résolution et que Mme Piron prendra la parole pour une autre résolution.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je remercie l'interpellatrice pour ses questions et pour le débat qui est lancé ce soir, qui est très important, mais qui n'est pas nouveau dans ce Conseil. Et pour nous, Ensemble à Gauche, là est le cœur du problème. Finalement, cette résolution, nous allons la voter, mais ce qui nous inquiète, c'est que l'on est sceptique quant aux effets qu'elle aura. Peut-être que vous partagez ce scepticisme. Elle reprend les objectifs du postulat Gaillard, qui date désormais.

Il s'agit de souligner, dans ce débat, que cela fait deux, voire trois campagnes électorales, que cette majorité, majoritaire dans cette ville depuis trente-cinq ans maintenant, fait de la promesse électorale un enfant, une place en crèche, un point d'orgue de sa politique électorale. Et nous constatons mandature après mandature que cet engagement n'est pas tenu. Il y a une communication politique au moment des élections, mais une volonté politique qui fait défaut au moment de prendre ses responsabilités.

On a chaque année l'occasion de prendre une décision politique dans laquelle nous, plénum, nous avons un pouvoir, c'est celle du budget. Or, systématiquement, cette même majorité nous invite à refuser chaque année les augmentations budgétaires que nous proposons dans ce secteur.

Sans viser directement l'interpellatrice, au sein du groupe socialiste et des Verts, il y a un discours qui consiste à dire que c'est une priorité et derrière, il y a les faits qui consistent à constater que cette Municipalité n'avait pas les moyens d'année en année et que ce Conseil communal refuse de rallonger l'enveloppe allouée à ce secteur. Nous voterons donc cette résolution, mais surtout, nous vous invitons, au moment du vote sur le budget, à être présents et à contribuer en amont à élaborer des amendements qui iront dans le sens de ce budget.

Nous avons préparé des chiffres en amont de la résolution Gaillard, mais on n'a donné aucune garantie ce soir que l'engagement électoral sera atteint. On ne vous a pas répondu oui à votre dernière question, madame l'interpellatrice. Car, de fait, l'objectif un enfant, une crèche ne sera pas atteint en 2026, comme cela est le cas depuis trente-cinq ans.

Donc, soyez là au budget. Ce soir, on peut avoir une discussion intéressante, mais je crains que cela ne change pas la situation des enfants à la garderie et de leurs parents.

Mme Françoise Piron (PLR) : – C'est un sujet souvent débattu dans ce plénum. Il est récurrent. Je voudrais juste dire que mon constat dans la Ville de Lausanne, après quelques mois, dans les mois qui suivent la reprise du travail, les familles trouvent une place, mais elles trouvent une solution qui est majoritairement dans des structures privées. Les structures privées qui existent et qui sont nombreuses dans la ville de Lausanne viennent évidemment à point, mais elles sont chères.

Pour beaucoup de familles, c'est un sacrifice financier, elles ne peuvent vraiment pas utiliser ces places en crèche privée. Au nombre de places, je voudrais savoir si vous avez évalué le nombre de places en crèche privée. Si nous n'avions pas ces places en crèche privée à Lausanne, nous aurions encore plus de familles dans le besoin. L'objet de ma résolution est qu'il n'y ait pas de solutions qui soient avancées par la Municipalité pour avoir beaucoup plus d'accords de partenariat ou même de soutien avec ces crèches privées pour que la différence de coût pour une famille puisse être prise en charge par la Ville pour certaines familles pour leur permettre de mettre leurs enfants dans les places de crèches privées.

Cette collaboration existait avec les entreprises qui voulaient aussi pour leurs employés trouver des solutions en cas de retour d'un congé de maternité. Elles ont réservé des places dans des crèches privées et publiques dans le même quartier. Ce sont des solutions qui existent.

Depuis trente ans que j'ai des enfants maintenant, et que j'ai eu toutes sortes de solutions comme ça, qui se sont faites entre le privé et entre structures, je suis très étonnée qu'il n'y ait pas véritablement de politique pour une collaboration entre les structures et le privé à Lausanne. C'est pour cela que je vous invite à soutenir cette résolution qui souhaite que la Municipalité étudie les différentes solutions de collaboration avec des structures d'accueil privé lausannoises.

C'est une question d'organisation. Il faut trouver le lieu. Il y a un certain nombre de règles. Il y a des places qui existent. Cela coûte beaucoup moins cher de faire un effort de collaboration avec ces structures que d'essayer de rajouter des structures à des structures existantes. Il faudrait simplement lever ce préjugé ou cette habitude que l'on n'a pas de travailler entre des entreprises privées et des entreprises publiques.

Résolution Françoise Piron

Le Conseil communal souhaite que La Municipalité étudie les différentes solutions de collaboration dans le cadre des places en crèche avec les structures d'accueils privées lausannoises.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Le débat a été nourri. Merci à l'interpellatrice pour les questions importantes qu'elle a soulevées. Le postulat dont il a été question est en attente. Il a été renvoyé à la Municipalité il y a maintenant deux ans et demi.

Je crois que les engagements ont été réitérés ce soir. Nous nous réjouissons de prendre connaissance de ce texte. Cela me permet d'enchaîner avec la remarque de M. Conscience. Ça ne vaut pas la peine de refaire le débat sur la méthode de l'amendement budgétaire. Augmenter l'autorisation de dépenser du service ne fait pas pousser les places. On le constate dans d'autres domaines où on a régulièrement des budgets non dépensés.

Le budget permet de donner un signal politique, mais le postulat formule une demande précise. C'est le mérite de l'interpellation de Mme Kilani ce soir que d'insister sur le côté pratique et l'organisation nécessaire pour créer des places d'accueil de jour.

Nous l'avons vu lors de débats récents. Les attentes face aux structures d'accueil de jour sont probablement en croissance aussi. Pas seulement sur le plan quantitatif. Aussi sur le plan qualitatif. C'est une revalorisation de cette prestation. Mais il y a d'autres problèmes. Dans une ville comme la nôtre, ce n'est pas chose aisée. Nous étions ensemble il y a quelque temps pour nous opposer à un projet de densification dans l'avenue de France.

Il y aurait des places de crèche dans ce quartier. J'ai moi-même voté à l'époque contre ce projet. Je veux juste faire apparaître la complexité de la construction de ces projets au jour le jour. Ils ont besoin de dotation suffisante et d'une stratégie claire plus que de slogans.

Dernier point général. La politique d'accueil de jour n'a pas 35 ans. Ce n'est pas vrai. La politique d'accueil de jour est malheureusement beaucoup plus jeune. Le consensus que nous connaissons aujourd'hui et qui a été évoqué par Mme Kilani est relativement jeune dans ce plénum. Si vous lisez le bulletin du Conseil communal, à la fin des années 90 et dans les années 2000, il y avait des

échauffourées sévères pour savoir si c'était le rôle de la Municipalité et de la Commune de s'occuper de ces solutions et si on ne pouvait pas se contenter d'une offre symbolique destinée aux enfants défavorisés ou qui étaient menacés d'être mis à la porte de chez eux s'il n'y avait pas de solution pour eux.

Ne vieillissons pas ce consensus qui a probablement une quinzaine d'années. M. Conscience, oui, ça aurait dû aller plus vite. Mais enfin, ça ne sert à rien de faire comme si rien n'avait bougé depuis trente-cinq ans.

La promesse d'une place d'un enfant pour les besoins de conciliation vie professionnelle – vie personnelle doit être maintenue. La Ville de Lausanne a été pionnière. Il y a encore quelques couacs. Nous en avons parlé à cette rentrée et nous en avons parlé à la précédente. La légitimité du service public dans ce domaine est désormais établie.

Ensuite, on doit couvrir vers le bas la couverture des besoins. Il ne sert à rien d'offrir une place aux 0-2 ans et de ne pas offrir une solution par la suite. Nous attendons de la Municipalité la présentation rapide de ce plan de développement pour que nous puissions aussi nous faire une idée de l'addition du prix de ce joli consensus qu'il est facile de discuter.

En conclusion, la résolution de Mme Kilani est à soutenir. J'y ajouterais peut-être l'injonction à la Municipalité alors que nous sommes probablement à quelques jours ou quelques semaines de la présentation du budget. J'ajouterais l'injonction lors de la présentation du budget de préciser les plans de développement qui sont envisagés pour l'année suivante. Il est de coutume depuis quelques années d'indiquer le nombre de places à créer. Je pense que cela pourrait être favorable pour le Conseil communal et le public de dire que nous allons créer tant de places à tel endroit, puis d'articuler cela avec des rapports au mois de juin qui pourraient être liés au rapport de gestion ou à la présentation des comptes.

S'agissant de la résolution de Mme Piron, nous pouvons interpréter de deux façons. Soit c'est une porte ouverte que l'on enfonce, à ce moment-là, on peut la soutenir avec une forme de bienveillance, c'est-à-dire qu'il existe des conventions de subventionnement avec des structures qui émanent d'employeurs privés. C'est le cas avec Philip Morris.

Il y a certaines places qui sont subventionnées. Si c'est de soutenir cette façon de faire, ça peut aller, mais si c'est de faire dans l'absolu de créer de nouvelles structures de collaboration sans que l'on comprenne très bien ce que c'est entre des places conventionnées et d'autres non subventionnées, je plaiderai l'incompréhension. Il est assez difficile de la soutenir.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Nous étions 3 millions d'habitants au début du siècle dernier. A la fin 2021, nous étions quasiment 9 millions. Nous sommes partis pour les 10 millions. Lausanne fait de nombreux appels d'air. Ça ne doit pas être facile de prévoir des places de crèche et les budgets.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je vais soutenir les résolutions qui nous sont présentées. J'entends M. Conscience qui nous parle d'amendement au budget. C'est une méthode qui a été utilisée plusieurs fois et qui n'a pas fonctionné pourquoi revenir avec ça. Par contre, le municipal en charge des crèches pourrait modifier le budget or M. Payot fait partie de son groupe politique, je l'invite à prendre contact avec le municipal. Le courant doit pouvoir passer puisqu'ils sont du même groupe.

Je note aussi que vous dites qu'amener de l'argent ne va pas créer des places de crèche comme ça, monsieur Gaillard. Pourtant, dès que l'on met de l'argent pour les pistes cyclables, elles apparaissent tout de suite sans crier gare. Je me demande si ce ne serait pas une idée de faire pareil pour les places de crèche.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Je voulais juste répondre sur deux interventions qui ont lieu dans le cadre du débat. J'aurais aimé répondre à M. Conscience. Au-delà du débat sur la méthode de l'amendement comme façon de faire des propositions politiques, j'aimerais lui dire qu'une priorité politique n'est pas seulement une affaire d'argent. C'est aussi une affaire de pilotage et de gestion. Trouver les locaux, trouver le personnel, gérer les projets de crèches, c'est bien de cela que l'on parle. C'est ce qui est demandé par Mme Kilani. C'est un plan stratégique. Ce n'est pas simplement une question de budget. C'est la question des moyens que l'on a pour dépenser ce budget.

Pour dépenser bien, surtout dans un contexte légal très rigide et défini, il faut des ressources de gestion. Pour cela, il faut une organisation qui fonctionne, qui déroule les projets et qui dépense des

montants. L'accueil de jour est une priorité de la Municipalité, même quand le budget a pour enjeu une stabilité financière. L'accueil de jour des enfants est bien un objet sur lequel il y a toujours eu des augmentations budgétaires.

Je réponds également à Mme Piron pour dire que la Ville de Lausanne développe depuis très longtemps des partenariats avec des structures privées et associatives pour favoriser des places en crèche pour tous les enfants. Que ce soit des structures privées, des associations ou des entreprises qui avaient organisé leur propre système. Des accords sont régulièrement trouvés au fil du temps avec des conditions qui sont posées aux partenaires. La première est que l'on ne choisisse pas les parents sur la liste, que les structures acceptent tous les enfants, et qu'elles respectent les conditions de la gestion de la politique de la petite enfance.

Pour développer ce genre de partenariat, pour imaginer une collaboration avec des crèches privées qui respecteraient les conditions, il faut une organisation du service qui permette de piloter tout ça. On parle de planification stratégique. C'est ce que M. Gaillard a demandé et ce que Mme Kilani redemande aujourd'hui. Sauf erreur, la proportion est d'un tiers de crèches municipales pour environ deux tiers d'institutions subventionnées dans le réseau-L.

Je suis ravie que nous soyons si nombreux aujourd'hui à faire nôtre ce slogan : une place, un enfant. Je vous invite toutes et tous à passer au stand du Parti socialiste qui fait signer une initiative fédérale sur les crèches. Toutes les signatures sont les bienvenues.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Peut-être que ma résolution n'est pas très claire, mais je suis convaincue qu'il y a d'autres solutions pour être plus complémentaires entre les structures privées et les structures publiques qui sont développées. C'est vraiment aller chercher et créer un peu d'imagination. Il y a des choses qui existent, tant mieux. J'ai encore beaucoup de parents qui n'ont pas d'autre solution et qui placent leurs enfants dans une structure privée. Ils ont vraiment beaucoup de peine à payer ces structures. Je parle par exemple des personnes qui sont au chômage et qui se retrouvent dans ces situations. Elles ne sont peut-être pas au courant de ce que la Ville de Lausanne fait, mais ce sont pourtant des Lausannois.

C'est quand même bien que le Conseil communal donne un signal qu'ils sont prêts et ouverts à ces places en crèche. J'ai croisé un directeur de crèche cet été qui m'a dit qu'il avait encore de la place dans sa crèche. Il avait des places pour les petits, simplement, ce sont des places au prix coûtant. Ce sont des crèches non subventionnées. Il trouve dommage qu'il y ait de la place et que la plupart des familles ne puissent pas les utiliser. Je sais qu'il y a encore des choses que l'on peut améliorer. Je vous demande d'étudier des solutions de collaboration. Je ne parlais pas de prendre des places dans des crèches d'entreprise, mais je parlais des crèches privées.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Au PLR, comme au PS, on me répond que la voie budgétaire n'est pas appropriée, pas adéquate. J'entends bien. Mais alors quid du postulat ? Quid de l'effet du postulat et des précédents que vous avez portés dans les deux précédentes législatures ? Trente-cinq ans dans la même majorité écrasante de cette politique un enfant, une place en crèche. Ce n'est pas un détail quand une de vos deux priorités devant les électeurs n'est pas respectée. On ne peut pas évoquer que des problèmes de gouvernance. J'entends bien qu'il n'y a pas que des problèmes d'argent. Je ne réduis pas tout à cela. Mais, madame Neumann, vous êtes en train de dire en substance qu'on n'a pas les moyens, car nous n'avons pas le développement organisationnel pour assurer un développement à la vitesse souhaitée. Ce n'est pas vrai. C'est une affaire de volonté politique d'organiser tout cela. J'entends qu'en deux ans, il est compliqué de déployer une politique comme celle-ci, mais en quinze, cet argument n'est pas tenable, il est hypocrite.

Concernant la résolution de Mme Piron, pour notre part, on ne veut pas donner le signal que Lausanne n'a pas d'autre solution pour s'en sortir que de mobiliser les acteurs privés, qui ont l'immense défi d'assurer la profitabilité. Cette profitabilité, on la subventionne. Dans l'urgence, je ne suis pas opposé, mais le signal que j'aimerais que l'on donne ce soir, c'est de pointer à la Municipalité sa grande insuffisance en la matière. On est tous d'accord pour dire que ça ne va pas, mais en même temps, il y a certains collègues ce soir qui tout en soulignant, en actant le fait que la politique actuelle en matière de nouvelles places en crèche et garderie est insuffisante, mais en même temps va dans le sens de la politique de la Municipalité. Il faut faire preuve d'un peu de cohérence politique pour une question aussi importante pour les Lausannoises et les Lausannois.

Mme Charlotte de la Baume (V'L) : – Je partage la même expérience et les mêmes sentiments que Mme Feryel Kilani, que j'ai vécus il y a peu en début d'année. Le groupe soutiendra la résolution de Mme Piron. Personnellement, cela fait bientôt un an que je suis en liste d'attente de toutes les structures de la Ville de Lausanne et je n'ai toujours pas eu de réponse. J'ai trouvé une solution temporaire à Epalinges. C'est pourquoi j'ai une proposition de résolution.

Résolution Charlotte de la Baume

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les options de collaboration avec le réseau de mamans de jour, et oriente de manière plus uniforme et proactive les familles sur liste d'attente pour les aider à trouver une solution de garde en attendant une place de crèche.

Mme Feryel Kilani (Les Verts) : – Juste pour préciser que cette résolution, j'y adhère volontiers, mais la fin de la proposition, s'agissant de la liste d'attente, fait l'objet d'un postulat qui a été renvoyé par la Municipalité par l'ensemble des groupes qui l'ont signée et pour lequel on attend une réponse municipale. J'adhère donc volontiers à cette résolution qui va dans le même sens, mais je pense que l'on a besoin d'avoir une réponse plus détaillée sur cette problématique de la liste d'attente, qui a de gros problèmes dans l'intervalle de l'attente d'avoir une place en crèche.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – On ne va pas ergoter, mais quand on parle de nos programmes, en 2006, nous avons promis des choses que nous avons tenues d'ici 2011. En 2011, nous avons le but de créer 1000 places supplémentaires, en disant que c'était le but de la législature passée. Ce qu'il s'est passé durant cette législature, c'est que l'on a commencé à voir l'augmentation très forte du taux de recours, c'est-à-dire que de plus en plus de familles se sont intéressées à cette offre. Encore une fois, nous avons tous ici l'impression que le consensus autour de l'accueil de jour existe depuis toujours, mais il n'en est rien. Il y a quinze ans, il n'y avait pas de loi cantonale sur l'accueil de jour et je pense qu'il est important de le rappeler. Et entre 2016 et 2021, l'évolution n'a pas été la bonne. Je rappellerai que le dicastère, à ce moment-là, a changé de tutelle. C'est un colistier à vous, monsieur Conscience, qui en a la charge aujourd'hui.

Quant à lire vos programmes, je me suis plongé dans le vôtre, en 2021, je ne trouve aucune proposition concrète sur ce sujet. Je propose que l'on arrête de se donner des leçons. On construit une politique de la pression, la fermeté et le suivi. Allions-nous. Je vous l'avais déjà proposé à l'époque. Allions-nous pour construire cette pression de manière commune plutôt que de se jeter à la figure des invectives qui en l'occurrence ne sont pas fondées. Tous les documents, comme d'habitude, sont à votre disposition si vous souhaitez que je vous les envoie. Je termine en disant que nous soutiendrons la résolution de Mme Feryel Kilani.

S'agissant de celle de Mme Piron, je suis un peu dans le doute. Je rejoins les propos de M. Conscience là-dessus. On ne peut pas comme cela appeler aux subventions de places. Certaines émanent de sociétés anonymes de grande taille, actives au niveau suisse, qui rémunèrent leurs actionnaires. On ne peut pas considérer aveuglément que certaines places doivent être subventionnées. Dans les structures de fondation de droit privé que la Ville subventionne, il y a des structures strictes en matière de rémunération des organes dirigeants, en matière d'absence de rémunération de l'actionariat. Je pense qu'on ne peut pas soutenir aveuglément. Nous restons ouverts aux subventions pour les structures qui respectent les règles. Nous restons très ouverts aux partenariats avec les entreprises. A l'époque, la création de places subventionnées dans une structure de Philip Morris avait fait polémique. Nous avons considéré au Parti socialiste que nous n'avions pas regardé quel était le domaine d'activité de l'entreprise et qu'il fallait simplement créer des places en entreprise lorsque c'est possible. Nous rejetterons la résolution de Mme Piron tout en gardant la porte ouverte pour une proposition plus concrète. Sa gestion de la résolution de Mme de la Baume, il est difficile de savoir de quoi elle parle.

Aujourd'hui, il y a une réparation avec le réseau de mamans de jour. A priori, ça n'est pas une collaboration agréée. Notre groupe ne va pas se positionner et nous laisserons au bon vouloir de nos membres de se positionner pour cette proposition qui enfonce des portes ouvertes, mais n'est pas non plus à rejeter brutalement.

Mme Caroline Devalonné Dinbali (Soc.) : – Je souhaite rebondir sur l'accueil en milieu familial. Quand on s'inscrit au BIP, on peut être communément inscrit pour les deux services. Ce ne sont pas de choses séparées. Cela fait déjà partie concrètement de la liste au BIP pour un accueil en milieu familial. Par contre, la question d'accompagner les familles qui n'auront pas de solution sera plus

intéressante à formuler de manière séparée. On constate régulièrement des problématiques dans la gestion de la liste au BIP. C'est très opaque pour les familles. Ça allait aussi pour les partenaires des CVE. Il semble qu'il y ait parfois des différences entre les structures de la Ville et les privées subventionnées dans la gestion de cette liste.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je prends la parole une dernière fois. Je ne comprends pas pourquoi M. Gaillard insiste avec Nestlé et Philip Morris. Moi, je parlais de crèches que je vois dans mon quartier, de petites structures. Ce sont souvent des privés, c'est-à-dire des mamans et des papas qui ont trouvé que finalement, ils ont essayé d'ouvrir une structure et vous, vous pensez tout de suite qu'il y a des actionnaires, qu'ils font plein de fric là-dessus. Je ne comprends pas ce discours et je le regrette.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Petite précision sur les crèches privées. Moi aussi, j'ai été confrontée à ces structures privées puisque j'étais en liste d'attente. Je tiens à préciser que le problème, ce n'était pas Nestlé ou autre. C'était des crèches privées tenues par des gens qui ont fait cela comme projet professionnel, mais les conditions d'accueil ne sont pas à la hauteur. Les taux d'encadrement ne sont pas respectés, les conditions de repas des enfants ne sont pas de la même qualité dans les crèches du réseau. En termes qualitatifs et d'encadrement des enfants, les critères de standard que l'on exige ne sont pas respectés. C'est du vécu. Je pense que c'est ça qui est aussi en jeu dans l'intégration d'une institution privée dans le réseau. C'est qu'elle respecte les règles.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je suis sidérée. Vous osez affirmer que les structures privées à Lausanne ne respectent pas les règles ? Vous préférez trouver des solutions provisoires qui mettent en danger l'enfant, avec des personnes qui n'ont absolument pas l'habitude de garder des enfants ? Je suis sidérée par les préjugés et les stéréotypes que j'entends ce soir. J'ai aussi des vécus dans des crèches publiques que je n'ai pas aimées.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Petit *fact checking* et je m'arrêterai là : dans le programme cité par M. Gaillard dès 2011, il est écrit que le Parti socialiste entend satisfaire la totalité de la demande en place d'accueil, qu'il estimait à 1000. Mais quoi qu'il en soit, cette totalité de la demande n'a pas été respectée. Quant à notre programme, nous avons mis nous-mêmes en avant la volonté d'un enfant égale une place en crèche.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je retiens un consensus sur la volonté de développer des places et une crainte par rapport au fait de ne pas avancer ou de ne pas répondre à la demande. Peut-être vaut-il la peine de donner quelques éléments dans ce contexte.

Je rappelle que l'augmentation de l'offre au cours des dernières années est assez spectaculaire. Typiquement, par rapport à 2006, en accueil préscolaire, il y a plus de 30 000 places aujourd'hui contre 1080 places à l'époque.

Il y a une liste d'attente aussi qui, en 2006, affichait 1800 enfants sur la liste d'attente. Aujourd'hui, ils sont 1000. Naturellement, il faut aussi distinguer sur la liste d'attente les enfants qui ont des besoins de conciliation et ceux qui n'en ont pas. Parmi les enfants avec des besoins de conciliation, il y a de la question de savoir ceux qui sont annoncés pour un enfant à naître et ceux qui apparaissent après.

Nous en sommes maintenant à un chiffre important. On voit un développement massif. Après, il y a aussi une évolution de la demande : peut-être vaut-il la peine de se rappeler qu'à la fin des années soixante, la Ville de Lausanne comptait trois structures de jour et avec les quelques centaines de places qui étaient proposées, le problème de manque de places n'était pas évoqué à l'époque. C'est aussi parce qu'il y a eu une évolution politique majeure avec l'insistance sur la qualité de l'accueil, sur le fait que c'est un service qui peut s'adresser à l'ensemble des familles, qui est bénéfique pour les enfants et il y a une réelle adhésion à ce modèle. Il y a donc eu une augmentation de l'adhésion à ce dispositif.

Il n'est pas question simplement de formuler une augmentation du nombre de places, mais aussi de prévoir l'évolution de la demande avec le facteur qui l'a fait évoluer. Il y a l'augmentation démographique et les parents qui recourent à une garde. Il y a une diminution tendancielle des temps partiels d'une part, et l'augmentation d'autre part des personnes, des parents, en particulier des femmes. Il y a aussi une diminution du recours à des services informels.

La demande va continuer d'augmenter par la suite après 2026 parce que l'évolution sociétale va se poursuivre. De ce point de vue, ça sera un effort qui méritera d'être anticipé. La Ville compte pouvoir combler cela. La réponse au postulat Gaillard doit pouvoir y répondre avec plus de détails. Mme Kilani a aussi exprimé l'inquiétude de dire que 75 places en 2022, c'est inférieur aux 170 places évoquées au maximum. Le chiffre est de 175 avec un effet lié à la planification du programme de législature. Le fait d'avoir une enveloppe budgétaire, cela doit être défini au début de la législature avec une nouvelle Municipalité. Cela ne peut pas être anticipé par la Municipalité sortante.

Ensuite, sur la base du cadre financier, il faut pouvoir trouver une planification du développement qui soit adaptée en identifiant la répartition des besoins, en identifiant les possibilités qui peuvent y répondre. C'est aussi ce travail qui fait que le développement a pris du temps et la perspective de pouvoir y répondre.

En ce qui concerne les résolutions qui ont été formulées, en particulier celle qui a fait débat en ce qui concerne la collaboration dans le cadre des places en crèche avec des structures d'accueil privé lausannoises. Il y a peut-être un problème de nomenclature, puisque le réseau est composé de crèches municipales et de crèches dites privées et subventionnées qui sont des organisations sans but lucratif qui font pleinement partie du réseau et avec lesquelles il y a une collaboration depuis plusieurs décennies.

D'autre part, il y a des structures non subventionnées qui sont à but lucratif. Du coup, assurément, elles contribuent à offrir des solutions de garde aux familles lausannoises, si elles n'existaient pas, la liste d'attente serait plus élevée.

Le cadre cantonal apporte une limitation. Les structures à but lucratif ne peuvent pas être subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance, qui subventionne actuellement 33% de la masse salariale éducative au sein du réseau.

Le fait de vouloir s'engager avec des structures privées, ce serait quelque chose qui ne pourrait pas être fait dans le cadre du réseau, puisque les structures du réseau doivent être sans but lucratif. Le soutien aurait une efficacité économique qui est moindre. Ce n'est naturellement pas pour contester leur contribution à apporter une solution.

En ce qui concerne la question du réseau de mamans de jour, elles s'appellent désormais : accueillantes en milieu familial. Pour les placer dans un autre rôle que par rapport aux mamans. Dans un rôle plus professionnel. Effectivement, la liste d'attente centralisée comporte aussi la proposition de 100 inscrits pour les accueillantes en milieu familial avec une demande qui est moindre parce que les parents adhèrent moins à cette solution, alors qu'elle a aussi un réel intérêt et de réelles qualités, avec la volonté du point de vue de la Ville d'assurer la qualité de la prise en charge dans ce contexte. C'est quelque chose qui méritera d'être mis en valeur, surtout pour que les parents puissent aussi penser que cette solution puisse être bonne et adaptée pour leurs enfants.

En ce qui concerne les questions sur la gestion de la liste d'attente centralisée et des priorités sur la liste d'attente, les règles qui sont données aux structures subventionnées et aux structures municipales sont strictement les mêmes. Elles laissent une légère marge de manœuvre dans les enfants prioritaires à chaque structure pour rééquilibrer en fonction des besoins des structures. De ce point de vue, je tiens à dire qu'à chaque fois qu'il y a des soupçons de passe-droit, nous faisons des contrôles.

Nous sommes toujours arrivés au fait que les priorités étaient gérées conformément aux règles dans toutes les structures. Cela n'empêche naturellement pas qu'il y a une complexité pour les parents à trouver une place. Je reconnais aux personnes qui se sont exprimées les difficultés qu'il y a à trouver une place à la fin d'un congé maternité. Ce sont des situations angoissantes et inquiétantes pour les familles et cela mérite d'être résorbé.

Je connais également à titre personnel les situations personnelles d'accueil de jour et les besoins de garde. De ce point de vue, je n'ai pas l'impression d'être mieux loti. Le « pour tous » est un objectif et le « sans privilèges » est déjà acquis.

La discussion est close.

Le Conseil, par 62 oui, 0 non, et 2 abstentions, adopte la résolution de Mme Feryel Kilani.

Le Conseil, par 22 oui, 35 non, et 7 abstentions, refuse la résolution de Mme Françoise Piron.

Le Conseil, par 45 oui, 7 non, et 13 abstentions, adopte la résolution de Mme Charlotte de la Baume.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Feryel Kilani et consorts « Accueil de jour préscolaire : la Municipalité a-t-elle les moyens de mener la politique ambitieuse annoncée dans son programme de législature ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fournisse un bilan annuel, le premier dans les meilleurs délais et pour la suite, chaque année au mois de juin, comprenant :

- Le nombre de nouvelles places d'accueil de jour préscolaire ouvertes dans l'année et la différence éventuelle par rapport aux chiffres annoncés dans la présentation du budget ;
- Le nombre de places d'accueil de jour préscolaire qu'il est encore nécessaires de créer pour couvrir les besoins de conciliation vie familiale – vie professionnelle par rapport au plan de développement à venir sur la base du postulat « Objectif 100% » ;
- Les projections de création de places d'accueil de jour préscolaire pour les années de législature restantes. ».

et la résolution de Mme Charlotte de la Baume, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les options de collaboration avec les mamans de jour, et oriente de manière plus uniforme et proactive les familles sur liste d'attente pour les aider à trouver une solution de garde en attendant une place de crèche. »

La séance est levée à 22 h 15.